Minister des Richesses naturelles de l'Ontario

Ontario

Naturel. Apprécié. Protégé.

Rapport annuel sur l'aménagement forestier 2008-09

Rapport annuel sur l'aménagement forestier

Pour la période du
1er avril 2008 au 31 mars 2009

Ontario

Minister des Richesses
naturelles de l'Ontario

Présenté à son honneur,
le lieutenant-gouverneur
de l'Ontario

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre le Rapport annuel sur l'aménagement forestier pour l'exercice financier du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

La ministre,

Linda Jeffrey

Novembre 2009

© 2010 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario Imprimé en Ontario, au Canada

On peut obtenir sans frais, à l'adresse suivante, un exemplaire du présent rapport. Des frais pourraient toutefois s'appliquer aux commandes groupées.

Ministère des Richesses naturelles Centre d'information sur les ressources naturelles

300, rue Water

Peterborough (Ontario)

K9J 8M5

On peut aussi obtenir à l'adresse ci-dessus les autres publications courantes du ministère des Richesses naturelles, ainsi que la liste de prix.

Prière d'adresser au Centre d'information les demandes de renseignements sur les programmes et les services qu'offre le ministère.

Renseignements en français : 1 800 667-1840

General Inquiry: 1 800 667-1940

Télécopieur : (705) 755-1677

Il est également possible de s'informer en se rendant sur le site Web du ministère, à l'adresse suivante :

http://www.ontario.ca

This document is also available in English.

10/11/01

ISSN 1923-0559 (En ligne)

Rapport annuel sur l'aménagement forestier - 2008-2009

Tables des matières

Chapitre		Page
Sommaire		10
Introduction		14
	Aperçu	
	Rapport annuel sur la gestion forestière	
Chapitre 1	**Les forêts de l'Ontario**	17
	Aperçu	17
	Aperçu du processus de planification de la gestion forestière	22
Chapitre 2	**Industrie forestière**	23
	Aperçu de l'industrie des produits forestiers	23
	Bilan des recettes et de la valeur ajoutée du secteur des forêts – 2008-2009	25
	Bilan du réinvestissement dans le secteur des forêts – 2008-2009	26
	Bilan des emplois – 2008-2009	27
	Régime de délivrance des permis de récolte	27
	Bilan du régime de délivrance des permis de récolte – 2008-2009	28
	Droit de coupe en Ontario	29
	Bilan des droits de coupe en Ontario – 2008 2009	30
	Secrétariat de la compétitivité du secteur forestier	31
	Programme de garantie des prêts	31
	Fonds de prospérité pour le secteur forestier	31
	Bilan du Programme de garantie des prêts et du Fonds de prospérité pour le secteur forestier – 2008-2009	32
	Programme Promotion du bois de l'Ontario	32
	Bilan du programme Promotion du bois de l'Ontario – 2008-2009	32
	Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario	33
	Bilan du Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario – 2008-2009	33
	Bilan du programme Promotion du bois de l'Ontario – 2008-2009	34
Chapitre 3	**Perturbations naturelles**	35
	Aperçu des perturbations naturelles dans les forêts de l'Ontario	35
	Les feux de forêt	36
	Graves perturbations météorologiques	36
	Perturbations dues aux insectes	37
	Maladies	38
	Calculer les pertes en volume	38
	Bilan des perturbations naturelles – 2008-2009	39
Chapitre 4	**Exploitation forestière**	43
	Aperçu des activités de récolte forestière	43
	Régimes sylvicoles utilisés en Ontario	43
	Coupe de jardinage	44
	Coupe progressive	44
	Coupe à blanc	45
	Simulation des perturbations naturelles	46
	Sommaire des superficies de coupe à blanc – 2008/2009	47
	Sommaire de la superficie récoltée – 2008/2009	48
	Sommaire du volume récolté - 2008/2009	48

Chapitre 5	**Régénération forestière**	52
	Régénération forestière et soins sylvicoles	52
	Bilan des activités de régénération forestière et des soins sylvicoles – 2009-2009	56
	Protection	62
	Bilan des activités de protection – 2008-2009	62
	Surveillance de l'efficacité des soins sylvicoles	63
	Bilan de la surveillance de l'efficacité sylvicole – 2008-2009	64
	Fonds de la régénération et de l'entretien des forêts	67
	Sommaire du financement pour le renouvellement et l'entretien des forêts - 2008/2009	68
Chapitre 6	**Chemins forestiers**	69
	Aperçu des chemins forestiers	69
	Programmes de financement de l'entretien des chemins	70
	Programme des chemins forestiers	70
	Programme provincial de financement de l'entretien des chemins	70
	Désaffectation et contrôle de l'usage des chemins	71
	Bilan des programmes de financement des chemins –2008 2009	72
	Bilan de la construction, de l'entretien et la gestion de l'utilisation des chemins – 2008-2009	72
	Bilan de la limitation et de la désaffectation des chemins d'accès – 2007-2008	75
Chapitre 7	**Surveillance relative à la conformité**	76
	Aperçu de la surveillance de la conformité	76
	Mesures correctives ou coercitives	77
	Bilan de la surveillance de la conformité des activités forestière – 2008-2009	78
Chapitre 8	**Vérification indépendante des forêts**	80
	Aperçu de la vérification indépendante des forêts	80
	Bilan des vérifications indépendantes effectuées en 2008-2009	81
	Sommaire du plan d'action provincial annuel sur les VIF	86
	Sommaire des rapports de vérification 2004-2008	86
	Programme de vérifications futures	87
Chapitre 9	**Certification forestière**	88
	Aperçu de la certification des forêts	88
	Sommaire de la certification des forêts - 2008/2009	89
Chapitre 10	**Recherche, études scientifiques**	91
	Aperçu	91
	Changement climatique et séquestration de carbonen	91
	Politique de la biofibre forestière	93
	Simulation des perturbations naturelles	94
	Progression des Guides de gestion forestière	95
	Modélisation spatiale afin d'évaluer l'efficacité des guides sur la gestion forestière	96
	Programme de classification écologique des terres	96
	Croissance et rendement	97
	Études sur l'exploitation par arbres entiers et le déchiquetage d'arbres entiers	99
	Surveillance de la faune	99

Chapitre 11	**Collectivités autochtones**	101
	Aperçu de la condition 34	101
	Mise en œuvre de la condition 34	104
	Progrès réalisés dans les districts	105
	Accès aux ressources	105
	Possibilités sylvicoles	107
	Formation et emploi	109
	Sommaire des initiatives de formation – 2008/2009	109
	Emplois réservés aux Autochtones dans l'industrie forestière	111
	Sommaire de l'emploi autochtone dans l'industrie forestière-2008/2009	112
	Rôle dans la planification et la gestion forestière	115
	Appendices	117
	1 - Index des UGF	118
	2 - Plans de gestion forestière approuvés	119
	3 - Redevances de régénération forestière en 2008-2009	120
	4 -Collectivités tributaires de la forêt en Ontario (classes selon le pourcentage de travailleurs)	121

Rapport annuel sur l'aménagement forestier - 2008-2009

Index des Figures

Chapitre		Page #
Chapter 1	Figure 1a - Superficie totale des surfaces émergées et des surfaces d'eaux en Ontario, selon les catégories de terres.	17
	Figure 1b – Superficie provinciale totale par catégorie de terrain	18
	Figure 1c – Aire provinciale totale sous propriété	19
	Figure 1d - Aperçu pour 2006	21
Chapter 3	Figure 3a - Cycle de vie des forêts	36
	Figure 3b - Zone touchée par les feux de forêt	39
	Figure 3c - Estimation de la superficie perturbée par les insectes forestiers	40
	Figure 3d - Estimation de pertes en volume des terres de la Couronne dans la ZAF, imputables aux insectes forestiers	40
	Figure 3e - Dégâts causés par les intempéries	40
Chapter 4	Figure 4a - Superficie exploitée, selon le régime sylvicole	49
	Figure 4b - Superficie exploitée par exercice et par région du MRN	49
	Figure 4c - Superficie perturbée par les récolte et des causes naturelles dans la ZAF	49
	Figure 4d - Volume de feuillus et de résineux récolté sur les terres de la Couronne	50
	Figure 4e - Volume de bois récolté, par région du MNR et groupe d'espèce, 2008-200	50
	Figure 4f - Volume de bois récolté dans la ZAF, dans l'ensemble et selon le type de perturbation naturelle	51
Chapter 5	Figure 5a - Perturbations naturelles (incendies et chablis), récolte et régénération (naturelle et assistée)	58
	Figure 5b – Zone de régénération – Système sylvicole de coupe à blanc	58
	Figure 5c - Zone de régénération – Système sylvicole de coupe de jardinage	59
	régénération	59
	Figure 5e - Zone de régénération naturelle par système sylvicole	60
	Figure 5f - Zone de régénération par plantation, ensemencement et scarification	60
	Figure 5g - Préparation du terrain	61
	Figure 5h - Soins sylvicoles	61
	Figure 5i - Régénération, préparation de sites et soins sylvicoles – 2008-2009	62
	Figure 5j - Superficie évaluée de la régénération	66
	Figure 5k - Réussite de la régénération	66
Chapter 6	Figure 6a - Chemins construits, par annee	72
Chapter 8	Figure 8a - Unités de gestion dont la vérification a eu lieu en 2008 et unités de gestion dont la vérification est prévue en 2009	87
Chapter 9	Figure 9a - Carte des principales zones forestières certifiées en Ontario.	89
Chapter 10	Figure 10a - Utilisation de biofibre des forets de la Couronne de l'Ontario	94

Rapport annuel sur l'aménagement forestier - 2008-2009

Index des Tables

Chapitre		Page #
Chapter 1	Tableau 1a - Superficie totale du territoire ontarien déterminé conformément aux données satellitaires de 2006	20
Chapter 2	Tableau 2a - Vente dans le secteur des produits forestiers de l'Ontario	26
	Tableau 2b - Répartition des activités manufacturières, selon le secteur et le nombre d'emplois directs dans chaque secteur en 2008-2009	26
	Tableau 2c - TTotal cumulatif des mises à pied et des nouveaux emplois dans les usines du secteur forestier de l'Ontario, par année	27
	Tableau 2d - Nombre de permis émis en 2008-2009, selon le type de permis	28
	Tableau 2e - Droits de coupe minimaux par mètre cube	30
	Tableau 2f - Droits versés à la Couronne par l'industrie forestière	30
Chapter 3	Tableau 3a - Estimations des pertes de superficie et de volume de bois dues à des perturbations naturelles	41
	Tableau 3b - Estimations du retard de croissance en superficie et en volume de bois dû aux perturbations naturelles	42
	Tableau 3c - Volume estimatif des pertes de bois dues aux maladies	42
Chapter 4	Tableau 4a - Volume de récolte, par essence (en mètres cubes)	51
Chapter 5	Tableau 5a - Travaux de régénération provinciale	57
	Tableau 5b - Soins sylvicoles dans la province	57
	Tableau 5c - Zone d'évaluation du taux de régénération	65
	Tableau 5d - Dépenses provinciales liées à la régénération forestièr	68
	Tableau 5e - Contributions au Fonds de réserve forestier	68
Chapter 6	Tableau 6a - Programme de financement des chemins forestiers, 2008-2009	73
	Tableau 6b - Construction de routes par catégorie de routes et régions du MRN - 2008/2009	74
	Tableau 6c - Total road construction by road class – 2004/04 to 2008/09	74
	Tableau 6d - Tableau 6d – Entretien de routes par catégorie de routes et régions du MRN - 2008/2009	74
	Tableau 6e - Entretien de routes, total (km) - 2004/2005 à 2008/2009	74
	Tableau 6f – Contrôles d'accès routier établis - 2008/2009	75
	Tableau 6g – Routes abandonnées - 2008/2009	75
Chapter 7	Tableau 7a - Résumé des rapports d'inspection sur la conformité des travaux forestiers, 2008-2009	79
	Tableau 7b - Mesures correctives et actions coercitives, 2008-2009	79
Chapter 8	Tableau 8a - Vérifications indépendantes réalisées en 2008	82
	Tableau 8b - Résultats des vérifications indépendantes réalisées en 2008	82
	Table 8c - Résumé des recommandations par principe des vérifications indépendantes des forêts de 2	83
	Table 8d - Summary of 2008 IFA Recommendations by Responsibility	85
	de 2008	84
	Table 8f - Résumé des rapports de vérification 2004-2008	85
Chapter 9	Table 9a - Unités de gestion ontariennes ayant obtenu une accréditation au 31 mars 2009	90
Chapter 11	Table 11a - Collectivités autochtones appartenant à chaque district de la ZAF	102
	Table 11b - Accès des Autochtones aux ressources (tel qu'indiqué par le district)	106
	Table 11c - Accès des collectivités autochtones aux possibilités sylvicoles et autres - 2008/09	107
	Table 11d - Participation des Autochtones aux processus de la planification de la gestion forestière	116

L'approbation des activités de gestion du bois d'œuvre conformément à l'évaluation de classe originale de 1994 (EE de classe) en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) couvrait une période de neuf ans, de 199[illegible]003. Une étude sur la mise en œuvre de l'évaluation environnementale initiale s'est terminée en juin 2003, lorsque le ministre de l'Environnement a promulgué une ordonnance. Cette ordonnance prolonge et modifie l'approbation des évaluations environnementales de portée générale octroyée en 1994 et énonce les conditions régissant les activités de gestion des terres de la Couronne en Ontario dans la zone d'aménagement forestier (ZAF). D'après l'une des conditions, le ministère des Richesses naturelles (MRN) est toujours tenu de remettre chaque année à l'Assemblée législative un rapport sur l'aménagement forestier.

Voici le quatorzième rapport annuel sur la gestion forestière en vertu d'une approbation consécutive à une EE produite par le MRN. Il est présenté conformément aux conditions du régime d'approbation 2003 des évaluations environnementales de portée générale sur la gestion des forêts de la Couronne en Ontario. Il porte sur l'exercice qui s'étend du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

D'une superficie totale de 107,6 millions d'hectares, la province de l'Ontario compte environ 88,3 millions d'hectares de terres et 19,3 millions d'hectares d'eaux douces. Dans la ZAF, où se déroulent la plupart des activités d'aménagement forestier sur des terres de la Couronne, la forêt totalise 36,5 millions d'hectares. Les forêts productives des terres de la Couronne situées dans cette zone d'aménagement couvrent une superficie d'environ 26,2 millions d'hectares, dont seuls 18,8 millions sont admissibles à des activités de gestion forestière.. Le présent rapport est axé sur les activités qui ont eu lieu sur les 18,8 millions d'hectares de forêts de la Couronne admissibles en 2008-2009.

La *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (*LDFC*) prévoit deux types de permis qui régissent l'utilisation des ressources forestières en Ontario, soit le permis d'exploitation des ressources forestières (PERF) et le permis d'aménagement forestier durable (PAFD).En 2008-2009, 3 872 permis avaient été délivrés dans la province.

Conformément à la LDFC, une part des recettes de la récolte sur les terres de la Couronne doit être exclusivement affectée à des travaux de régénération forestière. Sur les quelque 96 millions de dollars que le gouvernement de l'Ontario a perçus sur le bois d'œuvre vendu, il en a directement reversé environ 64 millions de dollars dans des fonds consacrés à l'entretien et à la régénération de la forêt et à d'autres travaux associés à la pérennité de la forêt.

En 2008-2009, des incendies ont ravagé 128 hectares de forêts productives dans la ZAF. D'autres perturbations naturelles telles que le temps, les insectes et les maladies ont provoqué d'importantes pertes de croissance et un sérieux taux de mortalité.

En 2008-2009, 123,387 hectares de forêt ont été exploités, ce qui a permis de générer environ 12 millions de mètres cubes de bois. En 2008-2009, 38 unités de gestion dans la forêt boréale ont déclaré des coupes moyennes à blanc allant de 79 à 1300 hectares. Pendant l'année, cette région a fait l'objet de 1 044 coupes à blanc, dont 58 (6 %) avaient une superficie supérieure à 260 hectares.

Neuf unités de gestion de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont déclaré des coupes à blanc menées, en moyenne, sur une superficie de 46 à 726 hectares. Au cours de l'année, 670coupes à blanc ont été effectuées dans la région, dont 13 (2 %) sur plus de 260 hectares.

Le mode de régénération des forêts peut être naturel ou artificiel. En 2008-2009, 87 700 hectares se sont régénérés naturellement (selon les méthodes d'aménagement équienne et inéquienne) et 82219 hectares l'ont été grâce à l'intervention humaine. Des travaux de préparation de terrain (par voie mécanique, à l'aide d'herbicides ou selon la méthode de brûlage dirigé sur une petite superficie) ont été effectués sur 46 855 hectares. Certains secteurs de la forêt ont également fait l'objet de soins d'entretien pour y favoriser la qualité et la croissance des arbres. Ainsi, en 2008-2009, des soins sylvicoles, tels que l'application d'herbicides chimiques par voie aérienne, la coupe d'éclaircie par espacement et la coupe d'amélioration ont été apportés sur 59 861 hectares de forêt.

Un relevé des peuplements établis constitue un excellent outil de mesure. Il permet, en effet, d'évaluer le succès des traitements sylvicoles et de se doter des données nécessaires pour estimer l'état des forêts dans l'avenir. En 2008-2009, près de 162 000 hectares ont été évalués. Parmi les peuplements examinés, 93 % avaient satisfait aux normes applicables aux peuplements établis. Les autres 7 % avaient besoin soit d'un peu de temps pour que les arbres atteignent la hauteur standard fixée, soit de davantage de soins pour faire face à la végétation concurrente ou soit de subir un autre traitement.

Les travaux d'exploitation forestière nécessitent un réseau complexe de chemins prioritaires (secondaires) et de chemins opérationnels. En tout, 560 kilomètres de chemins primaires et secondaires ont été aménagés dans les forêts ontariennes. En 2008-2009, le MRN a alloué près de 75,0 millions de dollars de dollars aux activités de construction et de réfection des chemins. Des travaux de réfection ont été accomplis sur 27 644 kilomètres de chemin.

L'industrie forestière est tenue de remettre au MRN les résultats des inspections de conformité. De son côté, le MRN mène des inspections pour vérifier toutes les infractions que lui signalent les entreprises. Il effectue par ailleurs des inspections des opérations forestières, au hasard ou prévues. Sur les 3 874 effectuées dans l'ensemble de la province, 2 999 l'ont été par des entreprises forestières et 875 par le MRN. Les inspections confirment que la plupart des entreprises se conforment aux prescriptions. Le MRN a pris, en tout, 155 mesures correctives, allant de l'avertissement à la prise d'une « ordonnance de suspension des travaux » en passant par des sanctions administratives.

Toutes les unités de gestion d'une ZAF doivent faire l'objet d'une vérification au moins une fois tous les cinq ans. En 2008-2009, neuf unités de gestion forestière ont été soumises à une vérification indépendante. Des rapports de vérification ont été élaborés pour l'unité de gestion pour et les forêts Dryden, Kenora, Nighthawk, Ottawa Valley et White River. Dans tous les cas, les vérificateurs ont recommandé que le permis d'aménagement forestier durable soit renouvelé pour une autre période de cinq ans. Dans un cas (forêt Dryden), les vérificateurs ont recommandé que des contrôles additionnels sur les concours de semis d'arbres après la récolte soient effectués sur les secteurs régénérés avant que le Ministre ne renouvelle le permis.

La certification des forêts repose sur l'évaluation par un tiers indépendant des régimes ou des activités d'aménagement forestier en fonction d'une norme écologique, économique et sociale prescrite. Au cours de 2008 - 2009, les forêts Big Pic et Wabigoon ont été certifiées selon les normes du Forest Stewardship Council pour la première fois. Toutes les forêts déjà

enregistrées/certifiées ont poursuivi les efforts pour démontrer le maintien de la conformité aux systèmes de certifications choisis durant l'exercice financier.

L'une des principales responsabilités du MRN est de déterminer les répercussions à long terme des activités d'aménagement forestier sur les écosystèmes. Le présent rapport décrit les politiques, les procédures, ainsi que les travaux de recherche et les études scientifiques que le MRN entreprendra pour s'assurer que les guides, les données, les méthodes de gestion forestière et les fondements scientifiques élaborés favorisent la surveillance et la gestion efficaces des travaux d'aménagement forestier.

Le chapitre final du présent rapport décrit les efforts des districts du MRN, de l'industrie forestière et des collectivités autochtones pour recenser et mettre en œuvre des façons d'assurer une participation plus égale des peuples autochtones aux bénéfices tirés de la planification de la gestion forestière.

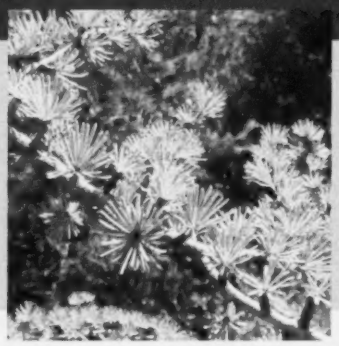

En 2003, une ordonnance déclaratoire sur les évaluations environnementales a prolongé et modifié l'approbation de la *Loi de 1994 sur les évaluations environnementales* qui permet au MRN de poursuivre les activités de gestion forestière sur les terres de la Couronne de l'Ontario, sous réserve de certaines conditions. Cet arrêté (modifié, MRN-71/2) s'applique à une vaste gamme d'activités liées à l'aménagement de chemins forestiers, à la récolte d'arbres, à l'entretien et à la régénération des forêts et à la planification de ces activités sur les terres de la Couronne. Voici le cinquième rapport annuel produit en vertu de l'ordonnance de déclaration EE actuellement en vigueur.

Rapport annuel sur la gestion forestière

Voici le quatorzième rapport annuel sur la gestion forestière. Il couvre la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009. Il contient d'abord un résumé et une analyse des 46 rapports des unités de gestion qui ont été soumis au MRN en novembre 2008. À moins d'indication contraire, les données affichées dans les tableaux et les figures du présent rapport annuel provincial proviennent des rapports des unités de gestion. Les données peuvent être mises à jour en tout temps et le lecteur est prévenu qu'elles peuvent être modifiées à mesure que des améliorations sont apportées à l'ensemble de données. Les données et informations nouvelles ou mises à jour soumises depuis le précédent rapport annuel sur l'aménagement forestier ont été intégrées dans le présent rapport. Les erreurs et omissions relevées depuis la publication du précédent rapport ont aussi été corrigées ou mises à jour dans le présent rapport. Des petites erreurs d'arrondi reliées à la précision des chiffres publiés peuvent se glisser dans le présent rapport.

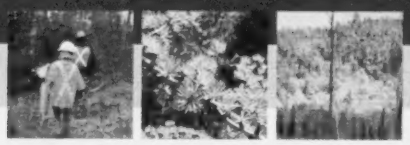

Aperçu

Le présent rapport annuel contient des renseignements permettant de mieux comprendre le mode de gestion des forêts de la Couronne de l'Ontario, ainsi que des données générales qui serviront à comparer les prochains rapports annuels et activités d'aménagement des forêts. Des tableaux et des graphiques des cinq dernières années sont aussi inclus, dans le but de fournir des renseignements à jour et un moyen de voir et d'évaluer les tendances dans les données.

Les ressources forestières des terres de la Couronne situées à l'intérieur de la zone d'aménagement forestière et les programmes connexes sont dans la mire du présent rapport annuel. Les programmes du MRN qui portent sur les terres privées ou les parcs provinciaux n'y sont pas examinés. Pour en savoir plus sur ces programmes du MRN qui ne traitent pas des ressources forestières des terres de la Couronne, visitez http://ontario.ca/forests

Contrairement aux rapports annuels précédents, les renseignements clés sur la gestion des ressources forestières des terres de la Couronne de l'Ontario sont soulignés dans le présent rapport, aux fins de transparence. Nous espérons que ces changements amélioreront la qualité et l'intégralité de l'information fournie, et permettront au public de mieux comprendre la façon dont les ressources forestières des terres de la Couronne sont gérées en Ontario.

Voici une présentation sommaire des chapitres du présent rapport annuel :

- Le chapitre 1 comprend des renseignements généraux sur les forêts de l'Ontario, ainsi que sur le cadre législatif régissant les activités de planification de la gestion forestière en 2008-2009.
- Le chapitre 2 contient un bilan des productions et des emplois de l'industrie forestière, du système de droit de coupe et de délivrance de permis de l'Ontario.
- Le chapitre 3 résume les perturbations touchant les forêts de l'Ontario, notamment les incendies, les conditions météorologiques difficiles, les infestations d'insectes et les maladies.
- Le chapitre 4 décrit les régimes sylvicoles utilisés en Ontario et, sommairement, les activités d'exploitation forestière.
- Le chapitre 5 résume les efforts de régénération forestière et les résultats de la surveillance de l'efficacité des techniques sylvicoles.

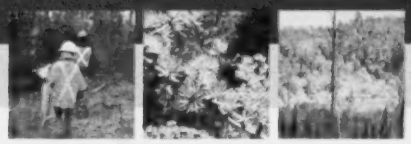

- Le chapitre 6 contient un bilan des activités de construction et de réfection de chemins, et des fonds alloués pour mener ces activités.
- Le chapitre 7 comprend une description du système employé par le MRN pour surveiller la conformité des activités aux lois et aux plans approuvés.
- Le chapitre 8 décrit et résume les résultats du programme de vérification indépendante des forêts de l'Ontario.
- Le chapitre 9 décrit brièvement l'état de la certification forestière en Ontario.
- Le chapitre 10 présente des comptes rendus sur l'évolution d'un certain nombre de recherches, d'études scientifiques et de programmes de perfectionnement des techniques et d'élaboration de politiques du MRN;
- Enfin, le chapitre 11 fait le point sur l'évolution des négociations menées entre le MRN et les collectivités autochtones pour permettre à ces dernières de profiter davantage des bienfaits de la planification de l'aménagement forestier.

Dans tout le document, on entend par « terres de la Couronne » une terre dévolue à Sa Majesté du chef de l'Ontario et dont le MRN assure en général la gestion. Les statistiques présentées dans ce chapitre sont tirées des inventaires provinciaux compilés dans le rapport intitulé *Forest Resources of Ontario* 2006. Il est conseillé de consulter ce rapport, car il décrit et résume de façon plus détaillée les inventaires provinciaux.

D'une superficie totale de 107,6 millions d'hectares, l'Ontario compte environ 88,3 millions d'hectares de surfaces émergées et 19,3 millions d'hectares de surfaces d'eaux. La figure 1a montre la répartition des catégories de terres en Ontario. Les forêts productives et non productives représentent plus de 66% du territoire (figure 1b), soit une proportion nettement plus élevée que pour l'ensemble du territoire canadien, où elles représentent 42 % de la superficie totale du pays.

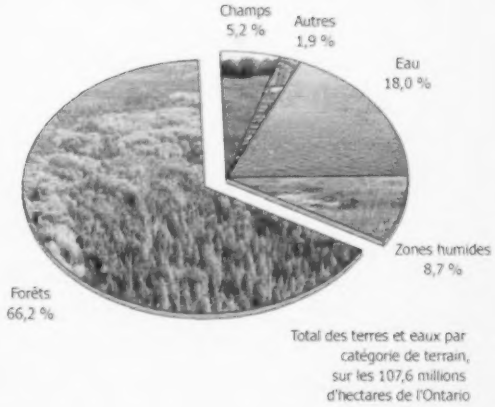

Figure 1a – Superficie totale des surfaces emergees et de surfaces d'eaux en Ontario, selon les categories de terres.

Dans le présent chapitre, les forêts sont classées selon trois principaux régimes de propriété : forêts de la Couronne, parcs et forêts appartenant à des intérêts privés ou autres (selon les données satellites; Tableau 1a). Les terres et les plans d'eau publics et ceux de la Couronne couvrent 78 % du territoire (Figure 1c). Les parcs provinciaux et nationaux occupent 9 % du territoire et les forêts et les plans d'eau privés ou fédéraux se partagent les 13 % restants.

Figure 1b – Superficie provinciale totale par catégorie de terrain

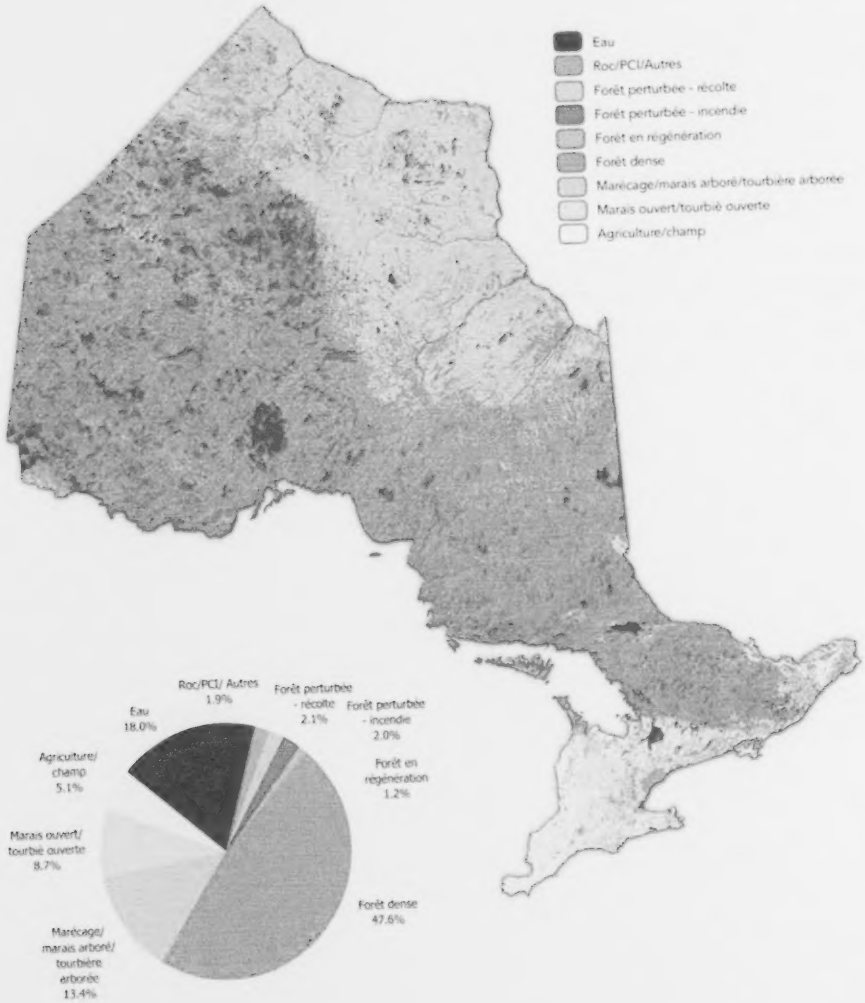

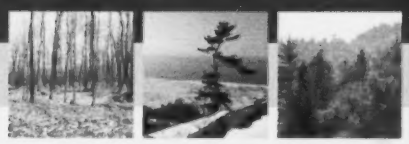

Figure 1c – Aire provinciale totale sous propriété

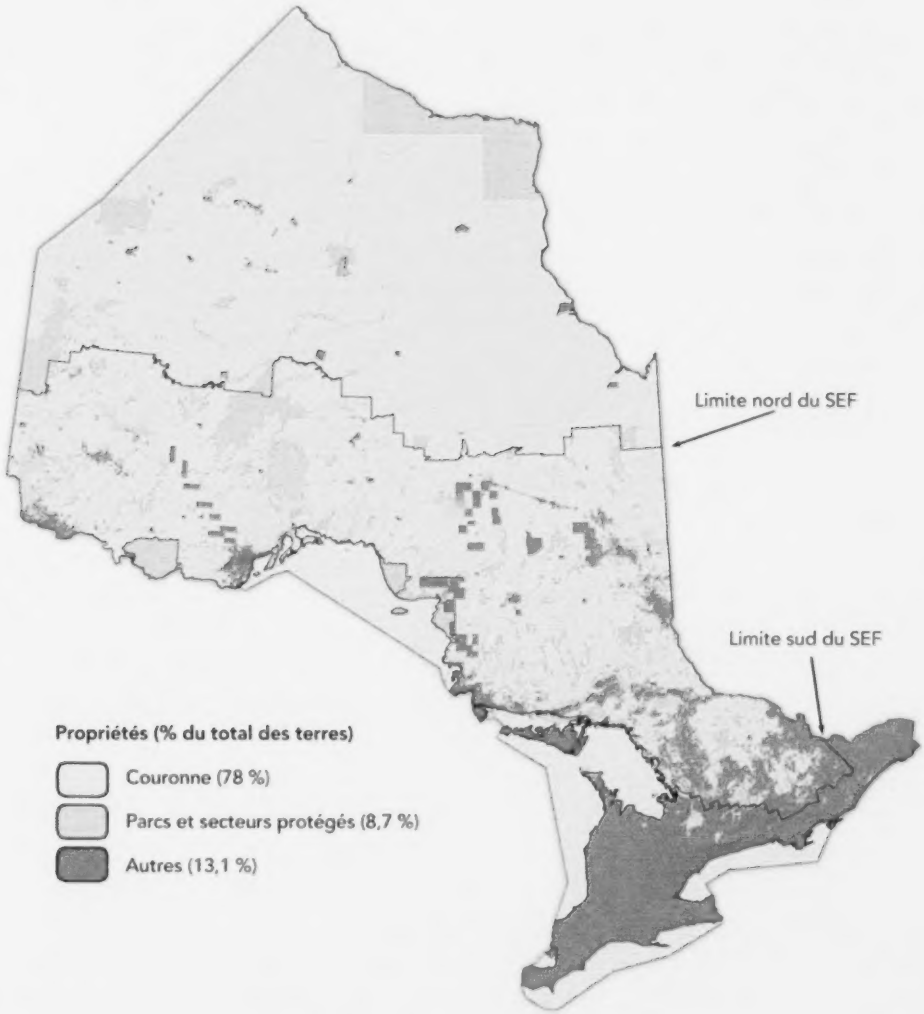

Tableau 1a - Superficie totale du territoire ontarien déterminé conformément aux données satellitaires de 2006[1]

Superficies indiquées en milliers d'hectares

	Superficie totale du territoire ontarien				Zone d'aménagement forestier (ZAF)			
		Protégée				Protégée		
Land Class	Couronne	Régions	Autres	Total	Couronne	Régions	Autres	Total
Terrains non boisés/Eau								
Eau (Grands Lacs)	8 517.3	169.8	0.0	8 687.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Eau	9 118.0	1 559.2	0.0	10 677.2	4 833.1	883.9	0.0	5 716.9
Terres humides	8 175.7	1 065.6	130.9	9 372.2	271.0	60.7	34.0	365.7
Roche	258.6	105.0	183.3	546.8	103.9	58.3	115.1	277.3
Terrains agricoles	27.5	5.6	5 501.3	5 534.4	16.1	0.8	571.1	587.9
UCL	56.5	2.8	536.7	596.0	41.9	2.0	148.2	192.1
Autres	480.0	337.2	93.6	910.8	111.7	31.5	36.6	179.9
Total partiel :	26 633.6	3 245.4	6 445.7	36 324.6	5 377.7	1 037.2	905.0	7 319.8
Terrains boisés non productifs								
Terres humides	1.2	1.8	118.4	121.4	0.0	0.3	19.5	19.9
Tourbières arborées	12 757.0	1 114.3	391.8	14 263.1	1 337.2	167.3	170.8	1 675.2
Total partiel :	12 758.2	1 116.1	510.2	14 384.5	1 337.2	167.6	190.3	1 695.1
Forêt productive								
Forêt à feuilles caduques dense	3 235.0	524.9	1 912.1	5 672.0	2 942.7	295.6	1 174.8	4 413.1
Forêt de résineux dense	13 513.7	1 426.7	1 069.8	16 010.1	7 702.8	949.4	740.1	9 392.3
Forêts mixtes	11 617.5	1 534.6	2 657.1	15 809.2	9 463.0	1 011.3	1 940.7	12 415.0
Forêt éparse	11 350.6	1 109.9	1 206.3	13 666.7	4 517.6	587.7	913.5	6 018.7
Perturbations – Récoltes	2 042.1	32.9	189.9	2 264.9	2 040.8	32.1	162.5	2 235.5
Perturbations – Feux	1 893.8	236.7	42.2	2 172.7	207.1	74.0	4.7	285.9
Régénération de la forêt	1 097.4	99.1	52.9	1 249.4	23.2	5.6	4.2	33.0
Total partiel :	44 750.0	4 964.8	7 130.2	56 845.0	26 897.3	2 955.7	4 940.5	34 793.5
Toutes les forêts:	57 508.2	6 081.0	7 640.4	71 229.5	28 234.5	3 123.3	5 130.8	36 488.6
Total	**84 141.7**	**9 326.3**	**14 086.1**	**107 554.2**	**33 612.2**	**4 160.5**	**6 035.8**	**43 808.4**

[1] *Les renseignements présentés ici sont mis à jour selon un cycle quinquennal.*

La superficie des forêts aménagées pour la récolte est de 26,2 millions. Là-dessus,

la superficie nette de forêt disponible pour l'exploitation forestière est limitée à

18,8 millions d'hectares, soit 17,5 % de l'Ontario (Figure1d).

Pour les besoins de la gestion forestière, la province a été divisée géographiquement, selon le contexte. Quelques-unes des unités administratives mentionnées dans le présent rapport comprennent des unités de gestion, des districts et des régions.

Figure 1d - Aperçu pour 2006

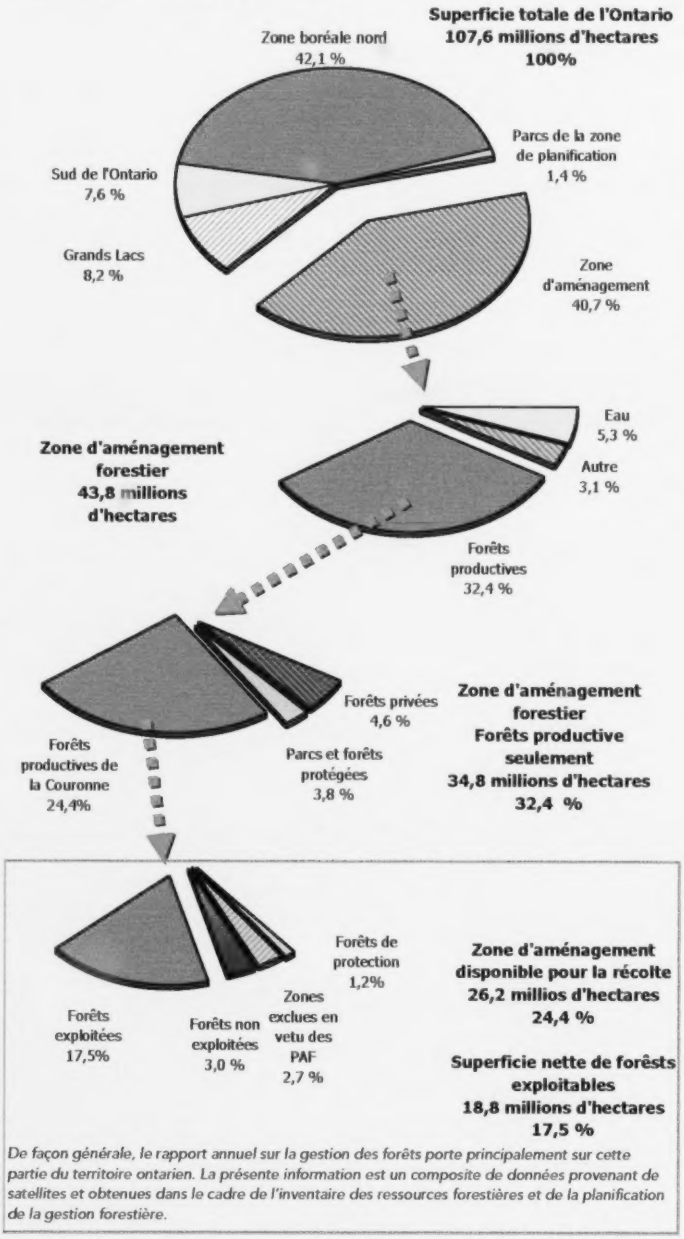

De façon générale, le rapport annuel sur la gestion des forêts porte principalement sur cette partie du territoire ontarien. La présente information est un composite de données provenant de satellites et obtenues dans le cadre de l'inventaire des ressources forestières et de la planification de la gestion forestière.

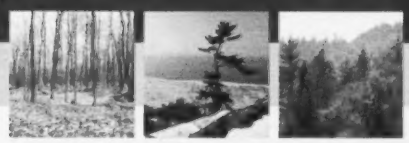

Aperçu du processus de planification de la gestion forestière

Entrée en vigueur en 1994, la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFC)* prévoit que tout exploitant d'une forêt publique de l'Ontario doit assurer à long terme la santé de la forêt de façon à ce que les générations futures puissent tirer elles aussi des avantages des forêts. La *LDFC* stipule qu'un plan de gestion forestière (PGF) approuvé pour chaque unité de gestion soit mis en place. Le PGF décrit les ressources forestières d'une unité de gestion, ainsi que les activités de coupe, de régénération et d'aménagement forestier qui y sont menées. En 2008-2009, 7 PGF ont été approuvés et mis en oeuvre intégralement, conformément au nouveau manuel de planification de la gestion forestière (2004). Les orientations techniques détaillées pour les rapports annuels 2008/2009 des unités de gestion proviennent de l'édition de 2009 du manuel de planification de la gestion forestière pour les terres publiques de l'Ontario.

Le *Manuel d'information forestière* est l'un des quatre manuels de réglementation prévus par la LDFC. Il énonce les exigences s'appliquant à l'échange de données sur l'aménagement des forêts de la Couronne entre l'industrie forestière et le MRN. En 2007, une nouvelle version du manuel a été approuvée. Pour faciliter l'échange de données entre le MRN et l'industrie forestière, un nouvel ensemble de spécifications techniques pour le MIF a également été produit pour appuyer la production de rapports annuels des unités de gestion. Ces spécifications techniques ont servi au MRN et à l'industrie forestière durant la période de rapport 2008-2009.

Pour en savoir davantage sur le processus de gestion forestière, veuillez consulter le site Web http://ontario.ca/forests

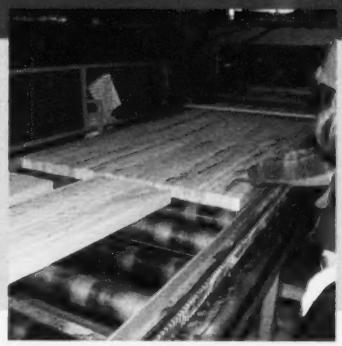

Aperçu de l'industrie des produits forestiers

Les forêts de l'Ontario procurent à un large éventail d'industries les ressources de base dont elles ont besoin pour fabriquer du bois d'oeuvre, des panneaux structuraux, de la pâte à papier, du papier ou du papier journal. De plus, les entreprises qui fournissent des services à l'appui des activités forestières et de nombreuses industries du secteur tertiaire sont aussi tributaires de forêts de la Couronne.

Le secteur des produits forestiers comprend les entreprises d'exploitation forestière, de transformation du bois et de fabrication de papier, ainsi que d'autres industries connexes. Le secteur de l'exploitation forestière regroupe de grands et de petits entrepreneurs, et de grandes exploitations appartenant à des usines. Les entrepreneurs peuvent être indépendants ou travailler pour une usine appartenant à une société.

Le secteur de transformation du bois comprend surtout les entreprises de fabrication telles que les scieries, les usines de placage et les manufactures de panneaux structuraux qui fabriquent des matériaux de construction et des articles spéciaux en bois à partir de fibres ligneuses brutes (arbres). Dans ces installations, les dépenses en immobilisations varient de quelques milliers à plus de 250 millions de dollars. Le secteur des produits ligneux à valeur ajoutée convertit de façon qualitative les produits bruts de bois tels que le bois d'œuvre en une vaste gamme de produits ligneux de plus grande valeur comme par exemple les produits de menuiserie préfabriqués (portes et fenêtres), les armoires, des produits de menuiserie architectural et les maisons préfabriquées. À l'examen des revenus tirés de la vente de produits fabriqués par les industries du bois, nous prenons en compte les ventes faites par les entreprises de fabrication primaire, ainsi que par les industries de produits en bois à valeur ajoutée. En Ontario, près de 56 % des revenus générés par les entreprises de fabrication de produits forestiers proviennent de la vente de produits ligneux à valeur ajoutée.

Cour de scierie du secteur forestier au nord de l'Ontario

Les industries papetières comprennent les entreprises de fabrication primaire et secondaire ou à valeur ajoutée. Les usines de pâtes primaires produisent la pâte vendue aux fabricants de papier de l'Ontario et ailleurs dans le monde. Les entreprises de fabrication primaire de papier fabriquent des produits tels que le papier journal, ainsi que d'autres types de papier tels que du papier couché, non couché, de supercalandre et du papier de construction Les usines primaires produisent également du papier de couverture et du carton ondulé, qui, lorsqu'ils sont combinés, produisent du carton.

Les usines primaires utilisent les copeaux de bois, les billes et du papier recyclé comme composition de fabrication principale. Les usines de pâtes du secteur secondaire achètent soit de la pâte, soit du papier et augmentent leur valeur en les transformant, entre autres, en du papier édition, des étiquettes, du papier d'emballage et des produits sanitaires. En Ontario, un peu plus de 50 % des recettes générées par l'industrie du papier proviennent de fabricants du secteur secondaire qui produisent des produits à valeur ajoutée. Les recettes des usines de papier représentent près de 55 % de la valeur des ventes totales de produits forestiers.

La valeur ajoutée est fondée sur la contribution réelle de l'industrie au produit intérieur brut de l'Ontario. La mesure et la déclaration des contributions à valeur ajoutée de l'industrie forestière permettent de ne pas comptabiliser deux fois les effets des ventes entre les fabricants de produits forestiers et leurs fournisseurs.

L'industrie des produits forestiers emploie des milliers de personnes dans l'ensemble de l'Ontario. L'industrie forestière créé des emplois directs, indirects et induits. On entend par « emplois directs » les emplois qui sont directement reliés à la création de produits et de services forestiers. Les emplois directs entraînent par ailleurs la création d'emplois au sein des entreprises qui fournissent des biens et services au secteur des forêts. C'est ce qu'on appelle les emplois indirects. Enfin, lorsque ces revenus directs et indirects sont dépensés et dépensés à nouveau dans divers secteurs économiques (p. ex., alimentation, vêtements, divertissement), cela entraîne une hausse des emplois induits.

En plus d'être un important employeur, le secteur forestier investit tous les ans dans l'amélioration des immobilisations et dans l'agrandissement d'usines. Le contexte de plus en plus rude des activités a eu une incidence sur la capacité de l'industrie à réinvestir dans ses activités.

Bilan des recettes et de la valeur ajoutée du secteur des forêts – 2008-2009

- La capacité concurrentielle de l'industrie est en baisse. Le facteur qui influe le plus négativement sur la capacité concurrentielle du Canada est la hausse du dollar canadien qui accroît la base des coûts en dollars américains pour les entreprises canadiennes;
- La devise canadienne a poursuivi sa progression en 2008, se situant en moyenne à 94 cents US contre 93 cents US en 2007 et 88 cents en 2006. Outre cette hausse, le prix de base des de l'électricité et des carburants a également augmenté. Ces frais supplémentaires, conjugués à une hausse des importations de produits dérivés du bois à bon marché, surtout de la Chine, nuisent à l'industrie des produits forestiers de l'Ontario;
- La crise qui a frappé l'économie américaine et la réduction des mises en chantier et de la consommation de biens et services qui l'ont accompagnée ont aussi eu des répercussions négatives sur l'industrie des produits forestiers en Ontario;

- Les recettes tirées des ventes du secteur ontarien des produits forestiers ont baissé récemment, passant de 18,9 milliards de dollars en 2003 à peine plus de 13 milliards de dollars en 2008 (Tableau 2a);
- Les contributions de l'industrie forestière à valeur ajoutée au produit intérieur brut provincial sont en baisse constante depuis 2004;
- La fabrication à valeur ajoutée, l'exception de l'exploitation forestière, a baissé, passant de 4,6 milliards de dollars en 2008-2009 à 5,7 milliards de dollars en 2006-2007 (Tableau 2b).

Tableau 2a -Vente dans le secteur des produits forestiers de l'Ontario

Année	Valeur des expéditions (million $)
2004	$19 501
2005	$18 802
2006	$17 066
2007	$15,281
2008	$13,958

Source : Statistique Canada 2009

Tableau 2b - Répartition des activités manufacturières, selon le secteur et le nombre d'emplois directs dans chaque secteur en 2008-2009

	Nombre		Nombre d'employés		Valeur ajoutée	
Secteur	Nombre	% du total canadien	Nombre	% du total canadien	Valeur ajoutée (million $)	% du total canadien
Fabrication de produits ligneux	1 673	28%	18 949	19%	1 470	18%
Fabrication de papier	434	45%	22 656	35%	3 142	30%
Total	**2 107**		**41 605**		**4 611**	

Source : Statistique Canada

Bilan du réinvestissement dans le secteur des forêts – 2008-2009

- Les dépenses en immobilisations et réparations continuent de baisser d'une année sur l'autre. L'industrie forestière a dépensé 907 millions de dollar en immobilisations et en réparations en 2008-2009. Il s'agit d'une baisse par rapport au 986 milliard de dollars dépensés en 2007-2008, et d'une baisse encore plus vertigineuse par rapport à 2000-2001 lorsque l'industrie forestière avait réinvesti plus de 1,5 billion de dollar dans la réparation d'établissements (usines) et l'achat de nouveaux matériels.

Bilan des emplois – 2008-2009

- D'après les données du recensement canadien de 2006, au moins 20 % de la population active de 28 collectivités ontariennes, situées principalement dans le nord de l'Ontario, travaillaient dans l'industrie forestière. Ces collectivités ontariennes, ainsi que le nombre total des travailleurs qu'elles comptent et le pourcentage de ceux qui œuvrent dans le secteur des forêts sont présentés dans l'annexe 4. La prochaine mise à jour des données du recensement canadien sur l'Ontario est prévue pour 2011;
- On a estimé à 166 000 le nombre d'emplois (directs, indirects et induits) créés dans l'industrie forestier;
- L'industrie forestière continue d'être marquée par un grand nombre de mises à pied et de fermetures d'usines. En tout, 4 219 travailleurs d'usines ont perdu leur emploi, comparativement à 5454 pertes d'emplois en 2007-2008 (Tableau 2c).

Tableau 2c - Total cumulatif des mises à pied et des nouveaux emplois dans les usines du secteur forestier de l'Ontario, par année

Secteur	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	Total
Scieries - Permanentes	- 151	- 325	- 170	- 41	- 52	-739
Scieries - Temporaires	- 61	- 843	-3 410	-1 278	- 515	-7,715
Scieries - Indéfinies	0	- 100	- 766	-1 183	- 382	-2,868
Scieries - Nouveaux emplois	0	187	32	5	0	224
Pâtes et papier - Permanentes	- 428	-1 080	-3 038	- 925	- 375	-5,846
Pâtes et papier - Temporaires	- 100	-1 740	-1 280	-1 030	-2 192	-11,645
Pâtes et papier - Indéfinies	- 65	0	- 803	- 205	- 180	-2,343
Pâtes et papier - Nouveaux emplois	0	0	440	311	260	1,011
Panneaux - Permanentes	- 106	0	0	- 280	0	-516
Panneaux - Temporaires	0	- 300	0	- 115	- 173	-642
Panneaux - Indéfinies	- 41	- 249	- 618	- 208	- 87	-1,203
Panneaux - Nouveaux emplois	140	18	14	12	0	184
Valeur ajoutée - Permanentes	0	0	- 22	- 41	- 50	-113
Valeur ajoutée - Temporaires	0	0	0	- 148	- 213	-361
Valeur ajoutée - Indéfinies	0	0	0	0	0	0
Valeur ajoutée - Nouveaux emplois	0	6	0	53	0	59
Total de mises à pied	**-952**	**-4,637**	**-10,107**	**-5,454**	**-4,219**	**-34,101**
Total des mises à pied permanentes	- 685	-1 405	-3 230	-1 287	- 477	-7 214
Total des mises à pied indéfinies	- 106	- 349	-2 187	-1 596	- 649	-6 524
Total des mises à pied temporaires	- 161	-2 883	-4 690	-2 571	-3 093	-20 363
Total des nouveaux emplois	140	211	486	381	260	1 478

Remarque : Les chiffres sommaires annuels sont les meilleures estimations calculées à partir de l'information disponible. De plus, les mises à pied temporaires représentent le total cumulatif de mises à pied temporaires effectuées au cours de l'année en question, quelle que soit leur durée (jours, semaines, mois).

Régime de délivrance des permis de récolte

Seuls les entrepreneurs ou les entreprises titulaires soit d'un permis d'aménagement forestier durable (PAFD), soit d'un permis d'exploitation des ressources forestières (PERF) ont le droit

d'exploiter les forêts de la Couronne de l'Ontario. Un PAFD comporte certaines exigences, dont celle pour le titulaire de préparer des plans de gestion forestière selon les directives s'appliquant aux forêts de la Couronne de l'Ontario dans le *Manuel de planification de la gestion forestière*. Il incombe au titulaire de mettre en œuvre les plans en exécutant divers travaux forestiers, dont voies d'accès, récoltes, régénération et entretien. Il doit observer les règles et les lignes directrices que le MRN a établies pour garantir la pérennité de la forêt.

Le titulaire d'un PERF doit respecter les plans de gestion forestière approuvés par le MRN et mener ses activités de manière à garantir la vitalité à long terme de la forêt. La délivrance d'un PERF de terres gérées en vertu de PAFD exige une entente de chevauchement étant donné que toutes les ressources forestières des terres visées par les PAFD étaient auparavant exploitées par les titulaires d'un PAFD. Une entente de chevauchement contient en général les conditions en fonction desquelles les entreprises doivent mener leurs activités quotidiennes. Elle énonce aussi les obligations juridiques à respecter. C'est ce qu'on appelle un permis de chevauchement de la zone d'exploitation des ressources forestières.

Bilan du régime de délivrance des permis de récolte – 2008-2009

- En 2008-2009, 3 872 permis ont été délivrés, dont la plupart des permis de chevauchement de la zone d'exploitation des ressources forestières (Tableau 2d).

Tableau 2d - Nombre de permis émis en 2008-2009, selon le type de permis

Type de permis	Complémentaire	Non complémentaire	Total
Permis d'aménagement forestier durable	0	43	43
PERF, moins de 300 hectares	3 477	57	3 534
PERF, plus de 300 hectares	231	64	295
Récupération	0	0	0
Total	**3 708**	**164**	**3 872**

Droit de coupe en Ontario

L'industrie forestière verse au gouvernement de l'Ontario des impôts (paiements indirects) ainsi que des droits de coupe (paiements directs). Les entreprises forestières paient des droits de coupe à la Couronne pour chaque mètre cube de bois récolté. Le MRN établit les redevances d'exploitation forestière sur les terres de la Couronne (pour les entreprises et les particuliers) en fonction du prix du bois sur le marché. Quand le prix du bois est élevé sur le marché, les droits sont révisés à la hausse. Quand il fléchit, les droits sont révisés à la baisse. Les droits de coupe de la Couronne comptent quatre volets :

- Un droit minimum par mètre cube de bois, quelle que soit l'essence récoltée, versé au Trésor de l'Ontario et révisé tous les ans. Le tableau 2e illustre l'évolution du droit minimum au cours des cinq dernières années..
- Un droit de reboisement destiné exclusivement au financement des activités de régénération des forêts. Son montant varie selon l'essence récoltée et le coût prévu pour reconstituer les peuplements de cette essence. Les recettes, versées soit au Fonds de reboisement soit à un compte de reboisement à but spécial, ne peuvent servir qu'à reconstituer les peuplements exploités et à préserver la santé des forêts de l'Ontario.
- Une redevance sur la valeur résiduelle du bois versée au Trésor de l'Ontario. elle est nulle quand le prix du bois sur le marché est bas, mais elle monte, selon les essences et le secteur de production, à environ 23 $ le mètre cube lorsque le prix du bois sur le marché est élevé.
- une redevance de 0,48 $ le mètre cube de bois récolté qui est versée au Fonds de réserve forestier que supervise un comité indépendant nommé par le ministère des Richesses naturelles, le Comité du Fonds de réserve forestier. Ce fonds sert à financer des projets conformes aux critères du MRN. Pour être admissibles, les projets doivent servir à payer les frais suivants : activité sylvicole sur une terre de la Couronne visant la régénération d'arbres morts ou endommagés dans un incendie; reboisement d'une terre si le titulaire du permis devient insolvable; protection des peuplements contre les insectes et les maladies; aménagement intensif des peuplements associé à un approvisionnement en bois vital; ou dépenses pour vérifications forestières indépendantes, inventaires des ressources forestières ou conversion. Les frais de conversion aident à couvrir les coûts associés à l'établissement d'un PAFD.

Bilan des droits de coupe en Ontario – 2008-2009

- Les droits de coupe minimum oscillent entre 0,59 et 3,92 $ le mètre cube (tableau 2e);
- En 2008-2009, le MRN a réaffecté 1,04 $ par mètre cube des frais minimes au Fonds de réserve forestier en vue d'amasser 10 millions pour financer les activités d'inventaire des ressources forestières. Une fois les 10 millions de dollars amassés, le 1,04 $ a été rajouté au tarif minimal, pour un total de 3,92 $ le mètre cube.
- Le tableau 2f présente les paiements faits par l'industrie forestière à différents comptes gouvernementaux.

Tableau 2e - Droits de coupe minimaux par mètre cube

Exercice financier	Droit minimum
2004/05	$3.60
2005/06 [1]	$1.36
2006/07	$3.34
2007/08[2]	$0.59 - $3.80
2008/09	$0.59 - $3.92

** En 2005, un ajustement rétroactif de 70 000 000 $ a été apporté au droit de tout bois facturé durant l'exercice financier 2005-2006. Cet ajustement explique la baisse du droit minimum du bois récolté au cours de 2005-2006*

2 En 2007/2008 le MRN a ramené à 0,59 $ les frais minimums pour certaines espèces sous-utilisées, dans un effort pour en augmenter le taux de récolte et leur utilisation comme source de fibres.

Tableau 2f - Droits versés à la Couronne par l'industrie forestière

Exercice	Fonds de réserve forestier	Trésor de l'Ontario	Fonds de reboisement	Compte de reboisement à but spécial	Total des droits
2004/05	11 726 196 $	113 707 893 $	84 379 204 $	140 943 $	209 954 236 $
2005/06	12 723 888 $	32 974 166 $	44 682 680 $	1 092 661 $	91 473 395 $
2006/07	13 432 025 $	60 213 322 $	57 754 954 $	979 275 $	132 379 576 $
2007/08	21 832 131 $	38 491 464 $	69 317 150 $	229 192 $	129 869 937 $
2008/09	18 138 678 $	31 555 326 $	46 208 910 $	227 917 $	96 130 831 $

Remarque : La province ne comptabilise pas officiellement comme des recettes les droits versés au Fonds de reboisement, au Compte de reboisement à but spécial et au Fonds de réserve forestier, bien que les fonds du Compte de reboisement à but spécial soient versés au Trésor de l'Ontario.

Secrétariat de la compétitivité du secteur forestier

En réponse aux recommandations présentées en mai 2005 par le Conseil ministériel sur la compétitivité du secteur forestier, le ministère des Richesses naturelles (MRN) a mis en œuvre, par l'entremise du Secrétariat de la compétitivité du secteur forestier (SCSF), de nouveaux programmes dans le but de surmonter les défis auxquels fait face le secteur forestier de l'Ontario. Ces programmes visent à créer un climat propice aux investissements et à renforcer l'avenir du secteur forestier au moyen de mesures adoptées conjointement par l'industrie et le gouvernement.

Programme de garantie des prêts

Annoncé en juin 2005, le programme de garantie des prêts peut fournir une série de garanties des emprunts jusqu'à un maximum de 350 millions de dollars sur une période de cinq ans. Les garanties des emprunts seront octroyées aux prêteurs du secteur forestier pour appuyer et attirer de nouveaux projets d'investissements dans les domaines suivants :

- fabrication de produits à valeur ajoutée;
- amélioration de l'efficacité de la fibre;
- conservation et efficacité de l'énergie (en cas d'objectif premier);
- cogénération d'énergie.

Fonds de prospérité pour le secteur forestier

Annoncé en septembre 2005, le programme accordera au total 150 millions de dollars en subventions conditionnelles au secteur forestier sur trois ans. Ces subventions seront octroyées au secteur forestier pour appuyer et attirer de nouveaux projets d'investissement similaires à ceux décrits dans la section du programme de garantie des prêts, mais aussi dans les domaines suivants :

- gestion de la charge et production d'électricité verte/à partir de la biomasse;
- manipulation de matériaux de pointe et efficacité afférente à ceux-ci;
- nouvelles technologies environnementales;
- besoins d'infrastructure afférents à ces priorités (tels que lignes électriques, voies ferrées, etc.);
- formation des travailleurs en matière de compétences pertinentes au secteur forestier.

Bilan du Programme de garantie des prêts et du Fonds de prospérité pour le secteur forestier – 2008-2009

- 9 offres pour le Programme de garantie des prêts et le Fonds de prospérité pour le secteur forestier ont été acceptées;
- 13,1 millions $ ont été versés à titre de subventions du Fonds de prospérité pour le secteur forestier;
- 63,9 millions en garanties de prêt ont été approuvés.

Programme Promotion du bois de l'Ontario

Le programme Promotion du bois de l'Ontario est une initiative qui prévoit le versement de 1 million de dollar par année pour appuyer les efforts de développement de la capacité et des marchés de l'industrie ontarienne des produits forestiers à valeur ajoutée.

Bilan du programme Promotion du bois de l'Ontario – 2008-2009

Le programme Promotion du bois de l'Ontario a atteint ses objectifs de 2008-2009 en finançant avec stratégie différentes mesures :

- le programme a pu aider quatre établissements de recherche et de formation à élargir et à améliorer leurs programmes de formation de la prochaine génération d'ouvriers forestiers;
- Le Programme appuie les initiatives lancées par trois organisations en vue d'accroître la valeur ajoutée de l'industrie du bois ; NOVA, une initiative de Forintek qui vise à promouvoir et à soutenir les efforts déployés par des entrepreneurs à découvrir et à créer de nouvelles occasions en matière de valeur ajoutée; l'Ontario Wood Products Export Association (Association ontarienne d'exportation de produits de bois) qui fournit de l'information commerciale et représente ses membres nationaux et internationaux du marché de la valeur ajoutée; et l'initiative WoodWORKS! du Conseil canadien du bois qui promeut l'utilisation du bois dans la construction pour agrandir les marchés des produits ligneux à valeur ajoutée.
- De plus, l'industrie a financé un concours de design afin d'intéresser les étudiants et de les encourager à se diriger vers le secteur et deux études portant l'une sur la production commerciale des granulés de bois et l'autre sur une initiative der biomasse dans le sud de la province.

Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario

En novembre 2006, un programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario a été annoncé afin d'aider les entreprises du secteur forestier durement frappées par la hausse des coûts d'électricité. Le programme vise à offrir une aide de 140 millions de dollars sur trois ans aux entreprises de pâtes et de papiers du nord de l'Ontario qui consomment plus de 50 000 mégawatt-heures par année. Les entreprises participantes doivent dresser et mettre en œuvre un plan de transition visant à baisser les coûts d'électricité d'au moins 15 % par unité de production au cours des trois années d'exécution du programme de façon à améliorer à long terme leur compétitivité des coûts et leur viabilité.

Bilan du Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord de l'Ontario – 2008-2009

- En 2008-2009, une aide de plus de 26 millions a été offerte aux usines frappées par la hausse des coûts d'électricité dans le cadre du programme.

Cour de scierie du secteur forestier au nord de l'Ontario

Processus concurrentiel sur l'approvisionnement en bois

En janvier 2009, the ministère des Richesses naturelles a lancé le processus par étapes de compétition pour l'approvisionnement en bois en Ontario, pour l'utilisation des forêts sur les terres publiques. La compétition a principalement pour but d'attirer de nouveaux investissements en Ontario en utilisant l'approvisionnement en bois pour créer des possibilités d'emploi dans le secteur des produits forestiers à valeur ajoutée et le secteur émergent de la bioéconomie, tout en continuant de soutenir un secteur forestier primaire solide dans la province. La première étape de la compétition a pris la forme d'une sollicitation de déclarations d'intérêt publiée le 20 janvier 2009 avec clôture le 3 mars 2009. Cette première étape avait pour but d'aider le Ministre à déterminer le niveau d'intérêt et à voir si un processus concurrentiel d'approvisionnement était justifié. Le Ministère a reçu 131 réponses, portant sur cinq fois le volume de bois jugé disponible. À partir entre autres de l'information reçue en réponse à la sollicitation de déclarations d'intérêt, le Ministère a déterminé qu'il était approprié de passer à l'étape II de la compétition, qui aura lieu en 2009/2010.

Aperçu des perturbations naturelles dans les forêts de l'Ontario

Le présent chapitre contient un résumé des perturbations naturelles qui ont touché les forêts de l'Ontario. Les perturbations d'origine naturelle (feux de forêt, insectes, maladies, temps violent) se produisent tout au long du cycle végétatif d'une forêt, comme l'illustre la figure 3a. On évalue les perturbations (sauf en ce qui concerne les maladies) en fonction de la superficie (nombre d'hectares) et du volume (nombre de mètres cubes) d'arbres détruits ou endommagés. Les pertes imputables aux maladies des arbres sont évaluées en calculant la perte moyenne de volume par an pour toutes les maladies chroniques. Les secteurs touchés par les maladies chroniques ne sont pas enregistrés. Les zones touchées et les volumes de bois perdus en raison, entre autres, des insectes, des maladies et de graves perturbations météorologiques sont évalués en se fondant sur des études menées par le Service canadien des forêts et le MRN, qui ont formé un partenariat de surveillance de la santé des forêts.

Toutes les estimations sur les secteurs perturbés, soit celles de la province et de la zone d'aménagement forestier (ZAF), portent sur l'ensemble des terres forestières, y compris les forêts de la Couronne, les forêts privées et celles appartenant au gouvernement fédéral, et sur les parcs fédéraux et provinciaux. Toutefois, le calcul du volume perturbé dans la ZAF se fonde uniquement sur les forêts productives de la Couronne. Selon la gravité des dommages causés aux arbres par ces perturbations, il est souvent possible de mener des opérations de sauvetage dans les zones perturbées en vue de récolter le bois et de réduire les pertes économiques et la menace de feux de forêt. Ces opérations sont présentées à titre de récolte au chapitre 4.

Quand des perturbations touchent des peuplements, on modifie les descriptions des inventaires forestiers. Cependant, c'est de façon subjective que l'on décide si les répercussions sont suffisamment graves pour procéder à ces modifications. Les principales perturbations sont déclarées au cours de l'automne suivant la perturbation.

Figure 3a - Cycle de vie des forêts

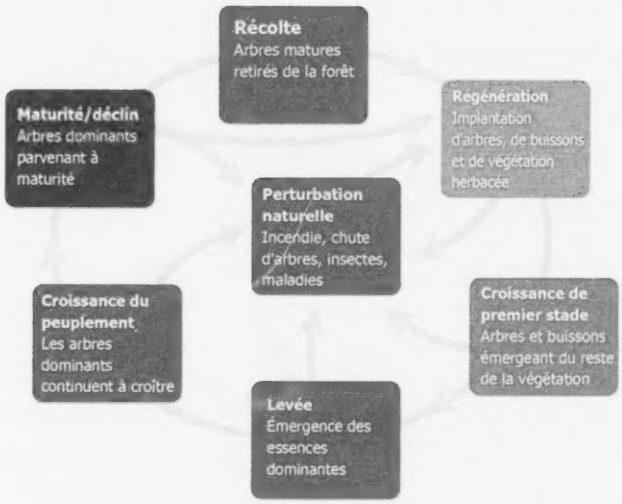

Les feux de forêt

Le MRN consigne la superficie et le volume de bois perturbés par les feux de forêt dans toutes les régions forestières de l'Ontario. Selon les conditions météorologiques, le nombre et l'envergure des incendies varient beaucoup d'une année à l'autre. Il suffit de consulter la figure 3b, qui montre les cinq dernières années de perturbations causées par les incendies de forêt pour avoir une idée de ces variations (ainsi que la moyenne pour les 10 dernières années).

Graves perturbations météorologiques

Parmi les perturbations météorologiques qui entraînent la mort d'arbres et des pertes de volume, les tempêtes de vent (causant des dégâts appelés « chablis »), la sécheresse et les dommages dus au froid (glace, neige ou froid intense) sont les plus communes. Des tempêtes d'intensité différente se produisent régulièrement dans l'ensemble de la province. Les dommages causées par ces perturbations sont consignées seulement si elles sont découvertes et si elles sont suffisamment importantes.

Chablis

Perturbations dues aux insectes

La superficie perturbée et le volume de bois détruit par les insectes les plus nuisibles se fondent sur une estimation des régions boisées où la défoliation est d'au moins 30 %. En général, un arbre ne meurt qu'au bout de plusieurs années consécutives de défoliation. Cela dépend de l'espèce d'insecte, de l'essence de l'arbre et d'autres facteurs. De plus, plusieurs insectes peuvent être à l'origine de la défoliation. Les zones déclarées défoliées peuvent l'être à des degrés différents. La superficie totale perturbée et le volume des pertes dus à la mortalité causée par les insectes au cours des cinq dernières années sont présentés au tableau 3a et les retards estimés de croissance en raison des dommages causés par les insectes, au tableau 3b.

larves de la tordeuse du pin gris

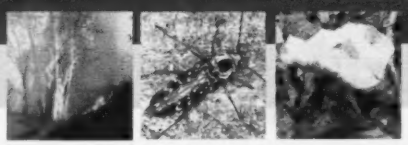

Maladies

En général, la mort naturelle d'un certain nombre d'arbres chaque année dans un peuplement n'entraîne pas une réduction suffisamment importante de son volume et de sa superficie pour qu'on la consigne et qu'on en tienne compte lors de l'actualisation de l'inventaire. À titre d'exemple, des maladies chroniques, comme le pourridié des racines, tueront quelques arbres éparpillés dans le peuplement. Pour la plupart des maladies, on n'enregistre donc pas de perte de superficie, mais plutôt le volume approximatif de bois que représentent les arbres morts et le retard de croissance des arbres vivants. Cependant, le volume estimatif de bois provenant d'arbres morts et de retards de croissance des arbres vivants est calculé annuellement. Le volume approximatif des pertes causées par des maladies chroniques est calculé à partir du taux de mortalité et du retard de croissance imputables au pourridié des racines, à la pourriture des branches d'arbre et au dépérissement du feuillage. Selon les estimations, depuis cinq ans, les pertes dues à des maladies sont relativement stables, soit à un peu moins de 10 millions de mètres cubes par année (tableau 3c). Ce sont les arbres morts qui représentent la majorité des pertes enregistrées.

Calculer les pertes en volume

On évalue deux principaux groupes de perturbations forestières naturelles en Ontario, soit les perturbations abiotiques et les perturbations biotiques. Les premières sont dues à des facteurs non vivants, dont les feux irréprimés, la sécheresse et les intempéries (vent, neige et grêle). Les secondes sont causées par des facteurs vivants, notamment des insectes (livrée des forêts, spongieuse, tordeuse des bourgeons de l'épinette), ou une maladie (hypoxylon, pourridié des racines ou syndrome de Stillwell).

Beaucoup d'insectes ravageurs et de maladies qu'on rencontre dans les forêts de l'Ontario ne tuent pas en fait les arbres, mais ralentissent leur croissance au printemps et en été. Ainsi, une infestation de livrée des forêts peut faire tomber la croissance du peuplier-tremble de 75 % en une seule saison, et celle du bouleau blanc de 40 %. On inscrit cette perte de croissance en tant que perte de volume de l'accroissement courant annuel (a.c.a.). Des années de défoliation peuvent entraîner la mort des arbres. Dans ce cas, on l'enregistre comme volume brut total (GTV) de bois perdu.

La plupart des perturbations abiotiques, comme les feux et les chablis, provoquent de graves dégâts dans la forêt, lesquels entraînent généralement une forte mortalité dans la zone de perturbation. On étudie chaque type de perturbation et on élabore des facteurs de perte de croissance ou de mortalité d'après des échantillons recueillis sur le terrain. On n'évalue pas dans la zone les maladies chroniques des arbres, comme l'hypoxylon ou le pourridié des racines, car on part du principe que tous les arbres en souffrent dans une certaine mesure. On établit, en revanche, des chiffres estimatifs selon l'essence et l'âge pour toute la ZAF, qui sont déclarés pour les forêts de la Couronne.

Bilan des perturbations naturelles – 2008-2009

- L'activité des incendies de forêt a connu une baisse marquée en 2008/2009 comparativement à 2007/2008; il y a eu 330 incendies dans la province, pour un total de 128 hectares seulement (Figure 3b). La plupart des incendies ont couvert moins d'un hectare.
- Pour la quatrième année consécutive, la tordeuse du pin gris a continué d'infester de grands secteurs de la région nord-ouest, entre Kenora et Red Lake. La défoliation causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'est principalement limitée à la région nord-est entre Sudbury, North Bay et New Liskard. La superficie perturbée de forêt de la Couronne et le volume de matière ligneuse perdue à cause des insectes ont diminué par rapport à 2007/2008 (Figures 3c et 3d).
- Un sommaire détaillé des principales perturbations forestières en 2008/2009 est affiché en ligne sur le site http://www.ontario.ca/forests.

Figure 3b – Zone touchée par les feux de forêt

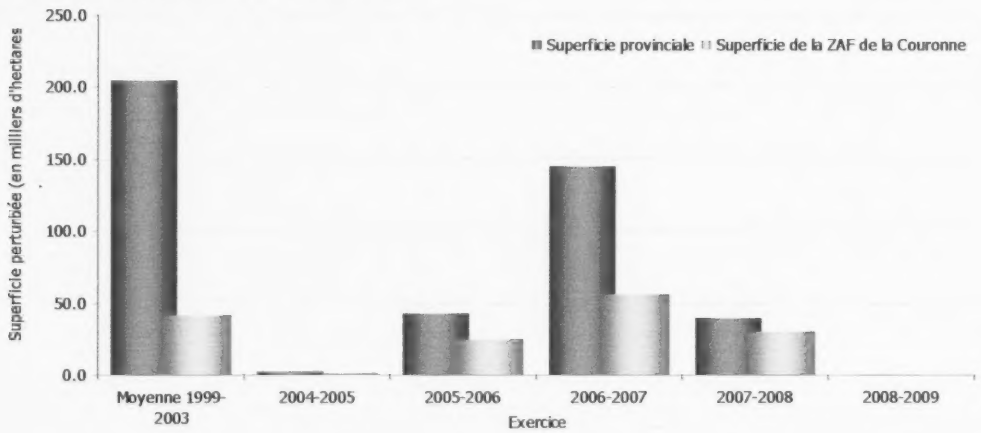

Figure 3c – Estimation de la superficie perturbée par les insectes forestiers

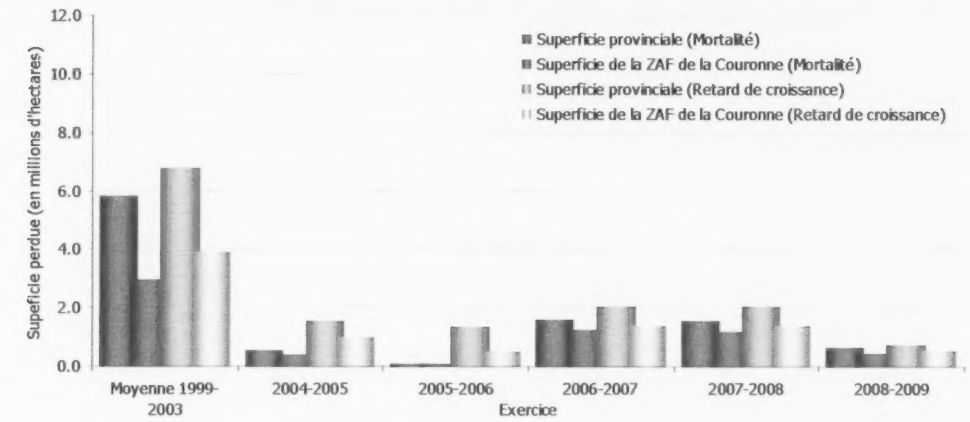

Figure 3d – Estimation de pertes en volume des terres de la Couronne dans la ZAF, imputables aux insectes forestiers

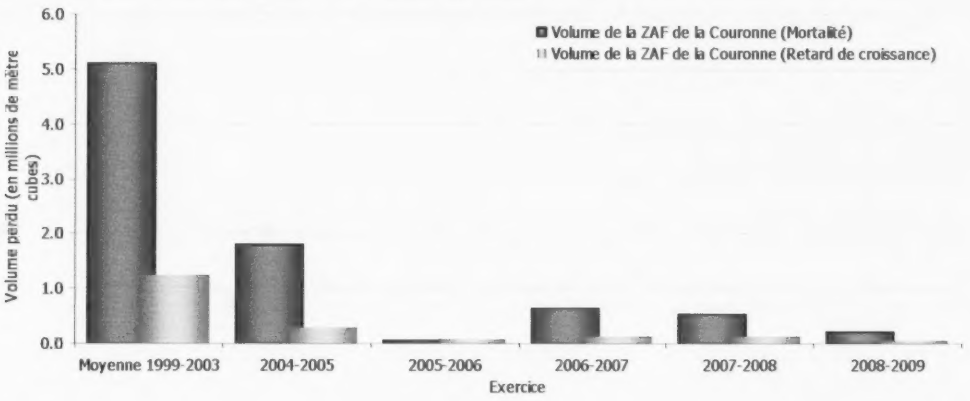

Figure 3e - Dégâts causés par les intempéries

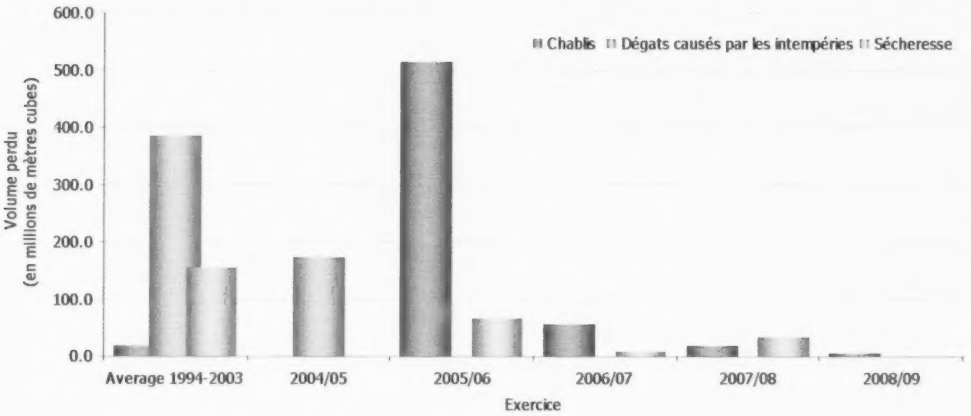

Tableau 3a - Estimation du volume de bois et de la superficie perdus en raison de perturbations naturelles : mortalité

Superficie en hectares volume d'arbres morts en mètres cubes volume brut total

	Moyenne 1999-2003	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Dégâts abiotiques - Pertes en superficie et en volume - Mortalité						
Feux						
Superficie provinciale	204 713	1 799	42 775	144 731	39 089	128
Superficie de la ZAF de la Couronne	41 250	640	25 165	55 702	30 279	128
Volume de la ZAF de la Couronne	4 278 659	5 974	3 767 975	5 849 552	3 214 957	0
Chablis						
Superficie provinciale	18 426	107	512 803	55 731	17 924	4 315
Superficie de la ZAF de la Couronne	8 694	69	412 147	41 306	15 844	1 072
Volume de la ZAF de la Couronne	1 364 886	0	25 068 527	4 747 905	1 385 994	0
Dégats causés par les intempéries						
Superficie provinciale	385 563	173 015	0	0	936	509
Superficie de la ZAF de la Couronne	260 254	152 700	0	0	200	438
Volume de la ZAF de la Couronne	1 075 271	962 082	0	0	1 061	2 749
Sécheresse						
Superficie provinciale	153 342	0	65 798	7 071	33 315	0
Superficie de la ZAF de la Couronne	87 772	0	13 252	6 028	1 760	0
Volume de la ZAF de la Couronne	980 659	0	92 178	28 047	3 869	0
Dégâts biotiques - Insectes forestiers - Pertes en superficie et en volume - Mortalité						
Tordeuse des bourgeons de l'épinette						
Superficie provinciale	5 767 621	13 848	17 112	817 434	849 052	450 387
Superficie de la ZAF de la Couronne	2 908 592	5 820	6 866	555 548	658 523	330 734
Volume de la ZAF de la Couronne	5 094 373	3 949	4 482	235 411	242 463	130 055
Tordeuse de pin gris						
Superficie provinciale	43 456	856	98 306	791 888	687 715	138 103
Superficie de la ZAF de la Couronne	27 588	23	92 225	677 527	558 258	119 372
Volume de la ZAF de la Couronne	4 721	246	41 974	259 827	201 518	48 992
Spongieuse						
Superficie provinciale	26 269	177	1 280	10 475	33 056	40 745
Superficie de la ZAF de la Couronne	7 851	1	0	1	0	9 953
Volume de la ZAF de la Couronne	5 058	0	0	0	38	5 444
Autres insects nuisibles pour le peuplier et le bouleau						
Superficie provinciale	0	512 216	1 862	0	0	0
Superficie de la ZAF de la Couronne	0	383 555	1 811	0	0	0
Volume de la ZAF de la Couronne	0	1 780 027	9 130	0	0	0
Autres insectes						
Superficie provinciale	178	5 039	4 803	5 984	1 977	8 146
Superficie de la ZAF de la Couronne	34	520	529	2 544	1 686	6 335
Volume de la ZAF de la Couronne	0	2 560	2 310	129 532	82 619	17 690
Total - Dégâts biotiques et abiotiques - Pertes en superficie et en volume						
Superficie provinciale	6 599 569	707 057	744 739	1 833 314	1 663 064	642 332
Superficie de la ZAF de la Couronne	3 342 035	543 328	551 996	1 338 656	1 266 551	467 903
Volume de la ZAF de la Couronne	12 803 626	2 754 837	28 986 575	11 250 274	5 132 518	204 930

Tableau 3b - Estimation du volume de bois et de la superficie perdus en raison de perturbations naturelles : pertes de croissance

Superficie en hectares, volume d'arbres morts en mètres cubes, accroissement annuel courant

	Moyenne 1999-2003	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Dégâts abiotiques - Pertes en superficie et en volume - pertes de croissance						
Dégâts causés par les intempéries						
Superficie provincale	84 745	173 015	594 462	0	376 715	509
Superficie de la ZAF de la Couronne	37 110	152 700	437 776	0	267 768	438
Volume de la ZAF de la Couronne	4 719	0	0	0	0	0
Sécheresse						
Superficie provinciale	1 287 697	0	65 798	7 071	33 315	0
Superficie de la ZAF de la Couronne	674 808	0	13 252	6 028	1 760	0
Volume de la ZAF de la Couronne	152 609	0	7 883	1 671	503	0
Dégâts biotiques - Insectes forestiers - Pertes en superficie et en volume - pertes de croissance						
Tordeuse des bourgeons de l'épinette						
Superficie provinciale	715 432	279 448	337 245	817 434	849 052	450 387
Superficie de la ZAF de la Couronne	382 272	156 943	205 974	555 548	658 523	330 734
Volume de la ZAF de la Couronne	178 510	10 422	12 991	31 392	39 148	19 555
Tordeuse de pin gris						
Superficie provinciale	144 727	856	98 306	791 888	687 715	138 103
Superficie de la ZAF de la Couronne	82 327	23	92 225	677 527	558 258	119 372
Volume de la ZAF de la Couronne	15 415	40	5 948	52 816	47 325	22 010
Livrée des forêts						
Superficie provinciale	4 232 550	1 272 413	469 795	370 772	371 512	42 895
Superficie de la ZAF de la Couronne	2 501 448	829 959	183 540	126 767	125 330	23 566
Volume de la ZAF de la Couronne	877 463	272 905	53 234	41 237	40 994	9 209
Spongieuse						
Superficie provinciale	26 269	177	1 280	10 475	33 056	40 745
Superficie de la ZAF de la Couronne	7 851	1	0	1	0	9 953
Volume de la ZAF de la Couronne	112	0	0	0	4	1 202
Autres insectes nuisibles pour le peuplier ou le bouleau						
Superficie provinciale	1 622 431	7 814	15 236	30 374	84 588	98 431
Superficie de la ZAF de la Couronne	936 568	4 250	8 505	21 274	44 202	70 983
Volume de la ZAF de la Couronne	160 072	415	9 055	17 265	11 242	12 584
Autres insectes						
Superficie provinciale	23 532	12 174	409 741	22 668	46 776	4 895
Superficie de la ZAF de la Couronne	885	2 173	15 851	0	65	1 412
Volume de la ZAF de la Couronne	28	2	0	0	0	0
Total - Dégâts biotiques et abiotiques - Pertes en superficie et en volume						
Superficie provinciale	8 137 383	1 745 896	1 991 863	2 050 683	2 482 728	775 965
Superficie de la ZAF de la Couronne	4 623 270	1 146 048	957 124	1 387 145	1 655 906	556 457
Volume de la ZAF de la Couronne	1 388 930	283 784	89 111	144 381	139 215	64 560

Tableau 3c - VEstimation du volume de bois perdu en raison de maladies : mortalité et perte de croissance

Superficie en hectares, volume d'arbres morts en mètres cubes, retard de croissance en mètres cubes

	Moyenne 1993-2002	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Maladies - Pertes en volume - Mortalité - Volume de la ZAF de la Couronne						
Pourriture	4 854 155	4 870 389	4 774 892	4 867 600	4 872 468	4 988 434
Pourridié des racines	3 999 272	3 159 060	3 097 117	3 141 138	3 144 279	2 940 405
Dépérissement	1 506 532	1 568 196	1 537 447	1 575 207	1 672 579	1 590 852
Autre maladies	171 153	6 258	0	12 008	0	0
Total	10 531 112	9 603 903	9 409 456	9 595 952	9 689 325	9 519 692
Maladies - Pertes en volume - Retard de croissance - Volume de la ZAF de la Couronne						
Pourridié des racines	264 007	222 064	217 710	214 409	214 624	213 842
Hypoxylon	2 002 102	1 702 945	1 702 247	1 695 372	1 696 067	1 957 058
Dépérissement du peuplier faux-tremble	44 788	76 838	0	0	0	92
Total	2 310 897	2 001 847	1 919 957	1 909 781	1 910 691	2 170 992

Aperçu des activités de récolte forestière

Le présent chapitre traite de l'ampleur des activités d'exploitation forestière en Ontario. Les aménagistes forestiers doivent obligatoirement présenter chaque année un rapport sur les territoires exploités et les volumes récoltés dans les forêts de la Couronne de l'Ontario. Les activités d'exploitation forestière menées sur des terres privées ne sont pas prises en compte dans le présent chapitre.

En Ontario, les forêts sont exploitées conformément au principe de durabilité. Dans chaque unité de gestion forestière, on réglemente et on surveille la récolte en fonction du plan de gestion forestière (PGF) approuvé. Le MRN exige de fixer un niveau de récolte qui garantisse la pérennité de la forêt. Le PGF indique la superficie de récolte autorisée et le volume correspondant. Cependant, en Ontario, la récolte est réglementée en fonction de la superficie et non du volume.

La plupart des activités de récolte menées sur les terres forestières de la Couronne de l'Ontario se déroulent dans la forêt boréale et celles des Grands Lacs et du Saint-Laurent, situées dans la zone d'aménagement forestière.

Régimes sylvicoles utilisés en Ontario

L'exploitation forestière en Ontario regroupe plusieurs actions qui, lorsque combinées avec des activités de régénération et d'entretien (p. ex. soins sylvicoles, protection), forment un régime sylvicole. Ces régimes sont classés selon la méthode de récolte. En Ontario, on utilise trois régimes sylvicoles : la coupe de jardinage, la coupe progressive et la coupe à blanc. Ces différents régimes sylvicoles sont employés pour favoriser autant que possible la régénération de la forêt. Le régime à appliquer sera choisi en fonction des caractéristiques du peuplement forestier actuel et du résultat visé.

Coupe de jardinage

Dans le cadre de la coupe de jardinage, on enlève, individuellement ou par petits groupes, les arbres arrivés à maturité, les arbres malades ou les arbres indésirables par rotation de 10 à 40 ans. Cette méthode donne des arbres d'âges différents. On l'appelle le régime sylvicole inéquienne. La coupe de jardinage est mise en œuvre surtout dans les peuplements de feuillus tolérants à l'ombre (p. ex., érable, chêne et hêtre). Les arbres laissés offrent la quantité d'ombre nécessaire à la régénération du sous-bois. Ce type de coupe est pratiqué surtout dans la zone des Grands-Lacs et du Saint-Laurent.

Coupe de jardinage

Coupe progressive

Dans le cadre de la coupe progressive, on récolte les arbres arrivés à maturité en deux ou plusieurs étapes de coupe pour faciliter la croissance et la régénération naturelle sous ou à proximité des arbres rémanents. Cette intervention peut être effectuée en coupant uniformément la surface du peuplement ou en coupant par bandes étroites. Cette coupe donne des peuplements d'arbres ayant à peu près le même âge. On l'appelle le régime sylvicole équienne. La coupe progressive est pratiquée dans la région boréale et la région des Grands-Lacs et du Saint-Laurent, et est appliquée en particulier aux peuplements de pin blanc et de pin rouge et aux feuillus tolérants.

Coupe d'abri dans une forêt de pin blanc et de pin rouge

Coupe à blanc

Dans le cadre de la coupe à blanc, on récolte généralement en une seule opération la totalité des arbres d'un peuplement. On conserve quelques arbres dans la zone exploitée ou des parties du peuplement forestier à des fins sylvicoles (p. ex., semenciers) ou pour protéger les ressources de la forêt (p. ex., habitat de la martre et oiseaux nichant dans les cavités). La régénération peut être naturelle ou artificielle (p. ex. plantation) ou les deux.

Coupe à blanc dans une forêt d'épinette noire et de pin gris

Cette méthode d'exploitation donne des peuplements dont la plupart des arbres ont à peu près le même âge. On l'appelle le régime sylvicole équienne. Le régime de la coupe à blanc est pratiqué principalement dans les zones où les espèces arborescentes (p. ex. le pin gris, l'épinette noire, l'épinette blanche, le peuplier et le bouleau gris) s'adaptent en se régénérant après des perturbations naturelles, telles que des feux irréprimés . Actuellement en Ontario, la coupe à blanc est appliquée de façon à imiter les perturbations naturelles.

Simulation des perturbations naturelles

À la suite de la publication en 2001 du guide s'intitulant *Forest Management Guide for Natural Disturbance Pattern Emulation* (guide NDPE), l'Ontario a modifié ses pratiques forestières de façon à maintenir activement la biodiversité et les processus naturels des forêts. Pour ce faire, on simule autant que possible la configuration des paysages (variations de dimensions et de formes) à la suite des feux de forêt. C'est ce qu'on appelle la simulation des perturbations naturelles. Cette pratique forestière est observée en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du régime sylvicole de la coupe à blanc dans la forêt boréale.

Bloc de récolte du guide NDPE

Même s'il est impossible d'imiter parfaitement les perturbations naturelles survenant dans la forêt, le guide NDPE indique des méthodes de récolte permettant de reproduire l'éventail et les configurations naturelles des perturbations causées par un feu, indépendamment de leur importance. Cette modification de la répartition des coupes crée un habitat qui convient aux espèces fauniques. De petites perturbations favorisent la création d'un habitat propice à

certaines espèces, comme l'orignal, l'ours noir et la gélinotte huppée, car elles créent une multitude d'endroits regroupant toute une gamme de types de forêt, de caractéristiques ou de classes d'âge. Au fil du temps, les perturbations plus importantes créent un habitat aux espèces qui préfèrent une grande forêt uniforme, comme la martre d'Amérique, le caribou des forêts et la chouette lapone. Les espèces fauniques ayant évolué dans des paysages forestiers largement sculptés par les incendies de forêt, il vaut donc mieux reproduire un large éventail de perturbations naturelles pour que la plus grande variété possible d'espèces en profite.

Le guide NDPE contient également une norme qui stipule que 80 % des coupes à blanc prévues dans la région de la forêt boréale et 90 % des coupes à blanc prévues dans la région de la forêt des Grands-Lacs et du Saint-Laurent soient effectuées sur une superficie de moins de 260 hectares. De plus, le guide comporte des directives sur la mesure de l'étendue des aires de coupe à blanc adjacentes, y compris des exigences sur l'espacement temporel et physique des coupes à blanc. De façon générale, une aire de coupe à blanc est dite adjacente lorsqu'il y a moins de 200 mètres de terrain boisé entre elle et une autre aire de coupe à blanc. En outre, si une aire de coupe à blanc adjacente mesure plus de 3 mètres de haut ou a 20 ans, elle ne fait pas partie de la coupe à blanc. Si des coupes à blanc ont été effectuées sur plus de 260 hectares, chacune d'entre elles doit être consignée dans le PAF, ainsi que les raisons sylvicoles ou biologiques de ceci.

Sommaire des superficies de coupe à blanc – 2008/2009

Les rapports annuels des unités de gestion ont été analysés afin de mesurer les paramètres de taille et de fréquence pour les secteurs exploités selon le système sylvicole de coupe à blanc en 2008/2009 :

Région de la forêt boréale

- En 2008/2009, on comptait au total 1 044 secteurs actifs de récolte en coupe à blanc dans la forêt boréale. De ces secteurs, 986 (94 %) occupaient une superficie de moins de 260 hectares. La taille moyenne des opérations de coupe à blanc était de 79 hectares et la superficie maximum de 1 300 hectares.

Région forestière des Grands Lacs/Saint-Laurent

- En 2008/2009, on comptait au total 670 secteurs actifs de coupe à blanc dans le secteur Grands Lacs/Saint-Laurent. De ces secteurs, 657 (98 %) occupaient une superficie de moins de 260 hectares. La taille moyenne des opérations de coupe à blanc était de 46 hectares et la superficie maximum de 726 hectares.

Les rapports annuels des unités de gestion sont maintenant affichés sur le site Web de la http://www.ontario.ca/forests du MRN. Ces rapports contiennent des détails supplémentaires sur la taille des secteurs exploités selon le système sylvicole de coupe à blanc.

Sommaire de la superficie récoltée – 2008/2009

- La surface totale de récolte sur les terres publiques a atteint 123 387 hectares, pour la plus grande partie selon le système sylvicole de coupe à blanc (Figure 4a et 4b). L'état du marché de l'industrie forestière a contribué à une baisse significative de la superficie récoltée au cours des trois dernières années.
- La superficie perturbée par des causes naturelles en 2008/2009 a diminué de façon marquée comparativement aux deux exercices précédents (Figure 4c).
- 2 930 hectares de superficie touchée par des perturbations naturelles ont été récupérés en 2008/2009.
- Tous les plans de gestion forestière en vigueur pour 2008/2009 ont été tenus d'appliquer intégralement le guide NDPE 2001 pour les peuplements gérés d'âge uniforme.

Sommaire du volume récolté - 2008/2009

- Le volume des récoltes a diminué de façon marquée au cours des trois dernières années (Figure 4d et Tableau 4a), en raison de la baisse des superficies récoltées consécutive au ralentissement économique dans l'industrie forestière.
- Les récoltes sur les terres publiques ont été de 12,4 millions de mètres cube de bois, en majorité des résineux (conifères) en provenance des régions du nord-ouest et du nord-est (Figure 4e et 4f).
- Le volume total récolté est légèrement supérieur au volume de mortalité total (9,72 millions) attribuable aux insectes, à la maladie, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux incendies (Figure 4f).

Figure 4a - Superficie exploitée, selon le régime sylvicole

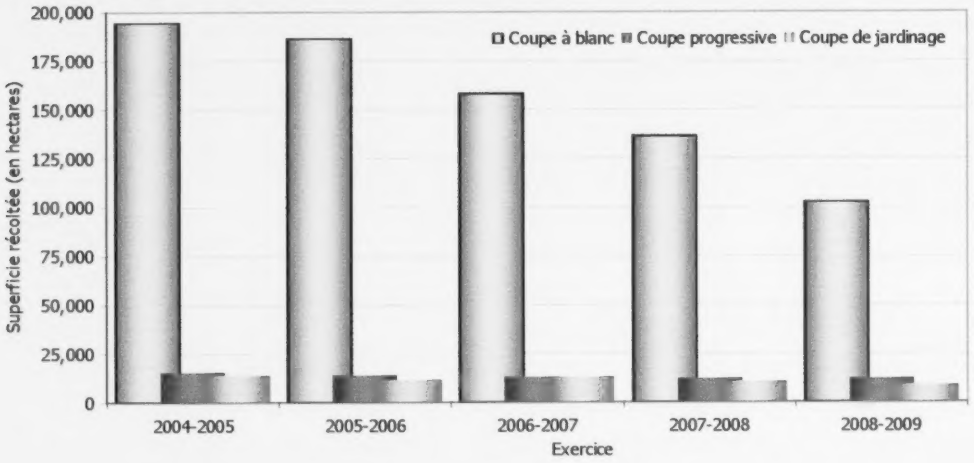

Figure 4b - Superficie exploitée par exercice et par région du MRN

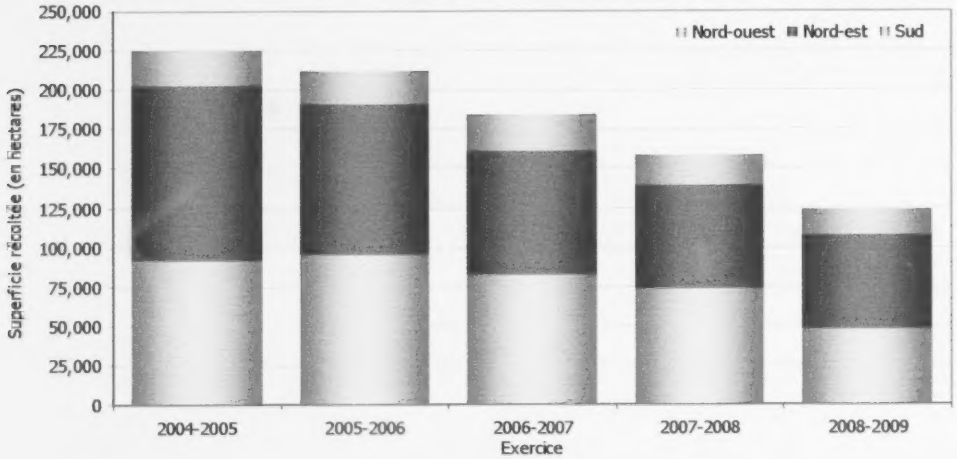

Figure 4c - Superficie perturbée par les récolte et des causes naturelles dans la ZAF

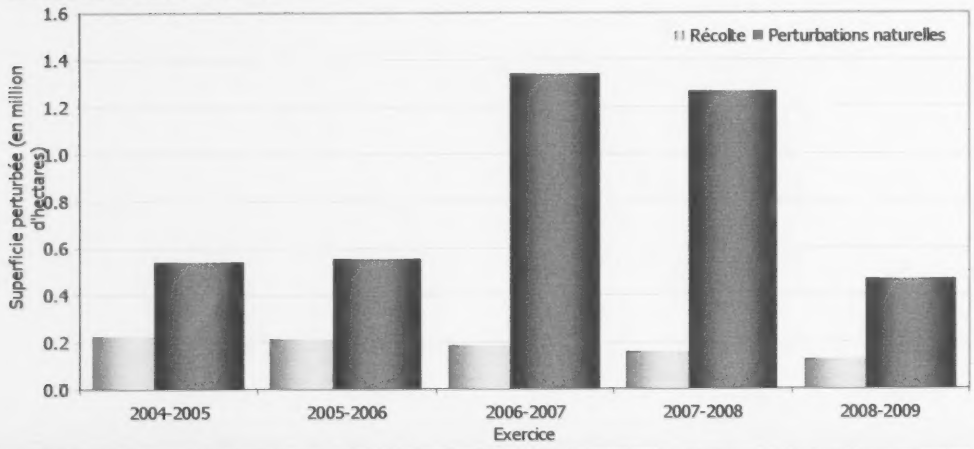

Figure 4d - Volume de feuillus et de résineux récolté sur les terres de la Couronne

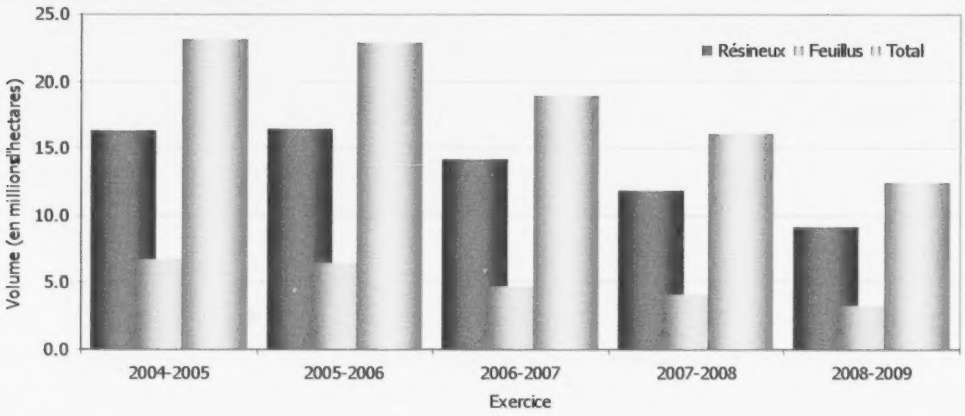

Figure 4e - Volume de bois récolté, par région du MNR et groupe d'espèce, 2008-2009

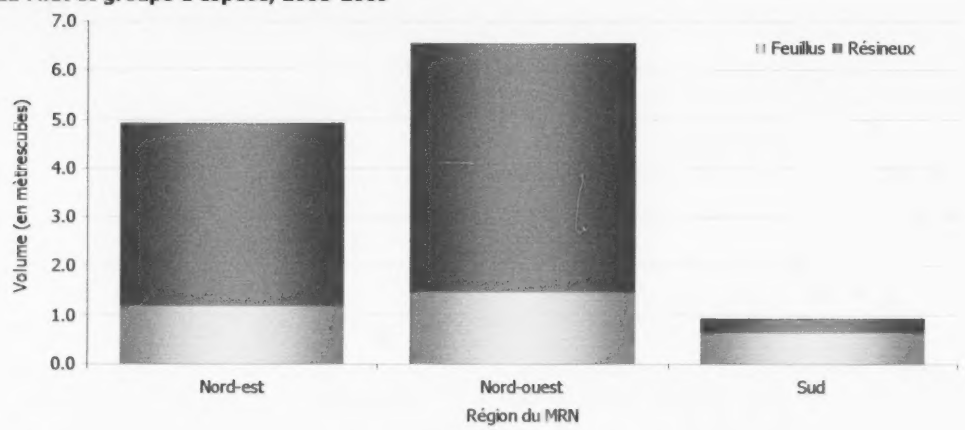

Figure 4f - Volume de bois récolté dans la ZAF, dans l'ensemble et selon le type de perturbation naturelle

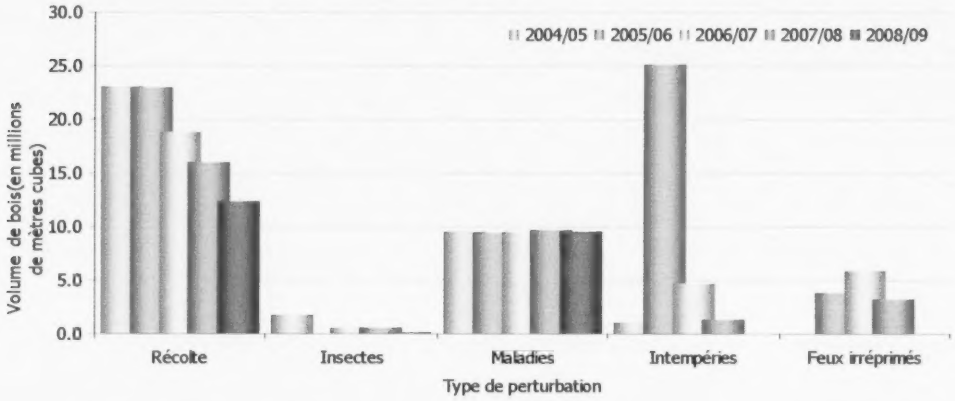

Tableau 4a - Volume de récolte, par essence (en mètres cubes)

Essences de résineux	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Pin blanc	463 810	613 956	474 235	575 262	384 924
Pin rouge	242 215	258 927	225 136	252 291	178 003
Pin gris	5 732 330	5 055 635	5 427 173	4 652 104	4 173 190
Épinette	9 071 354	9 816 359	9 597 239	8 190 782	6 469 409
Pruche	23 786	29 125	25 456	33 677	26 529
Sapin baumier	469 154	484 247	536 170	418 951	443 570
Thuya	17 633	43 049	65 686	12 860	29 607
Mélèze	31 770	39 292	58 606	21 102	38 629
Autre résineux	7	3 671	12 577	25 833	99 840
Total de résineux	16 052 059	16 344 261	16 422 278	14 182 863	11 843 702

Essences de feuillus	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Érable	628 950	657 331	664 641	699 423	620 827
Bouleau jaune	49 783	64 646	64 581	51 451	42 708
Bouleau à papier	665 812	686 379	823 240	543 946	544 213
Chêne	39 656	39 918	45 412	37 655	36 842
Hêtre	41 385	43 788	47 765	49 563	42 688
Peuplier	5 111 494	5 217 834	4 802 473	3 270 796	2 800 039
Tilleul	13 903	12 786	15 194	13 451	14 450
Frêne	3 822	5 099	6 295	7 211	5 864
Autres feuillus	2 104	4 230	5 749	13 371	32 618
Total de feuillus	6 556 910	6 732 010	6 475 350	4 686 867	4 140 248

Total provincial	22 608 969	23 076 271	22 897 629	18 869 730	15 983 950

Aperçu des activités de renouvellement et d'entretien

La *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC) exige que les aménagistes se livrent à des activités de régénération dans les zones exploitées afin d'assurer la durabilité des forêts de la Couronne. Des activités d'entretien forestier doivent également être menés dans les forêts de la Couronne de l'Ontario. Ces activités comprennent les soins sylvicoles apportés pour améliorer les chances de survie, la croissance ou la qualité d'une forêt en régénération et des activités de protection exécutées pour gérer ou prévenir les dommages causés par les maladies et les insectes forestiers.

Régénération forestière et soins sylvicoles

Dans le cycle de vie d'une forêt, la régénération forestière vient après une perturbation forestière. Une nouvelle forêt régénère presque immédiatement après un événement perturbateur naturel (p. ex. feux, insectes ou conditions météorologiques) ou des activités d'exploitation forestière. La régénération peut se faire naturellement ou de façon assistée (plantation ou ensemencement). Différentes activités, pouvant éventuellement être combinées, sont menées pour favoriser la régénération d'une forêt. Les activités nécessaires pour régénérer les zones exploitées sont précisées dans les PGF approuvés de l'Ontario. Les activités de régénération forestière sont indiquées dans les rapports annuels.

La plantation et l'ensemencement sont les deux méthodes de régénération assistée les plus utilisées. L'ensemencement peut être effectué par avion ou au sol. La période de régénération, qui se situe entre la récolte et la fin des travaux de plantation ou d'ensemencement, peut durer jusqu'à cinq ans.

De nombreuses essences se reconstituent naturellement, sans plantation ni ensemencement. La multiplication naturelle se fait par le dépôt de graines provenant d'une forêt adjacente ou

de cônes laissés sur un chantier forestier après la récolte (pin gris), par bourgeonnement à partir de souches ou de racines (peuplier) et par la croissance des jeunes arbres qui n'ont pas été récoltés (épinette noire).

On favorise la régénération naturelle en choisissant judicieusement le régime sylvicole et la méthode de récolte.

Le choix du régime sylvicole ou de la méthode de récolte à utiliser dépend en grande partie des exigences biologiques des différentes essences. Les régimes sylvicoles utilisés en Ontario sont décrits de façon plus détaillée dans le chapitre 4 du présent rapport.

La coupe à blanc est le régime sylvicole le plus utilisé dans la forêt boréale des régions du nord-est et du nord-ouest, particulièrement dans les peuplements qui comprennent des pins gris, des épinettes noires, des peupliers et des bouleaux blancs. La régénération naturelle favorisée par un régime sylvicole de coupe à blanc peut être divisée en plusieurs catégories (Tableau 5a - coupe par blocs, PRR/ORR, CSECA, coupe par bandes et coupe d'ensemencement).

La coupe par blocs est le retrait de peuplements en un seul passage ou en une seule opération et l'affectation de la zone exploitée à la régénération naturelle.

La coupe soigneuse aux environs de la croissance avancée (CSECA) est une pratique opérationnelle pouvant être combinée à n'importe quelle méthode de récolte du régime sylvicole de coupe à blanc. L'objectif est de retirer l'étage dominant et de conserver ou protéger le sous-étage pour faciliter la régénération naturelle.

Le programme/l'option de récolte et de régénération (PRR/ORR) est une pratique opérationnelle observée dans les écosystèmes où les épinettes noires inéquiennes peuplent des terres basses. L'objectif est de retirer la couverture forestière dominante et de garder les arbres inférieurs à un diamètre établi; une partie importante de l'étage dominant restera alors intact en vue de la régénération naturelle du peuplement futur.

La coupe par bandes consiste en le retrait d'un peuplement en blocs ou en bandes progressives en plus d'une opération. La coupe par bandes est prescrite pour encourager la régénération naturelle, protéger les habitats sauvages et les sites fragiles ou encore à des fins esthétiques.

Option pour la récolte et la régénération à épinettes noires

La coupe d'ensemencement est le retrait de tous les arbres commerciaux, à l'exception d'un petit nombre de semenciers qui sont laissés seuls ou en petits groupes pour les besoins de la régénération. La coupe d'ensemencement est appliquée en particulier dans les peuplements de pins blancs et de pins rouges dans les régions du nord-ouest et du nord-est.

La régénération naturelle par coupe progressive est pratiquée principalement dans les peuplements de pins blancs et de feuillus tolérants dans les régions du nord-est et du sud.

La régénération naturelle dans le cadre d'un régime sylvicole de la coupe de jardinage en zone d'aménagement inéquienne est surtout utilisée dans les peuplements de feuillus tolérants de la forêt des Grands-Lacs et du Saint-Laurent. Quand une forêt ne se régénère pas naturellement tel que prévu, les aménagistes peuvent alors favoriser la régénération par méthode assistée (p. ex. plantation ou ensemencement).

Les efforts de régénération assistée visent à favoriser, par voie d'ensemencement ou de plantation, la régénération d'une zone perturbée. Afin de soutenir les efforts de régénération, un traitement est appliqué pour préparer le terrain aux activités d'ensemencement ou de plantation. Cette préparation vise établir les conditions de sol favorisant la pousse et le développement subséquent du semis ou encore à favoriser l'établissement et le développement du semis planté. Un site peut être préparé par voie mécanique ou chimique, ou par brûlage dirigé. Les niveaux de régénération tendent à être influencés par les niveaux

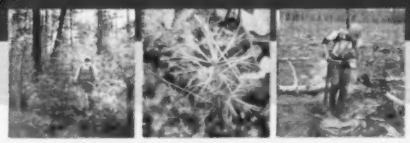

de récolte et, dans une mesure moins grande, par l'épuisement de la forêt dû à des perturbations naturelles telles que des feux de forêt et des épidémies d'insectes.

D'autres traitements peuvent être utilisés pour favoriser l'implantation des arbres dans les peuplements forestiers en croissance. Ces traitements sont généralement appelés des soins sylvicoles et englobent des activités telles que le désherbage, le nettoiement, la coupe d'éclaircie, l'espacement et l'amélioration d'un peuplement. Ces travaux visent à améliorer les chances de survie des forêts en régénération, ainsi qu'à en accélérer la croissance et à en accroître la qualité. On les effectue dans les jeunes peuplements pour aider ces derniers à atteindre un stade de croissance libre non concurrentiel, et dans les zones inéquiennes pour maintenir la répartition voulue des classes d'âge et le volume de bois recherché.

L'évaluation du niveau de réussite de la régénération est également requise dans le cadre du processus de régénération. Les peuplements dits établis dans le cadre de cette évaluation ont été régénérés avec succès. Les tableaux 5a et 5b, ainsi que les figures 5a à 5i, de cette section du chapitre 5 présentent sommairement les activités de régénération menées dans les unités de gestion forestière de l'Ontario.

Enquête regeneration

Bilan des activités de régénération forestière et des soins sylvicoles – 2008-2009

- Les efforts de régénération naturelle selon la méthode de régénération par coupes progressives uniformes ont continué à produire un niveau de récolte constant.
- Les techniques de régénération assistée au moyen de semis d'arbre ont généralement augmenté au cours des cinq dernières années (bien que la superficie ayant fait l'objet de semis en 2008/2009 ait considérablement diminué par rapport à 2007/2008), alors que la régénération assistée selon des techniques faisant appel à la plantation a diminué par rapport aux années précédentes.
- Les activités de préparation mécanique des sites se situent sous la moyenne quinquennale pour une troisième année consécutive, avec une baisse marquée en 2008/2009 comparativement aux années précédentes. La diminution des activités de préparation mécanique indique que les efforts de semis et de plantation pourraient diminuer dans les prochaines années.
- Il n'y a eu aucun brûlage à des fins de réparation de site.
- Les activités d'entretien ont continué de diminuer pour une troisième année consécutive.

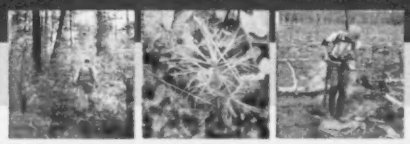

Table 5a - Travaux de régénération provinciale

Toutes les superficies sont en hectares à moins d'indication contraire

Méthode de régénération	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Moyenne quinquennal
Régénération naturelle						
Coupe à blanc						
Coupe par blocs	56 682	107 073	73 911	63 649	58 125	71 888
CPRS /Option pour la récolte et la régénération/CSECA	748	14 823	14 288	11 611	13 355	10 965
Coupe par bandes	0	2	0	115	1	24
Coupe avec réserve de semenciers	1 929	1 233	1 164	901	847	1 215
Coupe progressive	6 543	6 766	8 450	7 093	6 543	7 079
Coupe de jardinage (peuplements inéquiennes)	8 276	11 715	12 323	10 040	8 830	10 237
Sous-total (Régénération naturelle)	74 178	141 613	110 135	93 408	87 700	101 407
Régénération artificielle						
Plantation	86 487	85 187	82 538	74 725	63 207	78 429
Arbres (milliers)	127 701	126 708	119 138	109 161	95 665	115 674
Ensemencement						
direct	16 636	15 116	17 945	32 488	18 336	20 104
avec préparation de terrain	2 968	2 828	1 860	591	644	1 778
scarifiage	113	108	224	88	32	113
Sous-total (Régénération artificielle)	106 203	103 240	102 567	107 893	82 219	100 424
Total (Régénération)	180 381	244 852	212 703	201 301	169 919	201 831
Préparation de terrain						
Traitement mécanique	63 298	60 087	50 455	50 153	41 610	53 121
Traitement chimique	6 874	10 943	9 131	6 841	5 274	7 813
Brûlage dirigé	0	401	0	29	0	215
Total - Préparation de terrain	70 172	71 431	59 586	57 022	46 885	61 019

Table 5b - Soins sylvicoles dans la province

SOINS SYLVICOLES (en hectares)	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Moyenne quin-quennale
Nettoiement						
Manuel	1 181	1 648	991	477	272	914
Traitement chimique (au sol)	5 007	6 200	3 549	4 489	1 161	4 081
Traitement chimique (par avion)	57 604	71 762	66 301	61 217	52 418	61 860
Mécanique	0	0	0	0	0	0
Sous-total (Nettoiement)	63 791	79 610	70 841	66 183	53 851	66 855
Espacement, éclaircie précommerciale, coupe d'amélioration						
Peuplements équiennes	11 851	10 567	5 145	4 175	2 951	6 938
Peuplements inéquiennes	5 592	8 610	8 735	7 352	3 059	6 670
précommerciale, coupe d'amélioration)	17 443	19 177	13 880	11 528	6 010	13 607
TOTAL DES SOINS SYLVICOLES	81 235	98 786	84 721	77 711	59 861	80 463

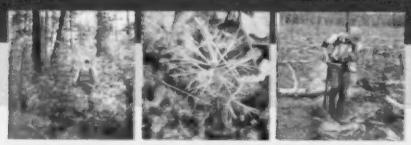

Figure 5a - Perturbations naturelles (incendies et chablis), récolte et régénération (naturelle et assistée)

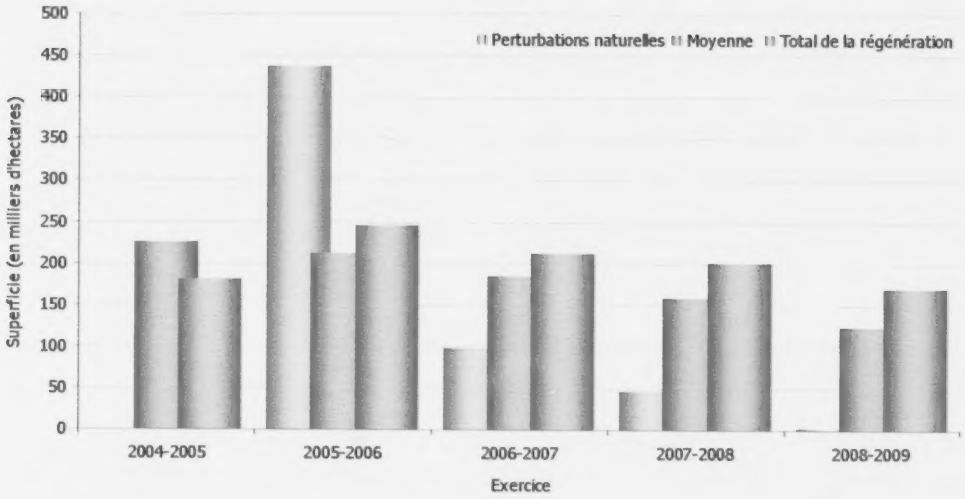

Figure 5b – Zone de régénération – Système sylvicole de coupe à blanc

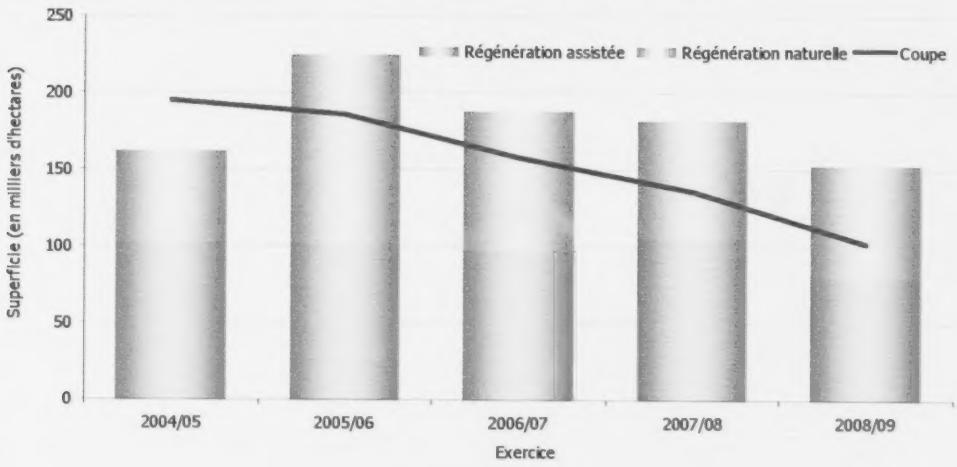

Figure 5c – Zone de régénération – Système sylvicole de coupe de jardinage

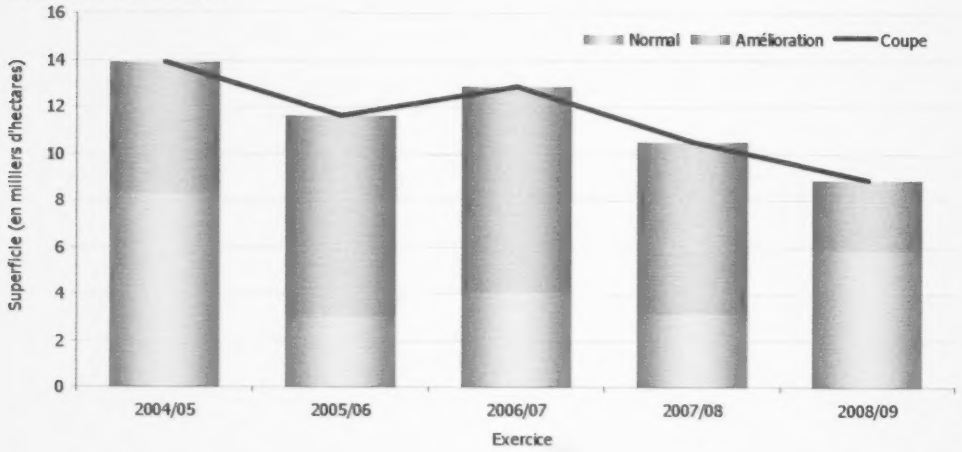

Figure 5d – Zone de régénération – Système sylvicole de coupe progressive de régénération

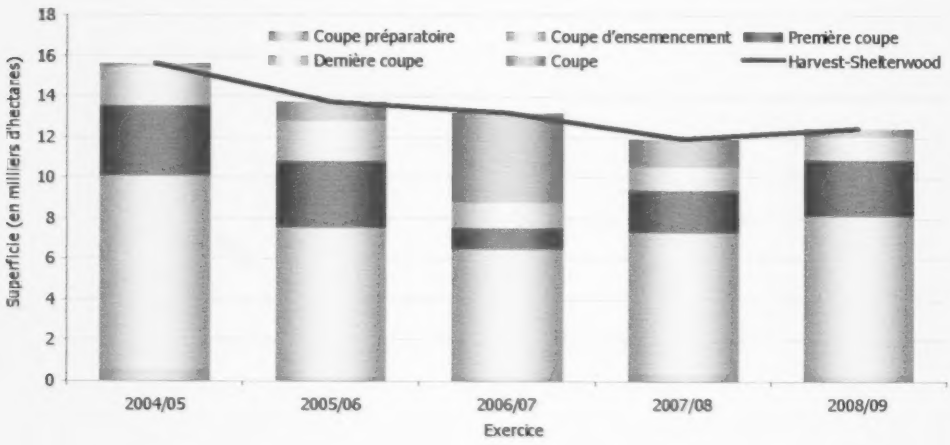

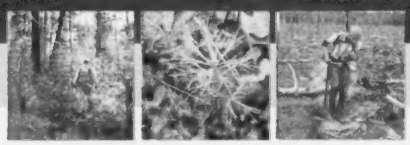

Figure 5e – Zone de régénération naturelle par système sylvicole

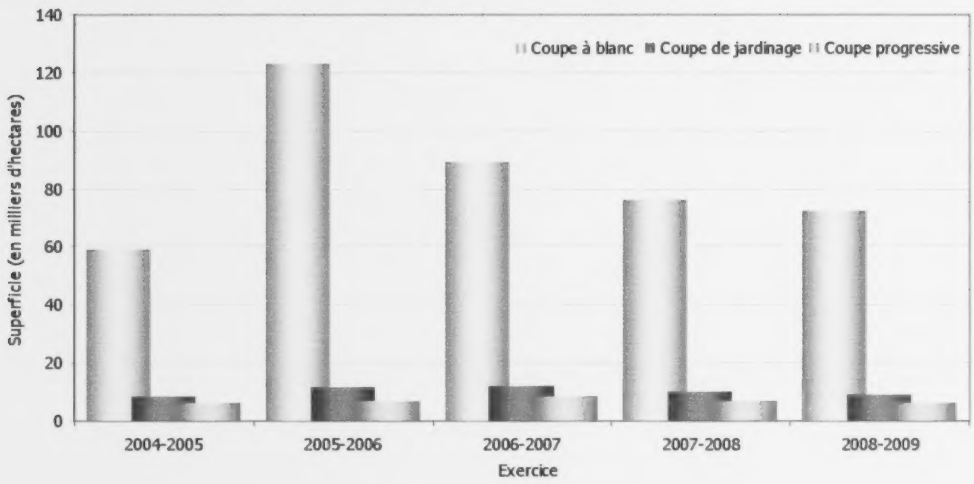

Figure 5f - Zone de régénération par plantation, ensemencement et scarification

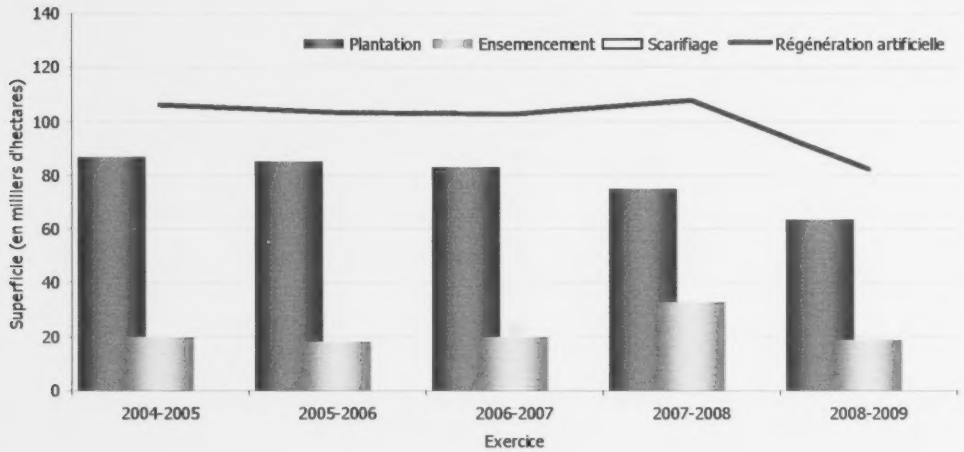

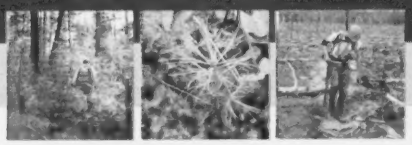

Figure 5g - Préparation du terrain

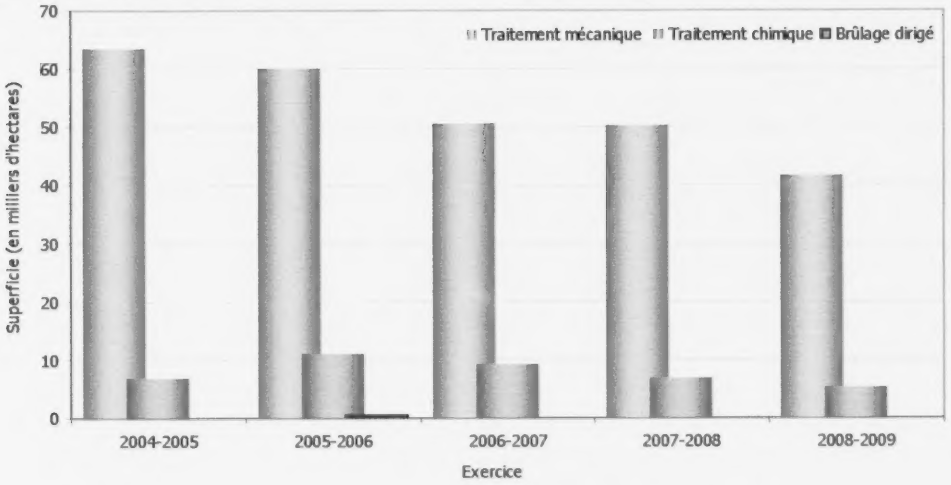

Figure 5h - Soins sylvicoles

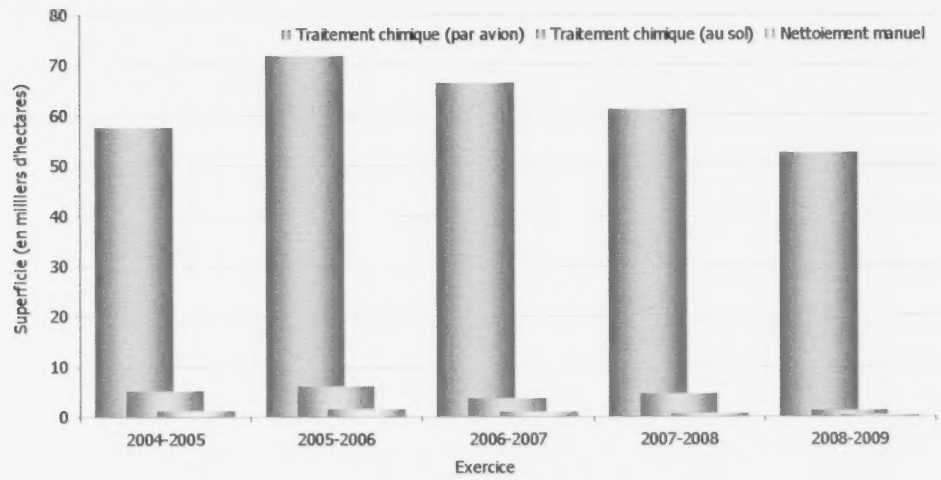

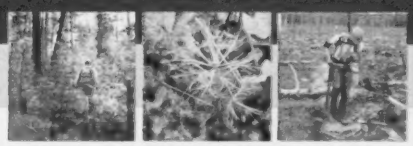

Figure 5i - Régénération, Préparation du terrain et Soins de la forêt 2008-09

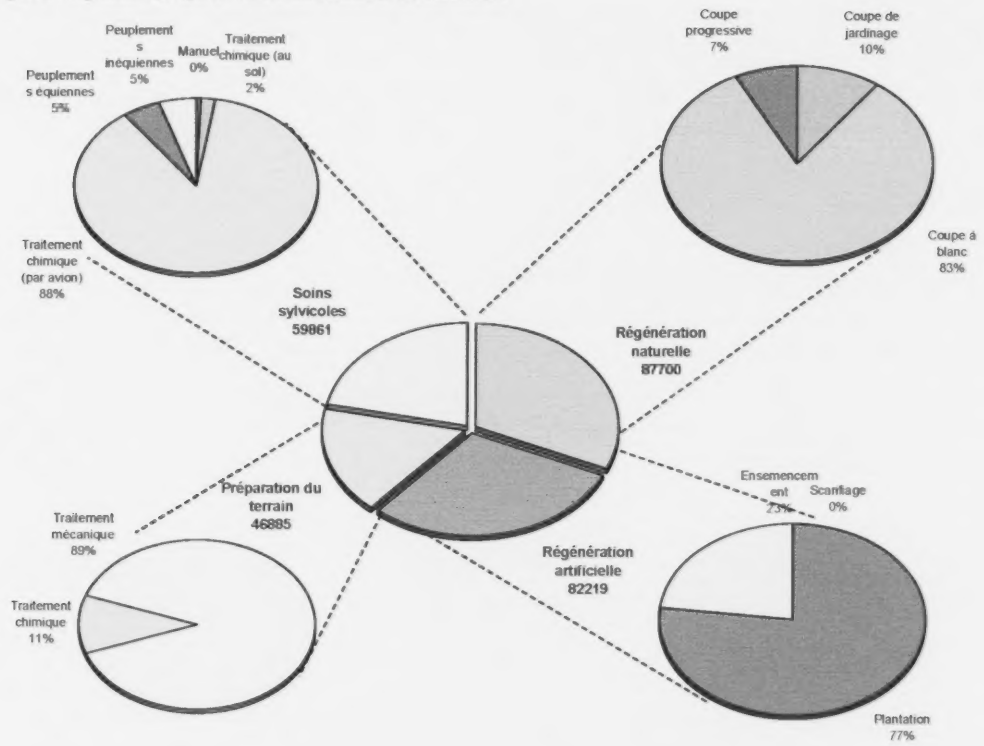

Protection

Les activités de protection visent à prévenir ou à gérer les dommages causés par les insectes et les maladies.

Bilan des activités de protection – 2008-2009

- Les données de surveillance des programmes d'épandage antérieurs indiquent que les populations d'insectes n'ont pas atteint un niveau justifiant un programme d'épandage en 2008/2009.

Surveillance de l'efficacité des soins sylvicoles

Les travaux de récolte et de régénération sont déclarés annuellement pour l'exercice où ils sont effectués. On détermine leur succès du point de vue de la régénération en utilisant des méthodes d'évaluation particulières, plusieurs années (habituellement de 5 à 15 ans) après l'achèvement des travaux.

Le relevé des peuplements établis est une bonne façon de sonder le succès des traitements sylvicoles et d'obtenir les données nécessaires pour prévoir l'état des forêts à l'avenir. Pour ce faire, on applique plusieurs techniques, dont la mesure sur place des arbres d'une zone particulière de la forêt, les relevés aériens et la télédétection. Certains aménagistes réalisent ces études annuellement; d'autres préfèrent accumuler de vastes blocs et les examiner à quelques années d'intervalle. Le Fonds de reboisement finance ces enquêtes sur toutes les unités de gestion.

Dans le cadre du processus de planification de l'aménagement de la forêt, on élabore des règles générales pour toutes unités forestières. Ces règles générales prescrivent un ensemble de traitements sylvicoles visant à établir dans l'avenir l'unité forestière prévue, et indiquent d'autres unités forestières futures qui seront acceptées si le résultat escompté est atteint.

Les zones en voie de régénération indiquées dans le présent rapport provincial annuel ont été récoltées et traitées il y a plusieurs années (en moyenne, de 5 à 15 ans auparavant). Toutefois, à la suite des recommandations de vérificateurs indépendants et pour respecter le processus de mise à jour de l'inventaire forestier, un certain nombre d'unités de gestion continuent d'examiner des zones non régénérées, qui peuvent être nettement plus anciennes (30 ans ou plus par exemple). Ces zones anciennes ne sont pas représentatives des pratiques courantes. Certaines ont été traitées avant le 1er avril 1994, soit avant la promulgation de la *Loi sur les forêts durables* et la création du Fonds de reboisement et du Fonds de réserve forestier.

L'aide financière que les aménagistes reçoivent dans le cadre du Fonds de réserve forestier et du Fonds de reboisement leur permet d'effectuer dans les zones exploitées les traitements nécessaires à leur régénération. Les aménagistes peuvent demander une aide financière au Fonds de réserve forestier pour traiter naturellement les superficies en déclin naturel (p. ex. les zones perturbées par des feux de forêt).

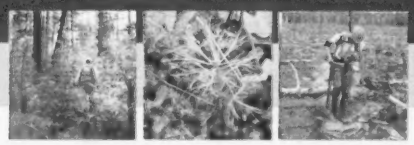

Toutes les zones exploitées doivent être régénérées conformément aux normes applicables aux peuplements établis. Certaines des superficies qui n'ont pas encore de peuplements reconstitués pourraient avoir besoin d'un autre traitement ou d'entretien (élimination de la végétation concurrente non désirable comme les buissons et l'herbe). D'autres superficies n'ont besoin qu'un peu plus de temps pour permettre aux arbres de croître de façon incrémentielle, conformément aux normes applicables aux peuplements établis. Les prochains rapports devraient indiquer une augmentation des taux de régénération en raison des changements législatifs et financiers.

Regeneration à Forêt Big Pic

Bilan de la surveillance de l'efficacité sylvicole – 2008-2009

- Les superficies évaluées pour déterminer si elles satisfont aux normes applicables aux Les superficies évaluées selon le critère du peuplement établi ont fortement diminué en comparaison des années précédentes (Figure 5j).
- Le taux de succès de la régénération a été supérieur à la moyenne quinquennale (Tableau 5c).
- Le taux de succès de la sylviculture correspond à la moyenne quinquennale (Figure 5k). Le taux de succès a fortement diminué par rapport à 2007/2008. Certains des secteurs évalués qui n'avaient pas obtenu le statut de peuplements établis pourraient être traités à nouveau à l'avenir pour en assurer le succès sylvicole.

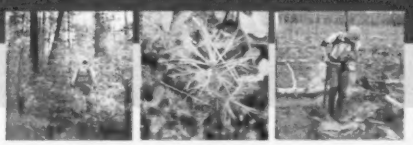

Tableau 5c – Zone d'évaluation du taux de régénération

Region	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Moyenne quinquennale
Nord-ouest région						
Zone totale évaluée	130,091	103,131	82,358	154,504	70,418	108 100
Zone totale en croissance libre	113,332	76,795	73,075	127,932	64,207	91 068
Unité forestière du projet « en croissance libre »	47,041	50,458	28,336	106,926	30,695	52 691
Pourcentage du taux de régénération	87%	74%	89%	83%	91%	84%
Pourcentage du taux de sylviculture (unité forestière ciblée pour la croissance libre)	36%	49%	34%	69%	44%	49%
Nord-est région						
Zone totale évaluée	130,712	147,069	99,112	80,166	77,071	106 826
Zone totale en croissance libre	115,743	133,689	91,006	73,149	72,781	97 273
Unité forestière du projet « en croissance libre »	53,122	81,496	43,312	51,461	41,219	54 122
Pourcentage du taux de régénération	89%	91%	92%	91%	94%	91%
Pourcentage du taux de sylviculture (unité forestière ciblée pour la croissance libre)	41%	55%	44%	64%	53%	51%
Sud région						
Zone totale évaluée	9,870	9,521	15,159	12,086	14,593	12 246
Zone totale en croissance libre	8,491	9,358	13,544	10,848	13,800	11 208
Unité forestière du projet « en croissance libre »	8,052	9,140	12,899	9,446	10,989	10 105
Pourcentage du taux de régénération	86%	98%	89%	90%	95%	92%
Pourcentage du taux de sylviculture (unité forestière ciblée pour la croissance libre)	82%	96%	85%	78%	75%	83%
Total						
Zone totale évaluée	270,673	259,721	196,629	246,756	162,083	227 172
Zone totale en croissance libre	237,565	219,842	177,625	211,930	150,788	199 550
Unité forestière du projet « en croissance libre »	108,215	141,094	84,547	167,833	82,903	116 918
Pourcentage du taux de régénération	88%	85%	90%	86%	93%	88%
Pourcentage du taux de sylviculture (unité forestière ciblée pour la croissance libre)	40%	54%	43%	68%	51%	51%

**Note : Les pourcentages de taux de régénération et de sylviculture sont comparés à la zone totale évaluée pour cette année-là. À travers la province, le pourcentage de la zone évaluée qui a été déclarée « en croissance libre » selon une norme prescrite est appelé « taux sylvicole ». Le pourcentage des zones qui ont été approuvées selon une norme de remplacement acceptable est appelé « taux de régénération ».*

Mesure de la croissance libre	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Moyenne quinquennale
Unités de gestion forestière	32	41	38	34	31	35
Nombre total d'unités de gestion forestière	48	47	46	46	46	47
Pourcentage de rapports produits	67%	87%	83%	74%	67%	76%

Figure 5j - Superficie évaluée de la régénération

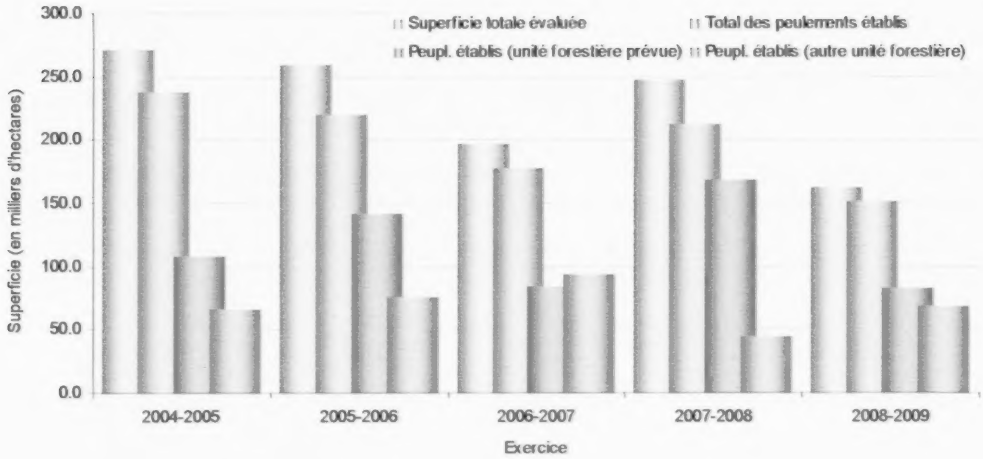

Figure 5k - Réussite de la régénération

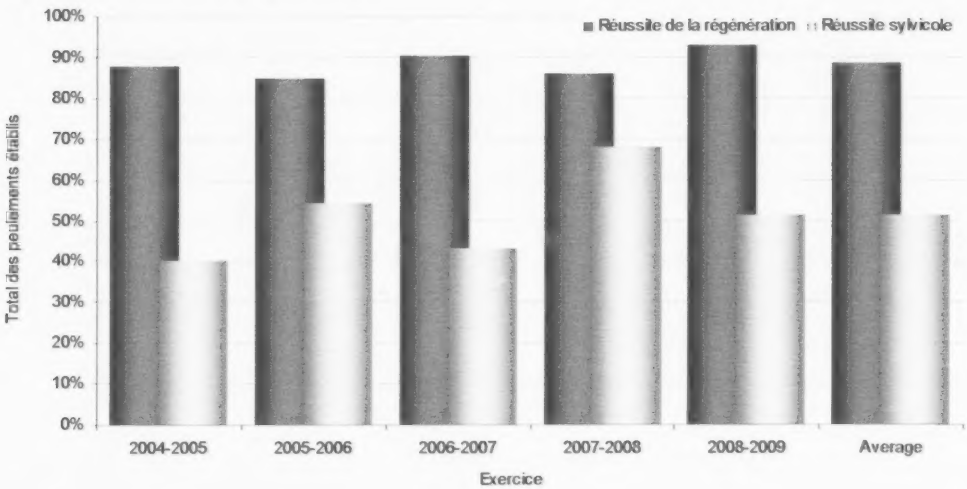

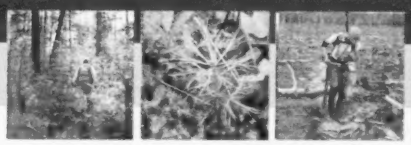

Fonds de la régénération et de l'entretien des forêts

En vertu des modes de financement prescrits dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (voir le chapitre 2), des fonds sont toujours disponibles pour la régénération et l'entretien des forêts. Tous les détenteurs de permis versent les redevances s'appliquant à la régénération dans un compte du Fonds de reboisement. Les fonds de ce compte ne peuvent servir qu'à effectuer des travaux sylvicoles admissibles sur l'unité de gestion pour laquelle des droits de coupe sont perçus après la récolte.

Les titulaires d'un PERF qui n'exploitent pas une zone visée par un PAFD versent leurs redevances de régénération dans un compte spécial du Fonds de reboisement. Les fonds du compte spécial sont affectés exclusivement aux travaux de régénération et de soins sylvicoles effectués sur l'unité de gestion. Le MRN gère le compte spécial du Fonds de reboisement. Comme dans le cas du Fonds de reboisement, chaque UGF a son propre compte pour couvrir les coûts des travaux de régénération et des soins sylvicoles.

Une partie des redevances que tous les titulaires doivent remettre à la Couronne est versée dans un troisième fonds de fiducie, le Fonds de réserve forestier. Sont également versées dans ce fonds les amendes administratives imposées conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Outre ces fonds de fiducie et les comptes spéciaux, le MRN gère aussi l'installation de conditionnement des semences forestières de l'Ontario ainsi que des programmes d'amélioration génétique des arbres pour soutenir la régénération des forêts.

Les redevances de régénération de chaque UGF ont été ajustées pour tenir compte des dépenses locales associées à la reconstitution et au soin de plusieurs essences et pour réduire des excédents accumulés dans des comptes individuels du Fonds de reboisement. On continuera de revoir et de réviser annuellement les redevances, de façon à maintenir des niveaux de financement satisfaisants. L'annexe 3 donne une liste complète des redevances perçues dans chaque unité de gestion en 2008-2009. Les tableaux 5d et 5e de la présente section offre un aperçu des dépenses provinciales liées à la régénération forestière et des contributions reportées au fonds.

Sommaire du financement pour le renouvellement et l'entretien des forêts - 2008/2009

- Les revenus (cotisations) du Fonds de reboisement et du Fonds de réserve forestier ont été inférieurs aux dépenses des fonds en 2008/2009.
- En raison de la baisse de la récolte, les cotisations au Fonds de reboisement et au Fonds de réserve forestier ont diminué. Les dépenses du Fonds de reboisement ont été supérieures aux cotisations en 2008/2009. Cependant, les revenus provenant des récoltes antérieures ont fait en sorte que le Fonds de reboisement dispose de fonds suffisants pour que les activités de régénération se poursuivent selon les besoins.

Tableau 5 d - Dépenses provinciales liées à la régénération forestière

Source	Dépenses (en million $) 2008-2009
Fonds de reboisement	59.2
Fonds de réserve forestier	16.5
Comptes spéciaux	0.6
Dépenses directes du MRN	0.4000
Total des dépenses de régénération	$76.7

Tableau 5e – Contributions au Fonds de réserve forestier

Fund	Inputs (million $) 2008-2009
Fonds de reboisement	$46.2
Fonds de réserve forestier	$18.1
Contributions total	$64.3

Aperçu des chemins forestiers

Le présent chapitre porte sur la construction et l'entretien de l'ensemble des chemins forestiers (routes principales, secondaires et opérationnelles). Le chapitre comprend des détails sur l'ampleur des activités d'entretien, notamment le nivellement, le déneigement, les nouveaux alignements, les réfections de ponts et toute autre activité nécessaire pour garder les routes existantes en bon état. Il comporte aussi des renseignements sur les limites d'accès, la désaffectation et les programmes gouvernementaux de financement des chemins forestiers.

Les routes principales offrent un accès primaire aux unités de gestion. Elles sont construites, entretenues et utilisées à titre de voies principales sur les unités de gestion. Les routes principales sont en général des chemins permanents, même s'il arrive parfois qu'elles ne soient pas utilisées aux fins de gestion forestière pendant de longues périodes de temps.

Les routes secondaires sont celles qui bifurquent des chemins primaires ou secondaires, nouveaux ou actuels, et offrent un accès vers et dans les zones d'activités d'une unité de gestion.

Les routes opérationnelles sont des chemins à l'intérieur des zones d'activités qui fournissent un accès à court terme en vue des activités de récolte, de régénération et de soins sylvicoles. Normalement, les routes opérationnelles ne sont plus entretenues après qu'elles ne servent plus à la gestion forestière, et sont souvent vouées à la préparation et à la régénération de sites.

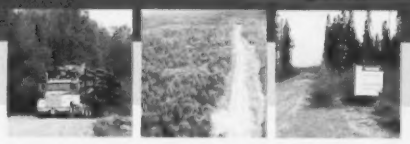

Programmes de financement de l'entretien des chemins

Il existe des programmes de financement de la construction, de l'entretien et de la surveillance de chemins d'accès forestiers sur les terres de la Couronne.

Programme des chemins forestiers

Le Programme des chemins forestiers est financé conjointement par le ministère des Richesse naturelles et le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts (MDNMF). Ce programme finance des chemins d'accès que la Couronne entretient à titre de chemins multifonctions. La plupart des travaux financés par les deux ministères visaient plusieurs objectifs, dont l'accès du public aux chemins, la sécurité du public et l'aménagement forestier.

Programme provincial de financement de l'entretien des chemins

Le rapport du Conseil ministériel sur la compétitivité du secteur forestier, publié en juin 2005, recommandait que le gouvernement provincial paye sa part proportionnelle des coûts de la construction et de l'entretien des chemins d'accès aux ressources de la Couronne. On y recommandait de plus que la part du gouvernement couvre 100 % des frais d'entretien des routes primaire et 50 % des coûts des routes secondaires. En conséquence, en septembre 2005, le ministre des Richesses naturelles a annoncé le programme de financement de l'entretien des routes, qui prévoit l'octroi de 28,0 millions de dollars au secteur forestier pour couvrir ces coûts d'entretien des chemins forestiers principaux. En février 2006, le Premier ministre et le ministère des Richesses naturelles ont annoncé des fonds supplémentaires de 47 millions pour le programme provincial de financement de l'entretien des chemins. Depuis le 1er avril 2006, 75 millions de dollars ont été versés annuellement pour aider le secteur forestier à acquitter ses dépenses de construction et d'entretien des chemins forestiers.

Les chemins admissibles à un financement devaient être identifiés comme chemins forestiers primaires dans les plans de gestion forestière approuvés et dans les calendriers annuels des travaux situés sur des terres de la Couronne et ne devaient pas se limiter au secteur forestier. Ces chemins forestiers financés sont utiles non seulement au secteur forestier, mais aussi à bien d'autres utilisateurs tels que les sociétés minières, les entreprises touristiques, les collectivités autochtones, les sociétés de services publics, les compagnies de chemin de fer, les chasseurs, les pêcheurs à la ligne, les campeurs, les piégeurs, les propriétaires de chalet et le grand public en général. Ces routes offrent également une part de l'infrastructure rurale nécessaire pour assurer la protection civile et effectuer des interventions en cas d'urgence.

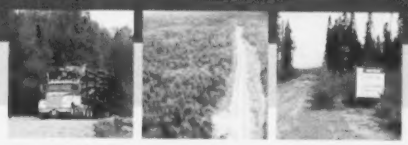

Désaffectation et contrôle de l'usage des chemins

Pour assurer la sécurité du public et dans le cadre de la gestion des ressources, il arrive que l'utilisation à certaines fins des chemins forestiers soit interdite temporairement, pendant une saison, ou de façon permanente. On classe en général en deux catégories les méthodes limitant l'accès des chemins : installation de panneaux pour prévenir le public de la limite d'accès, qu'on appelle la signalisation, ou érection de barrières et utilisation d'autres moyens physiques. La désaffectation de chemins peut être effectuée par des moyens physiques (creusement d'un fossé, retrait d'un pont ou d'un ponceau, levée de terre et scarification) ou en laissant les chemins se détériorer naturellement. Les chemins opérationnels peuvent être construits et désaffectés durant la même année. Le contrôle et la désaffectation des chemins doivent être planifiés avant la construction, et consignés dans le PGF de chaque unité de gestion. Ces activités doivent également être consignées dans le rapport annuel des unités de gestion.

Chemins forestiers

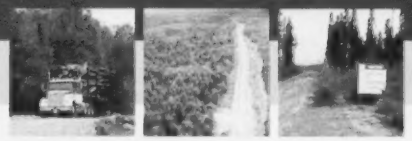

Bilan des programmes de financement des chemins – 2008-2009

- En 2008-2009, les dépenses du programme des chemins (MRN/MDNM) s'élevaient à 3,2 millions $;
- En 2008-2009, le MRN a conclu 48 ententes de construction et d'entretien de chemins avec des titulaires de permis d'aménagement forestier durable et de permis d'exploitation des ressources forestières de 46 unités de gestion (y compris l'Agence de foresterie du parc Algonquin).
- Le secteur forestier a assumé des coûts de 87 millions de dollars pour la construction, la reconstruction, l'entretien et la surveillance de plus de 21 000 km de routes principales et secondaires, ainsi que pour la construction, la réparation et le remplacement de plus de 1 300 passages de cours d'eau. La contribution du gouvernement aux travaux entrepris était d'un peu moins de 75,0 millions de dollars (tableau 6a). Le secteur forestier a assumé 100 % des coûts de construction et d'entretien de l'ensemble des routes opérationnelles sur les terres de la Couronne.

Bilan de la construction, de l'entretien et la gestion de l'utilisation des chemins – 2008-2009

- En 2008/2009, 4 010 kilomètres de routes principales, secondaires et opérationnelles ont été construits (Tableaux 6b et 6c). La majorité des chemins construits en 2008/2009 étaient des routes opérationnelles.
- En 2008/2009, 27 644 kilomètres de routes ont été entretenus, la plus grande partie des activités d'entretien portant sur les routes principales (Tableaux 6d et 6e).

Figure 6a - Chemins construits, par annee

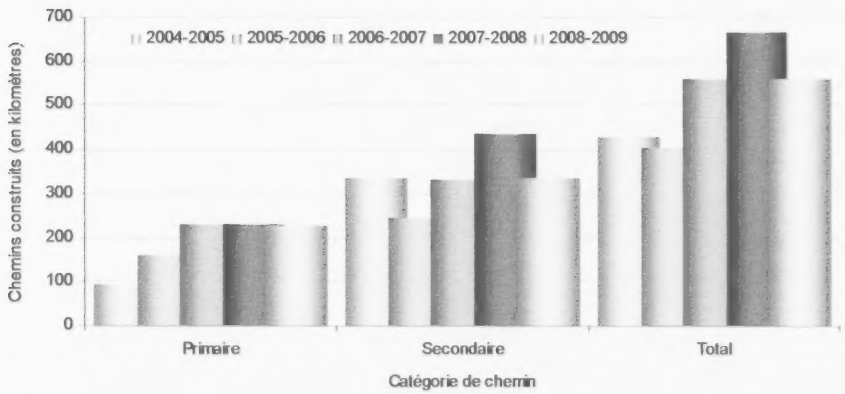

Tableau 6a - Programme de financement des chemins forestiers, 2008-2009

Région	Unité de gestion	Total du remboursement du programme de financement des chemins		
		Chemins primaires	Chemins secondaires	Total
NE	Forêt Algoma	$1,026,128	$53,703	$1,079,831
NE	Forêt Big Pic	$1,703,264	$257,420	$1,960,684
NE	Forêt Black River	$1,145,381	$34,493	$1,179,874
NE	Cochrane Moose Rive	$496,283	$77,670	$573,953
NE	Forêt Gordon Cosens	$2,131,774	$132,652	$2,264,426
NE	Forêt Hearst	$334,313	$164,385	$498,699
NE	Forêt Iroquois Falls	$567,504	$438,818	$1,006,321
NE	Forêt Magpie	$1,057,590	$435,451	$1,493,041
NE	Forêt Martel	$605,144	$0	$605,144
NE	Forêt Nagagami	$2,751,444	$1,035,478	$3,786,921
NE	Forêt Nighthawk	$2,585,482	$259,479	$2,844,960
NE	Forêt Nipissing	$520,721	$33,618	$554,339
NE	Forêt Northshore	$2,519,361	$109,518	$2,628,879
NE	Forêt Pineland	$590,216	$49,103	$639,318
NE	Forêt Romeo Malette	$4,227,189	$44,650	$4,271,838
NE	Forêt Smooth Rock Fa	$1,685,283	$291,089	$1,976,373
NE	Forêt Spanish	$1,791,234	$597,801	$2,389,035
NE	Forêt Sudbury	$3,408,862	$213,195	$3,622,057
NE	Temagami (UGC)	$406,253	$148,428	$554,681
NE	Forêt Timiskaming	$2,244,593	$316,430	$2,561,023
NE	Forêt White River	$1,245,047	$372,356	$1,617,402
NO	Forêt Armstrong	$853,688	$142,966	$996,654
NO	Forêt Black Sturgeon	$564,678	$5,535	$570,213
NO	Forêt Caribou	$2,807,994	$41,899	$2,849,893
NO	Forêt Crossroute	$298,447	$32,174	$330,621
NO	Forêt Dog River - Mati	$1,008,379	$162,759	$1,171,138
NO	Forêt Dryden	$822,581	$127,123	$949,705
NO	Forêt English River	$1,575,979	$26,998	$1,602,977
NO	Forêt Kenogami	$1,560,363	$253,448	$1,813,811
NO	Forêt Kenora	$1,919,303	$11,610	$1,930,913
NO	Forêt Lac Seul	$841,973	$90,581	$932,554
NO	Forêt Lake Nipigon	$297,362	$31,243	$328,605
NO	Forêt Lakehead	$1,056,637	$0	$1,056,637
NO	Forêt Ogoki	$475,487	$2,827	$478,314
NO	Forêt Pic River Ojibwa	$962,048	$83,345	$1,045,393
NO	Forêt Red Lake	$598,041	$2,652	$600,694
NW	Forêt Sapawe	$368,033	$19,706	$387,739
N0	Forêt Spruce	$3,001,438	$15,902	$3,017,340
NO	Forêt Trout Lake	$1,357,727	$528,285	$1,886,012
NO	Forêt Wabigoon	$920,339	$0	$920,339
NO	Forêt Whiskey Jack	$276,829	$122,000	$398,829
Sud	Forêt Algonquin Park	$4,331,564	$43,236	$4,374,800
Sud	Forêt Bancroft-Minder	$2,349,260	$511,695	$2,860,955
Sud	Forêt French/Severn	$2,449,214	$486,899	$2,936,113
Sud	Forêt Mazinaw-Lanark	$1,673,570	$18,437	$1,692,007
Sud	Forêt Ottawa Valley	$1,040,714	$443	$1,041,157
	Total	**$66,454,710**	**$7,827,500**	**$74,282,210**
			MNR Admin Costs	$717,790.00
			Total Funds Spent	**$75,000,000.00**

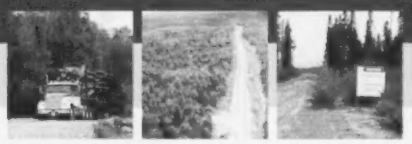

Tableau 6b – Construction de routes par catégorie de routes et régions du MRN - 2008/2009

	Région du MRN			
Catégorie de chemin	Nord-ouest	Nord-est	Sud	Total
Primaire	80	146	0	226
Secondaire	196	133	5	334
Opérationnel	1 360	1 920	170	3 450
Total	**1 636**	**2 199**	**175**	**4 010**

Table 6c - Total road construction by road class – 2004/04 to 2008/09

Catégorie de chemin	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Primaire	95	159	229	229	226
Secondaire	335	244	332	435	334
Opérationnel	n/a	n/a	n/a	4,208	3,450
Total	**430**	**403**	**561**	**4,872**	**4,010**

Tableau 6d – Entretien de routes par catégorie de routes et régions du MRN - 2008/2009

	Région du MRN			
Catégorie de chemin	Nord-ouest	Nord-est	Sud	Total
Primaire	9 291	7 051	909	17 250
Secondaire	3 699	1 026	447	5 172
Opérationnel et exista	1 901	3 014	306	5 222
Total	**14 891**	**11 091**	**1 663**	**27 644**

Tableau 6e – Entretien de routes, total (km) - 2004/2005 à 2008/2009

Catégorie de chemin	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Primaire	7,108	10,200	10,749	11,916	17,250
Secondaire	4,312	4,621	3,444	3,247	5,172
Opérationnel et existant	4,452	6,033	6,724	5,460	5,222
Total	**15,872**	**20,855**	**20,917**	**20,623**	**27,644**

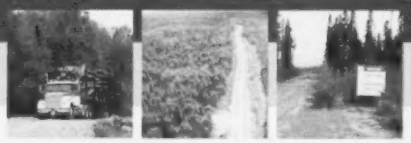

Bilan de la limitation et de la désaffectation des chemins d'accès – 2008-2009

- Des contrôles d'accès ont été établis sur 1 938 kilomètres de routes principales, secondaires et opérationnelles en 2008/2009 (Tableau 6f).
- 717 kilomètres de routes principales, secondaires et opérationnelles ont été abandonnés en 2008/2009 par des moyens physiques ou naturels (Tableau 6g).

Tableau 6f – Contrôles d'accès routier établis - 2008/2009

Type de contrôle de l'usage	Région du MRN			
	Nord-ouest	Nord-est	Sud	Total
Signalisation	1 518	191	0	1 709
Barrières/obstacles	83	30	115	229
Total	**1 601**	**222**	**115**	**1 938**

Tableau 6g – Routes abandonnées - 2008/2009

	Région du MRN			
	Nord-ouest	Nord-est	Sud	Total
Désaf. physique	60	53	92	206
Désaf. naturelle	86	424	1	511
Total	**146**	**477**	**93**	**717**

Désaf. physique

Aperçu de la surveillance de la conformité

En Ontario, le système permettant de surveiller si les travaux forestiers sont conformes est conçu de façon à ce que le MRN et l'industrie forestière puissent mener leurs activités conformément aux lois en vigueur et aux plans approuvés (plans de gestion forestière). Il permet aussi de s'assurer que les lois et les règlements de la gestion forestière sont interprétés de façon cohérente et exécutés de façon juste, mais rigoureuse en cas de non conformité.

Le programme provincial sur l'observation des lois et des politiques en matière de forêts est le fruit d'un partenariat entre le MRN et l'industrie forestière. Il définit clairement les différents rôles et responsabilités. L'industrie a pour rôle de s'auto-surveiller, c'est-à-dire que le titulaire d'un permis d'aménagement forestier durable (PAFD) doit, pour conserver son permis, assumer la responsabilité de l'exécution d'un plan portant sur tous les aspects de l'observation des prescriptions. Le plan s'étend à la planification, à la surveillance, à l'inspection, à l'établissement de rapports, à la formation et à la sensibilisation. Le titulaire d'un PAFD doit déclarer au MRN tous les cas d'inobservation des prescriptions dans l'UGF. En tant qu'organisme de réglementation, le MRN est entièrement responsable de la gestion et de l'application de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (*LDFC*), ce qui comprend la surveillance, la vérification, l'examen de la conformité, la prise de mesures appropriées d'application et la mise en œuvre de solutions, au besoin.

Le programme fait état des infractions commises dans le cadre d'activités forestières par des particuliers et qui « ne sont pas liées à la LDFC ». Le MRN est directement responsable de l'exécution de tous les aspects du programme de surveillance et de l'observation des prescriptions dans les unités de gestion pour lesquelles aucun SFL n'a été émis. Le Système d'information sur les opérations forestières (SIOF) sert à consigner les résultats des inspections de conformité. Cette application Web est un outil cohérent de dépôt de rapports d'inspections pour tous les inspecteurs de conformité des activités forestières. Son utilisation

est obligatoire pour déposer des rapports d'inspections effectuées sur toutes les activités forestières menées sur des terres de la Couronne.

Les inspecteurs de la conformité du MNR et du secteur forestier doivent être certifiés afin de s'assurer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour vérifier la conformité et produire des rapports connexes. Pour conserver leur certification, les inspecteurs doivent suivre un programme de formation professionnelle continue et passer un examen tous les cinq ans.

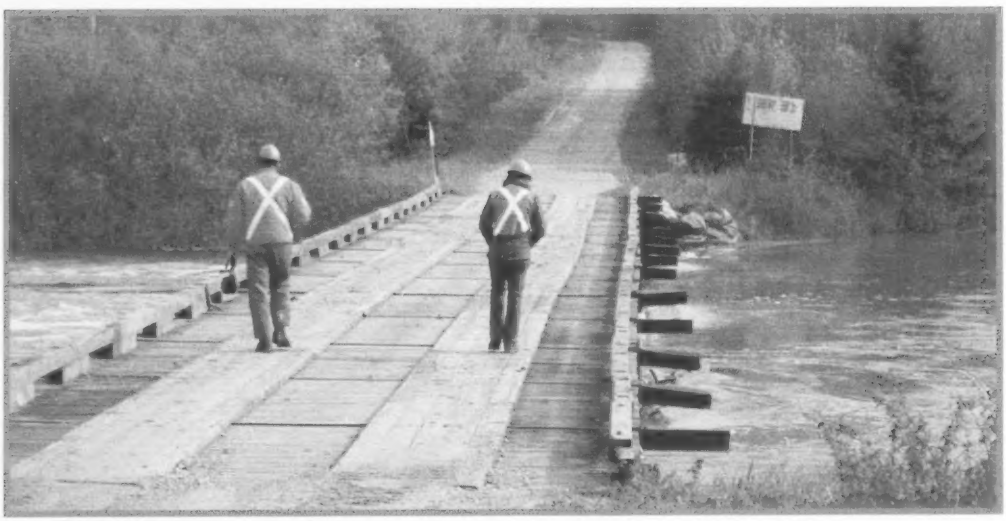

Inspection d'un pont

Mesures correctives ou coercitives

Les exploitants forestiers doivent déclarer les infractions au MRN, et celui-ci en détermine ensuite l'importance et prescrit les mesures correctives, s'il y a lieu.

Plus on relève rapidement un problème opérationnel et plus rapidement on le règle, et mieux on est capable d'éviter, de prévenir ou de réduire les répercussions. Souvent, des mesures correctives immédiates sont prises de sorte que les mesures correctrices ou coercitives ne soient plus nécessaires.

Les mesures correctives et coercitives que prévoit la LDFC s'appliquent principalement aux titulaires d'un permis délivré par la Couronne, mais le MRN peut porter un chef d'accusation

contre quiconque qui contrevient à la LDFC. Les mesures correctives et coercitives prises seront uniques au transgresseur et tiendront compte des circonstances et de la nature de l'infraction.

Même si les cas de non conformité sont tous déclarés pendant l'exercice où ils sont constatés, il faut souvent du temps avant de déterminer et d'appliquer les mesures correctives (les affaires peuvent faire l'objet d'une enquête ou de poursuites en justice). Les mesures correctives sont consignées et signalées une fois la situation résolue.

Bilan de la surveillance de la conformité des activités forestière – 2008-2009

- Le taux de conformité moyen pour l'ensemble des opérations (accès, récolte, renouvellement et entretien) pour l'industrie et MRN a été de 95 % pour la période 2008/2009;
- 299 inspecteurs de la conformité des opérations forestières certifiés ont présenté 3 874 rapports d'inspection au FOIP en 2008/2009, une diminution de 19 % par rapport à 2007/2008;
- La baisse du nombre d'inspections effectuées par l'industrie et le MRN (Tableau 7a) peut être attribuée à la consolidation des unités de gestion et à la baisse générale des superficies récoltées en raison de la crise économique;
- Le nombre et la valeur des mesures de correction et d'exécution (Tableau 7b) a diminué par rapport aux années précédentes, une situation qui peut probablement être attribuée aux mêmes facteurs.

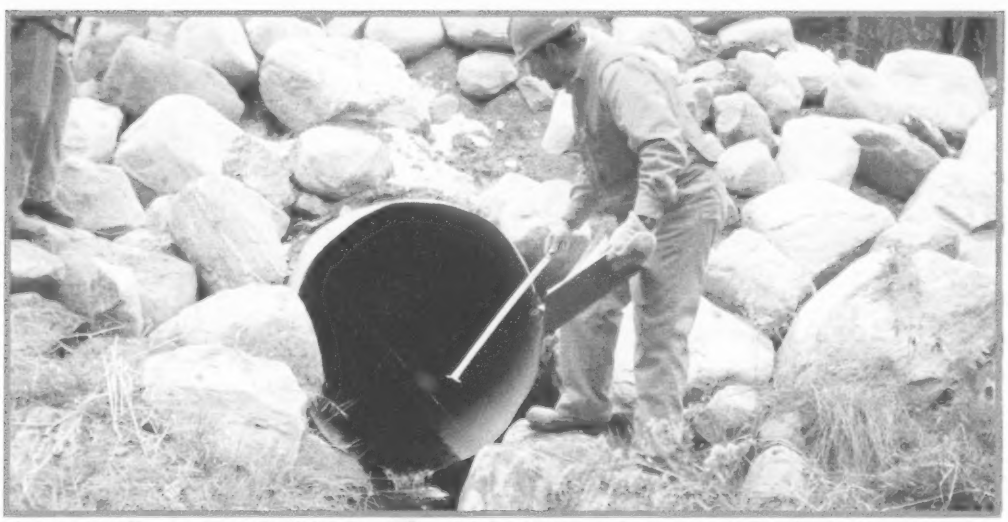

Inspection d'un ponceau (activité de conformité des routes et des traverses d'eau)

Tableau 7a - Résumé des rapports d'inspection sur la conformité des travaux forestiers, 2008-2009

GENRE DE TRAVAUX	INDUSTRIE			MRN		
	Nombre total de rapports	Nombre total de rapports de conformité	Nombre total de rapports de non-conformité	Nombre total de vérifications	Nombre total de rapports de conformité	Nombre total de rapports de non-conformité
Accès	832	800	32	242	197	45
Récolte	1,861	1,805	56	526	480	46
Régénération	251	242	9	85	79	6
Entretien	55	54	1	22	21	1
Total pour 2007-2008	**2,999**	**2,901**	**98**	**875**	**777**	**98**
2006-2007	3,908	3,749	159	898	788	116
2005-2006	4,918	4,721	197	1,280	1,101	179
2004-2005	5,817	5,584	233	1,377	1,180	197
2003-2004	6,806	6,561	245	1,604	1,359	245

Remarque : les rapports annuels provinciaux antérieurs comprenaient des tableaux similaires au Tableau 7a, mais avec une colonne additionnelle « Importance des enjeux de conformité ». La non-conformité était habituellement classée « Mineure » « Modérée » ou « Importante », une cote basée sur une évaluation subjective. Il a par la suite été déterminé que l'évaluation des mesures prises pour corriger les situations de non-conformité constituait une meilleure mesure de la gravité de la situation.

Tableau 7b - Mesures correctives et actions coercitives, 2008-2009

Méthodes	Nombre	Value
Sanctions administratives[a]	112	n/a
Infractions imputées[b]	0	n/a
Ordonnaces de suspension des travaux	2	n/a
Ordonnances de réparation	14	n/a
Ordonnances d'exécution	13	$28,140
Avertissement	14	$8,500
Mesures correctives	0	n/a
Total des mesures prises, 2008-2009	**155**	**$36,640**
Total des mesures prises, 2005-2006	239	$53, 506
Total des mesures prises, 2004-2005	291	$154, 806
Total des mesures prises, 2003-2004	324	$101, 744
Total des mesures prises, 2001-2002	454	$108, 880

Le nombre et la valeur des mesures de correction et d'exécution peuvent inclure des personnes ne possédant pas de permis forestier et qui étaient assujetties aux mesures correctives en vertu de la Loi.

Pour en savoir davantage sur le programme de surveillance de la conformité des opérations forestières ou pour consulter les rapports annuels d'inspection pour l'ensemble des unités de gestion forestière de l'Ontario, rendez-vous à la page de http://www.ontario.ca/forests.

8. Vérification indépendante des forêts

Aperçu de la vérification indépendante des forêts

Les vérifications indépendantes sont une prescription de la LDFC et du règlement de l'Ontario 160/04, condition 28 de l'approbation de l'évaluation environnementale de portée générale du ministère des Richesses naturelles sur la gestion forestière des terres de la Couronne de l'Ontario (2003), et sont aussi des conditions associées à la délivrance des permis d'aménagement forestier durable. Toutes les unités de gestion forestière sont vérifiées au moins une fois tous les cinq ans. Le vérificateur examine les travaux et les activités d'aménagement forestier exécutés au cours des cinq années précédentes.

Une vérification indépendante des forêts est un procédé méthodique, étayé de documents, qui vise à déterminer si les travaux forestiers, tant du titulaire de permis que du MRN, sont menés conformément au plan de gestion forestière et au processus de planification. Elle évalue également l'interprétation et l'application des lois provinciales, des manuels, des politiques et des guides de gestion forestière à l'échelle de l'UGF. Les vérificateurs indépendants déterminent dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints et évaluent la pérennité des forêts de l'UGF. Une équipe de vérificateurs détermine si les titulaires de PAFD remplissent les obligations afférentes à leur permis.

Le mandat de la vérification est le même pour toutes les vérifications indépendantes, y compris les exigences applicables au personnel des équipes de vérification. Tous les membres de l'équipe de vérification doivent avoir au moins sept ans d'expérience récente et s'appliquant à des peuplements forestiers semblables à ceux vérifiés. Ils ne doivent pas être liés aux travaux qu'ils vérifient ou avoir de conflit d'intérêts pendant toute la durée du processus. L'équipe de vérification doit comprendre un forestier professionnel agréé. Les équipes doivent effectuer leurs vérifications conformément aux prescriptions qui étaient en vigueur pendant la période de vérification et publier un rapport sur leurs travaux. Le choix du vérificateur et la gestion du contrat sont facilités par le Comité du Fonds de réserve forestier et les frais de vérification sont couverts par le Fonds de réserve forestier.

Pour que le but et les objectifs de la vérification soient clairs, le manuel sur le protocole et le processus de vérification établit les principes de l'aménagement forestier, ainsi que les critères et les méthodes à observer pour effectuer une vérification objective. Le protocole de vérification relève huit principes directeurs : engagement; participation du public, planification de l'aménagement forestier, mise à exécution du plan d'aménagement, soutien des systèmes, surveillance, atteinte des objectifs associés à l'aménagement forestier et à la pérennité de la forêt, observation des obligations contractuelles. Chaque principe directeur est assorti d'un ensemble de critères précis qui doivent être observés pour que le principe soit déclaré « atteint ».

Lorsque les critères ne sont pas satisfaits ou si les vérificateurs constatent un manque critique d'efficacité d'une activité de gestion forestière, ils peuvent formuler une recommandation pour résoudre la situation. Les recommandations s'adressent aux titulaires de permis, au MRN ou aux deux en même temps. Les vérificateurs peuvent également reconnaître et consigner les pratiques exceptionnelles de gestion forestière (communément appelées pratiques exemplaires).

Les audités doivent préparer un plan d'action afin de répondre aux recommandations des rapports de vérification. Les recommandations adressées aux titulaires de PAFD et aux districts du MRN sont traitées dans un plan d'action d'unité de gestion. Les plans d'action d'unités de gestion sont élaborés par le personnel du titulaire de PAFD et du district du MRN et sont approuvés par les cadres supérieurs du MRN. Les recommandations adressées aux directions générales et aux bureaux régionaux du MRN sont traitées dans un plan d'action provincial distinct. Un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action doit être présenté deux ans après son approbation afin de confirmer que la situation progresse conformément au plan. Tous les rapports de vérification indépendante des forêts (VIF) doivent être déposés devant l'Assemblée législative. On peut consulter les rapports de VIF et les plans d'action à la page http://www.ontario.ca/forests.

Bilan des vérifications indépendantes effectuées en 2008-2009

Des vérifications indépendantes des forêts ont été réalisées pour cinq unités de gestion en 2008. Les cinq unités de gestion étaient gérées par voie de PAFD tout au long de la période de vérification de cinq ans. Le Tableau 8a présente la liste complète des vérifications effectuées en 2008 par unité de gestion, titulaire de permis et vérificateur indépendant.

Tableau 8a - Vérifications indépendantes réalisées en 2008

Rapport/forêt(s)	Titulaire du permis/gestionnaire de la forêt	Vérificateur indépendant
Forêt Dryden	Dryden Forest Management Company Ltd.	KBM Forestry Consultants Inc.
Forêt Kenora	Weyerhaeuser Company Ltd.	Arbex Forest Resource Consultants Ltd.
Forêt Nighthawk	AbitibiBowater Inc.	Craig Howard RPF
Forêt Ottawa Valley	Ottawa Valley Forest Inc.	KBM Forestry Consultants Inc.
Forêt White River	Domtar Inc.	ArborVitae Environmental Services Ltd.

Globalement, les résultats des VIF de 2008 ont été positifs. Quatre des cinq rapports concluent que durant la période couverte par la vérification, les forêts ont généralement été gérées conformément aux exigences des lois et des politiques applicables, des conditions de permis et des principes de gestion forestière durable (Tableau 8b). Dans tous les cas, les vérificateurs ont recommandé que le permis d'aménagement forestier durable soit renouvelé pour une autre période de cinq ans. Dans un cas (Forêt Dryden), les vérificateurs ont recommandé la mise en place de mesures additionnelles de contrôle de la compétition avec les semis d'arbre dans les secteurs faisant l'objet d'une régénération après la récolte soient mis en place avant que le Ministre ne renouvelle le permis.

Tableau 8b - Résultats des vérifications indépendantes réalisées en 2008

Unité de gestion	Conformité[1]	Gérée de façon durable	Renouvellement du PAFD recommandé
Forêt Dryden	Oui[2]	Oui[2]	Conditional
Forêt Kenora	Oui	Oui	Oui
Forêt Nighthawk	Oui	Oui	Oui
Forêt Ottawa Valley	Oui	Oui	Oui
Forêt White River	Oui	Oui	Oui

[1] *Gérée en général conformément aux exigences des lois et des politiques en vigueur pendant la période de la vérification.*

[2] *L'équipe de vérification a conclu à la conformité générale aux lois, aux politiques et à la réglementation en vigueur. L'objectif de durabilité de la forêt est atteint, mais des mesures de contrôle de la compétition avec les semis d'arbre sont requises dans plusieurs secteurs de renouvellement.*

Les rapports contenaient au total 64 recommandations. Le Tableau 8c présente un sommaire des recommandations par principe de vérification. La majorité des recommandations étaient liées à la mise en œuvre du (33 %), puis à la surveillance (25 %) et à la participation du public (16 %).

Tableau 8c – Résumé des recommandations par principe des vérifications indépendantes des forêts de 2008

	Recommandations par principe[1]								
Unité de gestion	Engagement	Participation de la population	Planification de la gestion forestière	Mise en œuvre du plan	Soutien des systèmes	Surveillance	Objectifs associés à l'aménagement forestier et à la pérennité de la forêt	Obligations contractuelles	Total
Forêt Dryden	0	2	3	9	0	4	1	0	19
Forêt Kenora	0	1	0	3	1	3	0	0	8
Forêt Nighthawk	0	1	2	5	0	5	0	0	13
Forêt Ottawa Valley	0	1	2	1	2	1	0	1	8
Forêt White River	0	5	2	3	0	3	1	2	16
Total[2]	**0 (0%)**	**10 (16%)**	**9 (14%)**	**21 (33%)**	**3 (5%)**	**16 (25%)**	**2 (3%)**	**3 (5%)**	**64 (100%)**

1Les valeurs excluent la recommandation finale sur la prolongation du permis

[2] Le nombre entre parenthèses correspond au nombre de recommandations des vérifications par principe de vérification en tant que pourcentage du nombre total de recommandations de vérification.

Les recommandations communes à un certain nombre de rapports, sont regroupées par sujet :

Participation du public

- Le MRN doit veiller à ce que le mandat des comités de citoyens locaux soit mis à jour afin de refléter les exigences de la planification de la gestion forestière.
- Le MRN doit travailler avec les groupes autochtones afin de discuter du programme de planification de la gestion forestière et des avantages offerts par la gestion forestière.
- Le MRN doit tenir une documentation complète sur les réunions des CCL et les centres d'information du public.

Planification de la gestion forestière

- Le MRN doit examiner son Inventaire des ressources forestières et les cycles de planification de la gestion forestière afin de s'assurer qu'ils sont adéquatement synchronisés afin de répondre aux besoins de planification.
- Le MRN doit suivre les processus d'examen présentés dans le manuel de planification de la gestion forestière (FMPM), incluant la confirmation des points de vérification de la progression et la liste des modifications requises.

- Certains titulaires de permis doivent améliorer la planification opérationnelle et la formation des opérateurs avant le début des opérations, notamment en ce qui a trait à la protection des secteurs fragiles.

Mise en œuvre du plan

- Certains titulaires de permis doivent améliorer leurs pratiques de gestion des déchets d'abattage.
- Certains titulaires de permis doivent améliorer leurs pratiques de construction de chemins forestiers (plus particulièrement les installations de drainage en travers des routes) et s'assurer que les ponceaux font l'objet d'une inspection de conformité.
- Certains titulaires de permis doivent étendre leurs programmes d'entretien des peuplements en renouvellement et augmenter la supervision de la plantation d'arbres.
- Les hypothèses utilisées dans les plans de gestion forestière doivent refléter les résultats et les conditions véritables, incluant les transitions dans les unités de gestion forestière, les secteurs d'exploitation et la condition naturelle de la forêt.
- Un certain nombre de titulaires de permis doivent veiller à ce que les prescriptions soient mises en œuvre de la manière planifiée.

Surveillance

- Le MRN et les titulaires de permis doivent respecter les exigences de planification de la conformité et déposer les rapports de conformité dans les délais requis.
- Le MRN et l'industrie doivent améliorer leur compréhension des normes de conformité et coopérer dans la détermination des causes des infractions à la conformité.
- Le MRN doit veiller à ce que des ressources et un financement adéquats soient disponibles pour remplir les engagements de surveillance de la conformité.
- Un certain nombre de titulaires de permis doivent améliorer leurs programmes de surveillance de l'efficacité des méthodes sylvicoles et de production de rapports.
- Certains titulaires de permis doivent veiller à ce que tous les rapports annuels répondent aux exigences du manuel de planification de la gestion forestière.
- Le MRN doit s'assurer que l'affichage des données de conformité sur le site Web reflète les résultats rapportés antérieurement.

Soutien des systèmes

Les recommandations soulignent la nécessité d'apporter des améliorations à la dotation des bureaux de district du MRN, notamment en ce qui a trait à la surveillance de la conformité et à l'élaboration des plans de gestion forestière

Le tableau 8d présente sommairement les recommandations selon l'organisation visée. Ces recommandations s'adressaient presque autant aux titulaires de permis (42 % de l'ensemble des recommandations de vérification) qu'au MRN (47 % de l'ensemble des recommandations de vérification). 11 pour cent des recommandations de vérification visaient à la fois à les titulaires de permis et le MRN. Les rapports de vérification indiquent 3 pratiques exemplaires (Tableau 8e).

Tableau 8d – Résumé des recommandations par obligation des vérifications indépendantes des forêts de 2008

	Recommandations par organisation			
Unité de gestion	détenteur de permis	MRN	Commun (détenteur de permis et MRN)	Total
Forêt Dryden	11	6	2	19
Forêt Kenora	4	3	1	8
Forêt Nighthawk	6	6	1	13
Forêt Ottawa Valley	1	6	1	8
Forêt White River	5	9	2	16
Total[3]	**27 (42%)**	**30 (47%)**	**7 (11%)**	**64 (100%)**

[1]Les valeurs excluent la recommandation finale sur la prolongation du permis.

[2]Les recommandations faites aux équipes de planification ont été attribuées comme recommandations conjointes.

[3]Le chiffre entre parenthèses représente le nombre de recommandations de vérification par organisation en pourcentage du nombre total de recommandations de vérification.

Tableau 8e – Résumé des pratiques d'excellence des vérifications indépendantes des forêts de 2008

Forest	Best Practice
Forêt Ottawa Valley	La documentation d'analyse des intrants de modélisation et la justification des intrants spécifiques ont été jugées excellentes par leur caractère complet, la discussion de l'analyse et des décisions, et la lisibilité générale d'un élément technique du plan de gestion forestière.
Forêt White River	1. Le district de Wawa du MRN a fortement soutenu la participation de Pic Mobert et Pic River à la planification participation et au secteur de récolte forestière. 2. L'équipe qui a produit le PGF de 2008 a réalisé un document exceptionnel.

Sommaire du plan d'action provincial annuel sur les VIF

Les recommandations adressées aux directions générales et aux régions du MRN ont été traitées dans un plan d'action provincial distinct pour la première fois en 2008. Ces recommandations étaient auparavant incluses dans les plans d'action des unités de gestion. Le changement a été fait en réponse à l'examen du processus de vérification indépendante des forêts réalisé en 2006.

Treize recommandations ont été adressées aux directions générales et aux régions du MRN. Voici quelques exemples de mesures prises en réponse à certaines recommandations :

- poursuivre les efforts pour améliorer les relations avec les collectivités autochtones;
- améliorer la cohérence du financement afin d'appuyer la collecte et la tenue de l'information sur les valeurs utilisée dans la planification de la gestion forestière;
- coordonner l'inventaire des ressources forestières et le cycle de PGF afin de mieux répondre aux besoins des équipes de planification;
- améliorer la façon dont les titulaires de permis mesurent la durabilité des forêts et produisent leurs rapports.

Pour des renseignements plus détaillés, veuillez vous reporter au plan d'action provincial, présenté sur le site Web du MRN.

Sommaire des rapports de vérification 2004-2008

Le Tableau 8f résume les résultats des 48 rapports de vérification réalisés au cours de la période quinquennale 2004-2008. Durant cette période, 41 rapports (85 %) ont indiqué que les unités de gestion étaient gérées conformément aux exigences des lois et des politiques alors en vigueur. Quatre autres rapports de vérification (8 %) indiquent que les unités de gestion évaluées étaient généralement gérées conformément aux exigences des lois et des politiques alors en vigueur, les vérificateurs notant cependant des exceptions ou des conditions importantes justifiant des mesures immédiates.

Tableau 8f – Résumé des rapports de vérification 2004-2008

Annee de la verification	Rapport de verification	Recommandation portant sur l'extension		
		Extension	Extension avec conditions	Aucune extension
2004	8	6	2	0
2005	11	8	0	3[1]
2006	15	14[2]	1	0
2007	9	9[3]	0	0
2008	5	4	1	0
Total	**48**	**41**	**4**	**3**

[1] *Comprend l'unité de gestion de la rivière Cochrane-Moose, qui n'est pas gérée en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.*

[2] *Comprend l'unité de gestion de Temagami, qui n'est pas gérée en vertu d'un permis d'aménagement*

[3] *Comprend la forêt du parc Algonquin, qui n'est pas gérée en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.*

Programme de vérifications futures

Des vérifications indépendantes des forêts sont prévues pour les sept forêts suivantes en 2009 : Big Pic, Caribou, Lakehead, Mazinaw-Lanark, Timiskaming, Trout Lake et Whiskey Jack (Figure 8a). Les résultats des vérifications seront publiés lorsqu'elles seront terminées. Toutes ces forêts font l'objet d'une troisième vérification dans le cadre du Programme de vérification indépendante des forêts.

Figure 8a – Unités de gestion dont la vérification a eu lieu en 2008 et unités de gestion dont la vérification est prévue en 2009

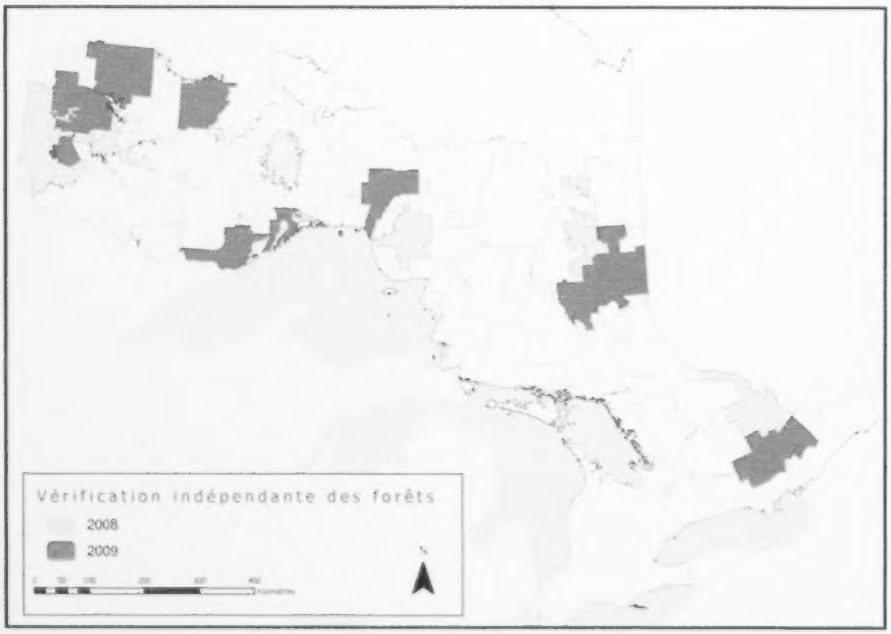

Aperçu de la certification des forêts

La certification forestière est un régime axé sur le marché visant à promouvoir la gestion forestière durable. Un tiers indépendant évalue les systèmes de gestion forestière conformément aux normes externes déjà établies. En avril 2004, le ministre des Richesses naturelles a annoncé que tous les permis d'aménagement forestier durable seraient certifiés selon une norme de rendement acceptable d'ici la fin de 2007.

Les consommateurs de produits forestiers sont assurés d'une évaluation impartiale par des tiers indépendants (appelés « certifieurs ») de la certification des forêts. Conformément à son mandat provincial, le MRN donne des conseils techniques et stratégiques durant l'élaboration des régimes de certification et aux entreprises forestières qui souhaitent faire certifier des terres boisées en Ontario.

Les entreprises forestières de l'Ontario ont le choix entre trois normes de certification forestière.

1. La norme sur la gestion durable des forêts (GDF) de l'Association canadienne de normalisation (CSA), approuvée par le Conseil canadien des normes;
2. Les deux normes des principes et critères internationaux d'aménagement forestier du Forest Stewardship Council qui s'appliquent en Ontario, soit la norme FSC Grands Lacs et Saint-Laurent pour le Québec et l'Ontario (préliminaire) et la Norme boréale nationale;
3. La norme SFI (Sustainable Forestry Initiative) de Sustainable Forestry Initiative Inc.

Comme première étape de leur démarche de certification, beaucoup d'entreprises ont choisi de soumettre leur système de gestion environnementale à la norme globale ISO 14001 de l'Organisation internationale de normalisation.

Le MRN garantit la gestion durable des forêts de la Couronne grâce à un cadre strict de politiques et de réglementation. Les exploitants forestiers de l'Ontario doivent se conformer à

un plan à long terme de l'aménagement forestier respectant les écosystèmes. Le renouvellement des PADF est assujetti à l'obtention de résultats favorables à l'issue d'une vérification indépendante obligatoire. Les entreprises forestières de l'Ontario devraient donc être capables de satisfaire aux normes de tout régime d'inscription ou de certification forestière. La figure 9a et le tableau 9a montrent les unités de gestion forestière de l'Ontario certifiées en date d'avril 2009.

Figure 9a : Carte des principales zones forestières certifiées en Ontario.

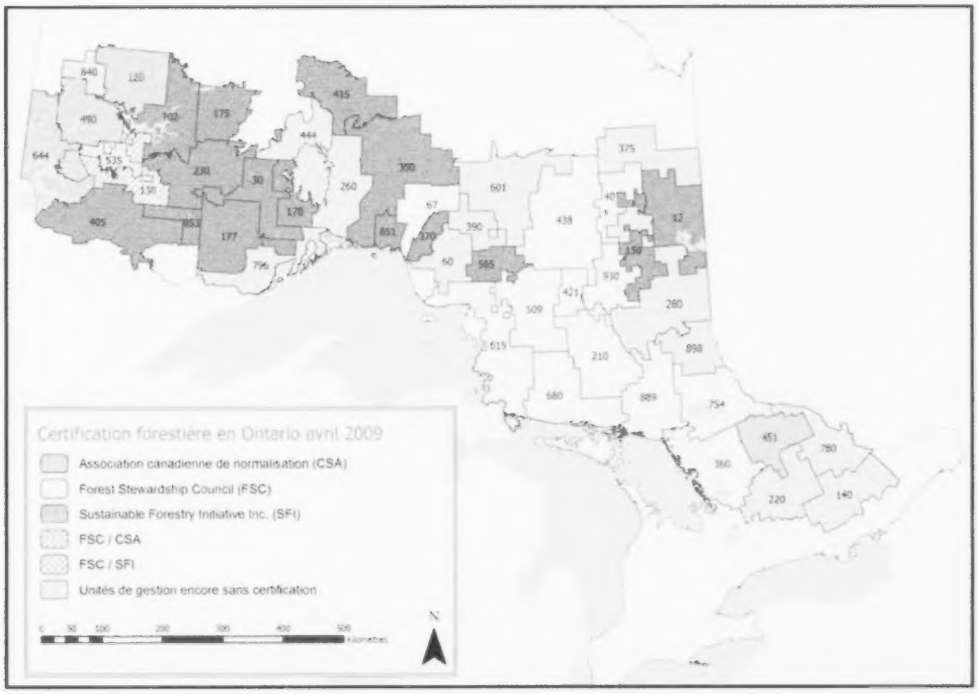

Sommaire de la certification des forêts - 2008/2009

- Les forêts Big Pic et Wabigoon ont été certifiées selon les normes du FSC pour la première fois.
- Toutes les unités de gestion forestière enregistrées ou certifiées dans le passé ont poursuivi leurs efforts pour rester conformes au système de certifications choisi durant l'exercice financier.

Tableau 9a - Unités de gestion ontariennes ayant obtenu une accréditation au 31 mars 2009.

Unité de gestion	Titulaire du PAFD	Norme de certification (date d'inscription)
Forêt Algoma	Clergue Forest Management Inc.	FSC (Jun 2005)
Forêt Algonquin Park	Algonquin Forestry Authority	CSA (Feb 2008)
Forêt Bancroft-Minden	Bancroft-Minden Forest Company Inc.	Not certified
Forêt Big Pic	**Marathon Pulp Inc.**	**FSC (Jul 2008)**
Forêt Black River	Great West Timber Limited	SFI (Jun 2007)
Forêt Black Sturgeon	Bowater Canadian Forest Products Inc.	SFI (Feb 2009)
Forêt Caribou	Bowater Canadian Forest Products Inc.	SFI (Feb 2009)
Forêt Crossroute	Abitibi-Consolidated Company of Canada	SFI (Feb 2009)
Forêt Dog River-Matawin	Bowater Canadian Forest Products Inc.	SFI (Feb 2009)
Forêt Dryden	Dryden Forest Management Company Ltd.	Not certified
Forêt English River	Bowater Canadian Forest Products Inc.	SFI (Feb 2009)
Forêt French-Severn	Westwind Forest Stewardship Inc.	FSC (Feb 2007)
Forêt Gordon Cosens	Spruce Falls Inc.	FSC (Apr 2008)
Forêt Hearst	Hearst Forest Management Inc.	Not certified
Forêt Iroquois Falls	Abitibi-Consolidated Company of Canada	SFI (Feb 2009)
Forêt Kenogami	Terrace Bay Pulp Inc.	SFI (Nov 2007)
Forêt Kenora	Weyerhaeuser Company Ltd.	CSA (Apr 2008)
Forêt Lac Seul	McKenzie Forest Products Inc.	SFI (Jun 2007)
Forêt Lake Nipigon	Lake Nipigon Forest Mangement Company	Not certified
Forêt Lakehead	Greenmantle Forest Inc.	Not certified
Forêt Magpie	Dubreuil Forest Products Limited	SFI (Jun 2007)
Forêt Martel	Tembec Industries Inc.	FSC (Jan 2006)
Forêt Mazinaw-Lanark	Mazinaw-Lanark Forest Inc.	Not certified
Forêt Nagagami	Nagagami Forest Management Ltd.	Not certified
Forêt Nighthawk	Abitibi-Consolidated Company of Canada	SFI (Feb 2009)
Forêt Nipissing	Nipissing Forest Resource Management Inc.	FSC (Nov 2008)
Forêt Northshore	Northshore Forest Inc.	FSC (Jun 2005)
Forêt Ogoki	Long Lake Forest Products Inc.	SFI (Mar 2007)
Forêt Ottawa Valley	Ottawa Valley Forest Inc.	Not certified
Forêt Pic River Ojibway	Great West Timber Limited	SFI (Jun 2007)
Forêt Pineland	Pineland Timber Company Ltd.	FSC (Aug 2005)
Forêt Red Lake	Red Lake Forest Management Company Ltd.	Not certified
Forêt Romeo Malette	Tembec Industries Inc.	FSC (Nov 2004)
Forêt Sapawe	Atikokan Forest Products Ltd.	SFI (Jun 2007)
Forêt Smooth Rock Falls	Tembec Industries Inc.	FSC (Mar 2005)
Forêt Spanish	Domtar Inc.	FSC (Aug 2006)
Forêt Spruce River	Abitibi-Consolidated Company of Canada	SFI (Feb 2009)
Forêt Sudbury	The Vermillion Forest Management Company Ltd.	FSC (May 2006)
Forêt Timiskaming	Timiskaming Forest Alliance Inc.	Not certified
Forêt Trout Lake	Domtar Pulp and Paper Products Inc.	CSA (Dec 2006)
Forêt Wabigoon	**Domtar Pulp and Paper Products Inc.**	**CSA (Dec 2006) / FSC (Sep 2008)**
Forêt Whiskey Jack	Abitibi-Consolidated Company of Canada	CSA (Feb 2005)
Forêt White River	Domtar Inc.	FSC (Aug 2007)

Remarque : Les unités indiquées en **gras** ont été certifiées en 2008-2009.

La base de connaissances sur l'aménagement durable des forêts s'agrandit continuellement. Pour suivre la cadence de l'augmentation de ces connaissances, le MRN effectue des travaux de recherche et des études scientifiques, met en place des programmes de perfectionnement des techniques et élabore des politiques. Ces études et programmes portent sur un éventail de sujets, dont :

- l'enrichissement des sources de données et d'information;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de lignes directrices sur la planification de l'aménagement forestier;
- la conception de modèles, d'outils et de méthodes d'aménagement forestier;
- la création et la mise en œuvre de programmes d'études scientifiques et de programmes de surveillance de longue durée.

Le présent chapitre porte sur les progrès considérables et les étapes notables ayant marqué les politiques, les techniques et les programmes liés à l'aménagement forestier élaborés par le MRN et ses partenaires en 2008-2009. Un grand nombre de projets en cours, touchant des sujets indirectement liés à la gestion de la forêt, ne sont pas abordés dans le présent document. Pour plus d'information sur les autres travaux de recherche entrepris par le MRN, visitez http://ontariosforests.ca/forests.

Changement climatique et séquestration de carbone

Ces 50 à 100 dernières années, l'intensification de l'industrialisation de l'activité humaine a commencé à modifier le climat naturel de la Terre. L'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre entraîne le réchauffement de l'atmosphère de la Terre. Lorsque le réchauffement planétaire entraîne des températures imprévues et inhabituelles, c'est ce qu'on

appelle le changement climatique. En Ontario, les moyennes de température pourraient s'élever de trois à huit degrés Celsius au cours du prochain siècle. Le changement climatique influera sur un grand nombre des valeurs sociales et écologiques défendues par la population ontarienne.

En 2008/2009, le MRN a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique sur le changement climatique dans le but de diminuer le taux de réchauffement planétaire et les effets associés au changement climatique. Le MRN a commandité ou cocommandité de nombreux projets de recherche ou y a participé dans le but de mieux comprendre les effets du changement climatique sur la santé des écosystèmes, des collectivités et de la population de l'Ontario.

Les recherches sur le stockage du carbone dans les forêts de l'Ontario et les produits du bois se sont poursuivies en 2008/2009. Un modèle a été élaboré dans le but de prédire le bilan du carbone des forêts, incluant la quantité de carbone stockée dans les arbres morts et vivants, la végétation des sous-bois, les débris ligneux, le sol et les produits des arbres récoltés. À partir de ce modèle, la quantité de carbone stocké dans les produits du bois devrait augmenter de façon substantielle entre 2000 et 2100 et on estime qu'elle dépassera largement la croissance du carbone dans les forêts elles-mêmes. La gestion forestière peut aussi jouer un rôle par l'augmentation du stockage du carbone dans la forêt par la sylviculture, pour retirer encore davantage de CO_2 de l'atmosphère. Les chercheurs de l'Institut de recherche forestière de l'Ontario (IRFO) continuent de faire des progrès dans l'estimation du bilan de carbone des forêts jardinées de l'Ontario. Après avoir modifié un modèle américain pour y inclure les perturbations naturelles et mieux refléter les conditions qui prévalent en Ontario, le modèle révisé FORCARB-ON a été appliqué aux unités de gestion forestière de l'Ontario. Les premiers résultats indiquent que les forêts aménagées de l'Ontario pourraient constituer un puits de carbone durant la première période d'engagement du Protocole de Kyoto et le 21^{e} siècle. Les chercheurs ont également constaté que la plus grande partie du carbone extraite de la forêt durant la récolte est stockée à long terme dans les produits de bois et les sites d'enfouissement.

La gestion forestière peut jouer un rôle dans l'augmentation du stockage de carbone dans les forêts par la sylviculture, retirant ainsi une plus grande quantité de dioxyde de carbone de l'atmosphère. Les chercheurs concluent que la gestion forestière durable permet de maintenir le bilan de carbone total de la forêt et que les produits du bois qui en résultent offrent des avantages au plan de l'atténuation. Ces résultats ont été communiqués à l'échelle nationale dans le cadre d'une série de conférences de l'Institut forestier du Canada et de l'atelier *State of the Science on Forest Carbon Management in Canada* de Pollution Probe. Les résultats ont également été diffusés à l'assemblée annuelle de l'Ontario Professional Foresters Association et dans le cadre des séminaires de l'IRFO. La prochaine étape verra le travail avec des

partenaires dans le but d'analyser le cycle de vie des produits du bois et d'établir des moyens de comprendre comment le changement climatique influera sur le carbone des forêts.

Politique de la biofibre forestière

On considère que l'utilisation de combustibles fossiles non renouvelables, tels que l'essence et le gaz naturel, contribue de façon importante aux émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement de la planète. Si l'on veut s'attaquer à ces enjeux environnementaux, la transition vers une économie à faible émission de carbone sera nécessaire. Pour ce faire, il faudra utiliser des ressources renouvelables comme la biofibre forestière pour fournir l'énergie et les matériaux qui proviennent actuellement de combustibles fossiles non renouvelables.

En 2008-2009, les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique pour guider l'attribution et l'utilisation de la « biofibre forestière », c'est-à-dire les arbres et parties d'arbre auparavant inutilisés, qui pourraient stimuler l'innovation et aider à diversifier l'économie se sont poursuivis. Une politique d'orientation de l'utilisation de la biofibre forestière pourrait soutenir la création et l'utilisation de technologies propres. Elle pourrait aussi aider à réduire l'attachement aux combustibles fossiles, alléger les dépenses énergétiques, grâce à la cogénération et à d'autres projets de nature bioénergétique, et fournir une source de matériaux renouvelables pour la fabrication de bioproduits.

L'Ontario possède une quantité considérable de biofibre forestière, ainsi que la capacité industrielle, l'infrastructure et les connaissances pour soutenir les économies du Nord et rurales, créer de nouvelles possibilités d'affaires, appuyer la croissance durable et produire de nouvelles richesses. Des ressources, telles que la biofibre forestière, seront utilisées pour remplacer les éléments non renouvelables de la production de biomatériaux, de bioénergies et d'autres produits biologiques qui permettent à la province de réduire sa dépendance envers les combustibles fossiles.

Figure 10a - Utilisation de biofibre des forets de la Couronne de l'Ontario

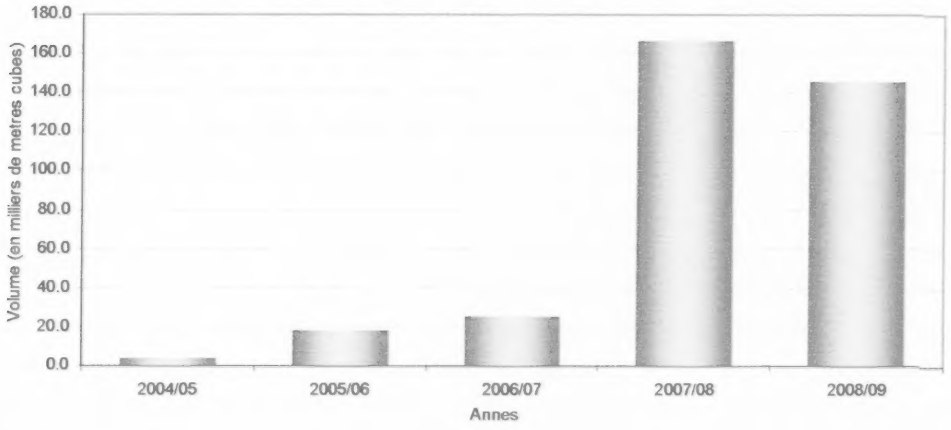

La figure 10a indique une augmentation de l'utilisation de la biofibre forestière en 2008, ce qui a incité la création d'une politique sur l'allocation et l'utilisation des ressources biofibres forestières. Cette politique a été finalisée et approuvée le 13 août 2008.

Simulation des perturbations naturelles

Les recherches visant à améliorer la compréhension des régimes d'incendies naturels dans la forêt boréale de l'Ontario ont été complétées en 2008/2009 avec un accent sur le transfert des connaissances. Les chercheurs de l'IRFO ont tenu une série de séances d'information afin de partager les résultats avec les bureaux régionaux et les districts du MRN et avec le personnel de l'industrie forestière de l'ensemble de l'Ontario. Les chercheurs de l'IRFO ont également résumé les résultats d'études à plusieurs niveaux (entreprises en 2005) afin de satisfaire à la condition 39 de l'évaluation environnementale de portée générale (*Class Environmental Assessment Approval for Forest Management on Crown Lands in Ontario*). L'une des conclusions est que le caractère aléatoire des feux de forêt rend difficile de faire des généralisations et d'expliquer le tracé des incendies et des résidus. Pour la plus grande part, les orientations du guide se situent dans la plage de variabilité naturelle des feux étudiés, mais ne reflètent pas cette variabilité.

Les rapports résumant des études à plusieurs niveaux comprennent :

- Évaluation des arbres, des chicots et du bois mort restés sur place à la suite de feux dans la forêt boréale, par rapport aux orientations stratégiques de l'Ontario relatives à la simulation des perturbations naturelles des forêts;

- Évaluation des peuplements résiduels associés aux feux de la forêt boréale, dans le cadre des directives stratégiques de l'Ontario visant à reproduire la perturbation naturelle des forêts;
- Distribution par taille et proximité spatiale des feux de forêt observées dans le cadre d'une simulation de régimes de feux de forêt boréale par rapport aux directives stratégiques de l'Ontario d'émulation des perturbations naturelles.

Progression des Guides de gestion forestière

Le guide de gestion forestière pour les paysages des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ses trousses scientifiques et d'information ont été complétés à l'automne 2008. Le projet de guide a été affiché sur le Registre environnemental pour une période de commentaires du public de 60 jours qui a pris fin le 26 janvier 2009. Des révisions ont été apportées en réponse aux commentaires reçus et l'ébauche finale a été révisée par le Comité provincial des techniques forestières. La préparation de l'ébauche du guide de gestion forestière pour les paysages de la forêt boréale s'est poursuivie en 2008/2009, mais n'est toujours pas terminée. Sa publication est en attente et viendra une fois le règlement sur l'habitat du caribou et le plan de conservation du caribou complétés.

La préparation du guide de gestion forestière visant la conservation de la biodiversité à l'échelle des peuplements et des sites s'est poursuivie en 2008/2009, ce qui a conduit à l'affichage d'une proposition au registre environnemental pour une période de commentaires allant du 27 novembre 2008 au 26 janvier 2009. Les commentaires reçus ont fait l'objet d'un examen approfondi et ont conduit à de nombreux changements dans le guide. Un programme pilote et une analyse des effets socioéconomiques ont été mis en place et les résultats ont été présentés au Comité provincial des techniques forestières. D'autres changements ont été apportés au guide afin de refléter les résultats du projet pilote et des travaux ont été entrepris sur différents outils devant permettre d'en faciliter la mise en œuvre une fois qu'il aura été approuvé.

Le premier examen quinquennal a été complété pour le guide de sylviculture pour la gestion des forêts mixtes composées d'épinette, de sapin, de bouleau et de tremble dans les forêts boréales de l'Ontario. Des renseignements ont été recueillis auprès de différentes sources incluant le personnel du MRN et de l'industrie forestière, des universitaires, les rapports de vérification indépendante des forêts, les exceptions du plan de gestion forestière aux règles de base en matière de sylviculture et le personnel du programme de recherche sur la sylviculture des peuplements mixtes dans la forêt boréale. Les membres du Comité provincial des techniques forestières ont participé à la révision des résultats et à l'établissement des recommandations qui en a découlé. Les résultats de l'examen indiquent qu'il n'est pas

nécessaire de réviser le guide lorsque de nouveaux éléments d'information deviennent connus. Ceci comprend les résultats des recherches en cours, les données de surveillance de l'efficacité et l'information sur la surveillance de l'efficacité sylvicole, des renseignements pertinents des guides sur les paysages et les peuplements, lorsqu'ils seront terminés, l'édition 2009 du manuel de planification de la gestion forestière (en préparation au moment d'aller sous presse) et du système révisé de classification écologique des terres.

La page Web sur les guides de gestion forestière de l'Ontario, http://ontario.ca/forestguides, donne un aperçu des guides actuels et de leur statut.

Modélisation spatiale afin d'évaluer l'efficacité des guides de gestion forestière

En 2008/2009, le MRN a continué d'offrir un soutien aux équipes de planification qui utilisent des modèles spatiaux du domaine forestier (SFMM, BFOLDS, Patchworks etc.) en fournissant des logiciels au personnel d'analyse régional et des meilleures pratiques de modélisation aux équipes de planification. Le MRN a également créé un ensemble de modèles d'évaluation des effets provinciaux afin de faciliter l'analyse des effets et des répercussions des politiques à l'échelle provinciale. Cette étape comprend la réalisation d'une évaluation des techniques de modélisation des horizons de planification continus, à l'aide du logiciel Woodstock de Remsoft. Les horizons de placement continus peuvent être utilisés pour évaluer l'effet des changements dans les conditions au fil des années (p. ex. l'effet du changement climatique sur les rendements ou les taux de perturbation). En 2008/2009 aussi, l'outil de soutien des inventaires de modèles (MIST, en anglais) a été élaboré et remis pour la première fois aux équipes de planification.

Programme de classification écologique des terres

La classification écologique des terres (CET), auparavant le programme de classification des écosystèmes forestiers, a pour mandat d'établir un cadre complet et cohérent à l'échelle de la province pour la description, l'inventaire et l'interprétation des écosystèmes. Le mandat de la CET est dérivé de la condition 97 de l'approbation de l'évaluation environnementale des forêts, qui demandait au MRN de poursuivre le travail l'élaboration et de mise en œuvre de manuels de classification de l'écosystème et d'approches d'inventaires dans le secteur d'exploitation forestière. Le MRN est tenu de poursuivre le développement de la CET en vertu de la condition 41.

En 2008/2009, le travail s'est poursuivi dans le développement du programme de CET, notamment :

- rédaction et publication des documents de la version 1.0 des substrats provinciaux (description du sol);
- rédaction et publication de documents sur les écosites de la forêt boréale et de fiches d'information;
- collaboration à la rédaction et à la mise en œuvre du manuel provincial d'interprétation de la photographie aérienne afin d'appuyer l'amélioration de l'inventaire des ressources forestières (version 2.0);
- analyse continue des types de végétation arborée dans le cadre de la Classification nationale de la végétation au Canada, incluant un examen technique externe/interprovincial de la forêt boréale;
- des ateliers de formation et des cours sur le terrain à l'intention des utilisateurs/praticiens dans toute la province, incluant le sud de l'Ontario.

Des progrès marqués ont aussi été réalisés dans l'exécution du programme CET grâce à des améliorations dans la technologie d'inventaire et de cartographie. Ce programme a appuyé le développement du programme de l'IRF par :

- de nouveaux manuels d'interprétation de la photographie aérienne;
- une contribution aux méthodes d'étalonnage au sol et de collecte de données permanentes sur les lots;
- la formation des employés responsables de l'interprétation de la photographie aérienne et de la collecte des données d'étalonnage au sol.

En 2008/2009, des écosites CET ont été appliqués à l'Inventaire des ressources forestières amélioré pour deux permis de forêts durables.

Croissance et rendement

L'étude de la croissance et du rendement consiste à mesurer et à prédire la croissance des arbres et des forêts. Le programme provincial sur la croissance et le rendement participe activement à une vaste gamme d'activités, de la collecte de données et de renseignements sur le terrain, à la création de nouveaux modèles en passant par l'élaboration de lignes directrices

et de méthodes de surveillance. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme sont largement utilisés dans la planification de l'aménagement forestier et servent de guide pour déterminer la zone de récoltes soutenables. Le programme joue aussi un rôle clé dans la création de modèles et d'outils qui servent à prévoir la croissance et le développement des forêts de l'Ontario. Un vaste réseau de parcelles-échantillons permanentes, sur lequel on suit au fil du temps la croissance et le rendement ainsi que la situation des arbres individuels, constitue l'élément essentiel du programme. Les données recueillies sur ces parcelles fournissent des renseignements sur la croissance et le rendement des forêts, en fonction du terrain, de la structure de la forêt, des traitements sylvicoles et des évènements naturels.

Travail de recherche sur la croissance et le rendement

En 2008-2009, un projet de recherche a été entrepris afin de créer un modèle d'équation de décroissance des pins gris et des épinettes noires de plantation. En tout, 25 plantations de pin gris et d'épinette noire de densités différentes dans le nord de l'Ontario ont été examinées. Dan chaque site, 45 à 48 arbres ont été coupés en sections aux fins d'analyse. L'équation de décroissance en résultant permettra aux aménagistes forestiers de prendre davantage en compte la forme des arbres dans une situation de plantation lors du calcul par estimations de la production et du volume de chaque arbre.

Un partenariat ininterrompu avec la Growth and Yield Science Unit de la Forest Ecosystem Science Co-operative (Forest Co-op GYSU) a facilité la mise en œuvre d'un vaste programme des opérations sur le terrain sur toute la superficie d'opération. Depuis la création du programme sur les parcelles de croissance permanente en 1999, la Forest Co-op GYSU a établi plus de 2 500 parcelles de croissance permanente aux fins de collecte et d'analyse de

données. Depuis 2002, 1 397 de ces parcelles ont été de nouveau mesurées. En 2008, la Forest Co-op GYSU a entrepris une vaste mise à jour des outils et des procédures utilisés pour gérer et tenir à jour les données sur les parcelles de croissance permanente pour plus de cohérence.

Études sur la récolte d'arbres entiers et la mise en copeaux d'arbres entiers

En 2001, les chercheurs du Centre de recherches sur l'écosystème des forêts du Nord (CRÉFN), à la demande d'un partenariat entre le MRN et l'industrie forestière coordonné par la Forest Ecosystem Science Cooperative, ont entrepris de comparer les différents traitements opérationnels de récolte par futs entiers et par arbres entiers afin de mesurer la sensibilité des sites à faible profondeur de sol à la perte de nutriments et d'estimer les variations de sensibilité dans la région. En 2008/2009, l'équipe a recueilli les données de la cinquième année post-récolte afin d'établir le niveau actuel d'azote disponible (indice de qualité du sol) l'état de régénération (stock, densité, composition des espèces) et le rendement des arbres de récolte (croissant et nutrition foliaire). Une partie de ces données serviront à une évaluation comparative initiale des systèmes de récolte par futs entiers et par arbres entiers.

Surveillance de la population faunique

En 2008/2009, les chercheurs du CRÉFN ont poursuivi l'analyse des données de collier du Programme d'évaluation des lignes directrices sur la protection de l'habitat de l'orignal, concentrant leurs efforts sur l'examen des modèles d'habitat d'hiver et d'été des orignaux femelles portant un collier dans les secteurs récoltés. Les analyses complètes de l'habitat saisonnier basées sur le SIG sont fondées sur près de 350 000 estimations de position de grande qualité générées par 128 orignaux femelles portant un collier entre 1995 et 2001. Ces travaux ont permis d'appuyer le guide de gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site en précisant l'orientation visant à préserver les habitats thermiques d'hiver et d'été de l'orignal dans les différents secteurs.

Autres points saillants du programme en 2008/2009 :

- maintien de la contribution financière au partenariat du B.Sc., qui comprend la surveillance des migrations, l'enquête sur les oiseaux reproducteurs et l'enquête sur les hiboux nocturnes;
- maintien du financement en partenariat avec l'Université de Guelph pour le programme de surveillance des petits mammifères du Parc Algonquin;
- inventaire multi-espèces et évaluation des essais de surveillance sur le terrain dans la région du sud et du centre de l'Ontario (reptiles et chauves-souris);

- projet en partenariat avec Forêts Canada afin de procéder à un examen de la technologie de surveillance des oiseaux et la conception des études;
- poursuite de l'inventaire aérien des populations d'orignaux;
- maintien du financement des enquêtes sur les réseaux d'indices de la population d'ours noirs.

Orignal mâle traversant un bloc de coupe à blanc

Aperçu de la condition 34

En vertu de la condition 34 de l'Ordonnance déclaratoire relative à l'approbation de l'évaluation environnementale de portée générale du ministère des Richesses naturelles sur la gestion forestière en Ontario, les chefs de district du MRN sont tenus de mener des négociations au niveau local avec les peuples autochtones dont les collectivités sont situées dans une unité de gestion forestière, pour trouver et mettre en œuvre des moyens favorisant une participation plus juste des peuples autochtones aux bénéfices qui découlent de la planification de la gestion des forêts. Ces négociations comprennent, sans toutefois s'y limiter, les questions suivantes :

a) Fournir des possibilités d'emploi et un revenu associés aux travaux forestiers et aux travaux de scierie entrepris près du territoire des collectivités autochtones;

b) Approvisionner en fibres ligneuses les installations de transformation du bois, dont les scieries, situées sur le territoire des collectivités autochtones;

c) Faciliter les négociations entre les titulaires d'un PAFD et des personnes autochtones quand l'occasion se présente;

d) Autoriser des personnes autochtones à exploiter des peuplements forestiers non attribués sur des terres de la Couronne qui se trouvent près d'une réserve;

e) Concevoir, conjointement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des programmes qui permettront à des Autochtones d'obtenir une formation en gestion forestière et de tirer un revenu de la forêt;

f) Déterminer d'autres ressources de la forêt qui pourraient être touchées par l'aménagement forestier ou qui pourraient être examinées pendant la rédaction des plans de gestion forestière.

Le présent chapitre traite aussi de quelques-unes des tribunes permettant aux collectivités autochtones de s'exprimer sur la gestion forestière. Pour les besoins du présent chapitre, le terme « Autochtones » comprend toutes les « Premières nations », selon la définition qu'en

donne l'article 35(2) de la Constitution canadienne, à moins qu'il ne soit directement tiré d'un document de référence ou utilisé dans un nom propre.

Le tableau 11a contient la liste des collectivités autochtones situées dans chaque district ou qui ont un intérêt dans les unités de gestion forestière à l'intérieur d'un district.

Tableau 11a – Collectivités autochtones appartenant à chaque district de la ZAF

District	Collectivités autochtones
Parc Algonquin	Algonquins d'Antoine, Algonquins de Mattawa/North Bay, Première nation algonquine de Bonnechere, Algonquins de Whitney, Algonquins de Greater Golden Lake, Première nation algonquine de Pikwakanagan (Golden Lake), Première nation algonquine de Snimikobi (Ardoch), Nation algonquine Kijicho Manito (Bancroft), Première nation Shabot Obaadjiwan
Bancroft, Kemptville et Peterborough	Algonquins de Whitney, Première nation algonquine de Snimikobi (Ardoch), Première nation d'Alderville, Première nation de Curve Lake, Mohawks de Bay of Quinte, Première nation ojibway de Hiawatha, Première nation algonquine de Pikwakanagan (Golden Lake), Première nation Shabot Obaadjiwan, Première nation algonquine de Bonnechere, Algonquins de Greater Golden Lake, Nation algonquine Kijicho Manito (Bancroft), Première nation chippewa de Rama Mnjikaning, Première nation de Kawartha Nishnawbe
Chapleau	Première nation de Brunswick House, Première nation crie de Chapleau, Première nation ojibway de Chapleau, Première nation de Mattagami, Première nation de Michipicoten, Première nation crie de Missanabie, Première nation de Flying Post, Première nation n^{0} 8 de Mississauga, Première nation Sagamok Anishnawbek, Première nation de Serpent River
Cochrane	Première nation crie de Moose Cree, Première nation Wahgoshig, Nation Taykwa Tagamou, Première nation de Mattagami, Première nation de Matachewan, Première nation de Flying Post
Dryden	Peuple autochtone de Wabigoon, Première nation d'Eagle Lake, Première nation de Lac Des Mille Lacs, Première nation de Lac Seul, Nation ojibway de Saugeen, Première nation de Wabauskang, Nation ojibway de Wabigoon Lake, Première nation Naotkamegwanning Anishinabe (Whitefish Bay), Première nation de Grassy Narrows
Fort Frances	Première nation de Big Grassy, Première nation de Couchiching, Première nation de Lac La Croix, Première nation de Rainy River, Première nation de Naicatchewenin, Première nation de Seine River, Première nation de Stanjikoming, Première nation Nigigoonsiminikaaning, Anishinaabeg de Naongashiing (Big Island), Naotkamegwanning Anishinabe (Whitefish Bay), Ojibways d'Onigaming (Sabaskong), Première nation de Lac Des Mille, Nation ojibway de Wabigoon Lake, communauté métisse

District	Collectivités autochtones
Hearst	Première nation de Constance Lake, Première nation d'Hornepayne, Nation Taykwa Tagamou, Première nation crie de Moose, Première nation de Brunswick House, Première nation crie de Chapleau, Première nation de Mattagami, Première nation crie de Missanabie, Première nation de Flying Post, Première nation de Matachewan
Kenora	Première nation de Big Grassy, Première nation de Wabauskang, Première nation de Grassy Narrows, Première nation indépendante n° 39 d'Iskatewizaagegan, Nations indépendantes de Wabaseemoong (Whitedog), Obashkaandagaang (Washagamis Bay), Première nation Ochiichagwe'Babigo'ining (Dalles), Première nation Wauzhushk Onigum (Rat Portage), Première nation n° 40 de Shoal Lake, Première nation n° 33 de Northwest Angle, Première nation n° 33 de Northwest Angle, Anishinaabeg de Naongashiing (Big Island), Ojibways de Onigaming (Sabaskong), Naotkamegwanning Anishinabe (Whitefish Bay)
Kirkland Lake	Première nation de Wahgoshig, Première nation de Matachewan, Première nation de Beaverhouse
Nipigon	Première nation Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (Rocky Bay), Première nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Gull Bay), Bande indienne de Red Rock, Bingwi Neyaashi Anishinaabek, Première nation de Fort William, Première nation de Whitesand, Namaygoosisagagun (Communauté de Collins), Première nation Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Ojibways de Lake Nipigon), Première nation d'Aroland, Première nation n° 33 de Long Lake, Première nation Ginoogaming (Long Lac n° 77), Première nation de Constance Lake, Première nation de Pays Plat, Première nation de Poplar Point, Première nation d'Eabametoong, Première nation de Marten Falls, Ojibways de Pic River (Heron Bay), Première nation de Pic Mobert
North Bay	Première nation de Temagami, Première nation de Nipissing, Première nation de Dokis, Algonquins d'Antoine, Algonquins de Mattawa/North Bay, Première nation de Matachewan
Parry Sound	Première nation de Wasauksing (Parry Island), Première nation d'Henvey Inlet, Première nation de Shawanaga, Première nation de Magnetawan, Première nation de Dokis, Mohawks de Wahta, Première nation de Moose Deer Point
Pembroke	Première nation algonquine de Pikwakanagan (Golden Lake), Première nation algonquine de Bonnechere, Algonquins d'Antoine, Algonquins de Mattawa/North Bay, Algonquins de Greater Golden Lake, Première nation algonquine de Snimikobi (Ardoch), Nation algonquine Kijicho Manito (Bancroft), Première nation Shabot Obaadjiwan, Algonquins de Whitney
Red Lake	Première nation de Pikangikum, Première nation de Lac Seul, Première nation de Cat Lake, Première nation de Wabauskang, Première nation de Slate Falls, Première nation de Grassy Narrows, membres des Premières nations vivant hors des réserves dans les collectivités de Red Lake et Ear Falls

District	Collectivités autochtones
Sault Ste. Marie	Première nation de Serpent River, Ojibways de Garden River, Première nation n° 8 de Mississauga, Première nation de Thessalon, Ojibways de Batchewana, Nation métisse de l'Ontario
Sioux Lookout	Première nation Mishkeegogamang, Première nation de Lac Seul, Première nation de Cat Lake, Nation ojibway de Saugeen, Première nation de Slate Falls
Sudbury	Première nation de Dokis, Première nation d'Henvey Inlet, Première nation de Mattagami, Première nation ojibwe de Chapleau, Première nation n° 8 de Mississauga, Première nation Sagamok Anishnawbek, Première nation de Serpent River, Première nation de Temagami, Première nation de Wahnapitae, Première nation de Whitefish Lake, Première nation de Whitefish River, réserve indienne non cédée de Wikwemikong, Première nation Zhiibaahaasing, Première nation Sheguiandah, Première nation Aundek Omni Kaning (Ojibways de Sucker Creek), Première nation M'Chigeeng (West Bay), Première nation Sheshegwaning, Première nation de Brunswick House
Thunder Bay	Première nation de Whitesand, Namaygoosisagagun (Communauté de Collins), Première nation du Lac Des Mille Lacs, Première nation de Fort William, Première nation Kiashke Zaaging Anishinaabek (Gull Bay), Bande indienne de Red Rock, Nation métisse de l'Ontario
Timmins	Première nation de Mattagami, Première nation de Flying Post, Première nation de Matachewan, Première nation de Moose Cree, NationTaykwa Tagamou, Première nation Wahgoshig, Communauté autochtone de Beaverhouse, Première nation de Wahnapitae, Première nation Sagamok Anishnawbek, Première nation de Whitefish Lake, Première nation de Temagami, Première nation de Temiskaming
Wawa	Ojibways de Pic River (Heron Bay), Première nation de Pic Mobert, Première nation de Hornepayne, Première nation de Michipicoten, Première nation crie de Missanabie, Première nation de Pays Plat, Première nation n° 58 de Long Lake, Première nation Ginoogaming (Long Lac n°77), Première nation de Constance Lake

Source: Rapport de district sur la Condition 34

Mise en œuvre de la condition 34

Comme le champ d'application de la condition 34 est très vaste, son application et sa mise en œuvre sont déterminées à l'échelon local. Pour tenter de concilier les besoins, capacités et situations uniques de chaque collectivité autochtone avec les possibilités offertes localement, les arrangements et les accords que négocient les chefs de district du MRN et les collectivités autochtones varient.

Dans sa décision, la Commission des évaluations environnementales a ordonné au MRN de tirer parti des activités en cours et d'offrir de nouvelles possibilités aux collectivités autochtones pour

qu'elles puissent profiter des activités forestières se déroulant dans leur zone. Dans sa quête d'offrir aux collectivités autochtones des possibilités à exploiter, le MRN met à exécution la condition 34 conformément aux prescriptions de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Celle-ci l'habilite à prendre les mesures voulues pour assurer la gestion et le développement durables des ressources de la forêt. La *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* habilite le MRN à mettre en place des mécanismes pouvant faciliter la mise en œuvre de la condition 34.

S'il incombe au MRN de mettre en œuvre la condition 34, la Commission des évaluations environnementales a toutefois reconnu que le succès de l'entreprise nécessite la participation d'autres parties, dont les collectivités autochtones, l'industrie forestière et divers organismes gouvernementaux (p. ex., ministères ontariens, Affaires indiennes et du Nord Canada et Ressources naturelles Canada). Les collectivités autochtones peuvent participer séparément à la mise en œuvre de la condition 34 ou à titre de membres des groupes de collectivités qui ont des intérêts communs dans une même zone géographique.

La participation à la gestion forestière et au développement économique est résumée en quatre champs d'activités : accès aux ressources, rôle relatif à la planification et à la gestion forestière, possibilités en matière de sylviculture, ainsi que formation et perfectionnement.

Progrès réalisés dans les districts

Le MRN est tenu de faire rapport des progrès des négociations en cours avec les peuples autochtones dans chaque district. Sur les 26 districts du MRN, quatre sont situés à l'extérieur de la zone d'aménagement forestier (ZAF), notamment les districts d'Aylmer, d'Aurora, de Cambridge et de Midhurst. Les districts de Peterborough et de Kemptville, qui sont situés dans la forêt Mazinaw-Lanark, ne sont que partiellement compris dans la zone d'aménagement forestier. Ils seront par conséquent examinés conjointement avec le district de Bancroft dans le présent chapitre.

Les possibilités dont ont bénéficié les collectivités autochtones en 2008-2009 sont présentées en grandes lignes selon les trois catégories et dans l'ordre indiqués ci-dessus. Les données utilisées proviennent des rapports présentés en vertu de la condition 34 par les districts. Le présent document ne contient pas nécessairement toute l'information sur les avantages aux collectivités autochtones.

Accès aux ressources

Les Autochtones ont souvent la possibilité de travailler dans l'exploitation forestière. Bien que la quasi-totalité du bois exploitable soit attribuée aux titulaires des PAFD, le MRN aide l'industrie forestière à négocier avec les collectivités autochtones des accords d'accès aux ressources en

bois. Par exemple, des permis complémentaires de récolte du bois sont accordés aux collectivités autochtones ou à des membres communautaires. Le tableau 11b présente sommairement les ressources réservées aux collectivités autochtones, tel qu'indiqué par chaque district. Soulignons que le tableau suivant ne représente qu'un résumé de l'information fournie par les districts. D'autres possibilités pourraient avoir eu lieu.

Tableau 11b – Accès des Autochtones aux ressources (tel qu'indiqué par le district)

District[1]	Type de tenure : permis / contrat	Total approximatif du bois attribué ($000m^3$)	Nombre de collectivités autochtones touchées
Algonquin Park	Contrat	76.6	1
Chapleau	Lettre d'engagement conditionnel	60.0	1
Cochrane	Permis	220.0	2
Dryden	Permis	140.2	3
Fort Frances	Contrat, permis	358.0	8
Hearst	Contrat, permis	13.0	1
Kenora	Licence	90.0	3
Kirkland Lake	Contrat, permis	40.5	2
Nipigon	Contrat, permis	862.5	9
North Bay	Permis	69.0	4
Parry Sound	Permis	0.5	1
Pembroke	Permis	12.5	1
Red Lake	Permis de récolte du bois pour usage personnel	0.2	1
Sault Ste. Marie	Lettre d'engagement conditionnel	20.0	2
Sioux Lookout	Répartition	n/a	1
Sudbury	Permis	416.7	6
Thunder Bay	Permis	848.2	4
Wawa[2]	Contrat, permis	108.0	2

[1]Aucun renseignement n'a été donné concernant les districts de Bancroft et de Timmins.

[2] Dans la forêt White River du district de Wawa, une partie du bois de récolte ($83,000m^3$ des $108\ 000m^3$) a déjà été attribué; le reste a été réservé dans le PGF en vue des négociations en suspens.

Possibilités sylvicoles

La régénération forestière et les soins sylvicoles englobent l'utilisation du matériel de la plantation, l'ensemencement, l'éclaircie par espacement, le nettoiement, les opérations d'éclaircie et la préparation des terrains De nombreux Autochtones ont de l'expérience dans certaines activités sylvicoles. Les chefs de district du MRN ont cherché à mettre en place des ententes explicites entre l'industrie forestière et les collectivités autochtones pour établir le genre et la portée des travaux contractuels sylvicoles qui peuvent leur être confiés. Même si elles ne sont pas nécessairement de nature sylvicole, d'autres activités importantes de gestion sont décrites dans la présente section. Ces activités, telles que la construction et l'entretien des routes, le débardage et la collecte d'information sont essentielles pour la gestion des forêts. Tous ces efforts confondus peuvent mener à un bon programme de développement économique. Le tableau 11c contient des données sommaires sur les autres types de possibilités exploitées par les peuples autochtones au cours de l'exercice financier 2008-2009, tel qu'indiqué par chaque district.

Tableau 11c – Accès des collectivités autochtones aux possibilités sylvicoles et autres - 2008/09

District	Estimation de la valeur des contrats / occasions (milliers $)		Nombre de collectivités touchées	Types d'activités
	Industrie	MRN		
Algonquin Park	168.0	27.0	9	Marquage d'arbres, nettoiement manuel, contrats relatifs aux semis de pépinières, élaboration du rapport sur les ressources autochtones
Chapleau	n/a	17.0	1	préparation du rapport sur les ressources autochtones.
Cochrane	n/a	14.3	2	Construction et entretien des routes, contrôle des castors
Dryden	n/a	0.0	2	Achat de semis
Hearst	n/a	n/a	1	Collecte et enregistrement des valeurs, road assessments

District	Estimated Value of Contracts / Opportunities (thousands $)		Number of Communities Affected	Types of Activities
	Industry	MNR		
Fort Frances	3,461.0	0.0	6	Plantation d'arbres, droits d'accès, services de gestion forestière, éclaircissement, collecte des cônes, construction et entretien des routes, espacement, débroussaillage, inspection des traverses de cours d'eau, contrôle des castors, déchiquetage, transport de la biomasse.
Kenora	n/a	n/a	1	Construction et entretien des routes, contrôle des castors
Kirkland Lake	n/a	0.0	2	Plantation d'arbres, coupe d'éclaircie, Nettoyage de l'emprise
Nipigon	50.0	n/a	5	Plantation d'arbres, entretien des routes
North Bay	132.0	0.0	1	Plantation d'arbres, entretien manuel
Parry Sound	n/a	n/a	1	amélioration des quartiers d'hivernage des cervidés
Pembroke	0.0	5.0	1	Soutien au programme Earthwalker
Sault Ste. Marie	n/a	n/a	1	production de semis
Sioux Lookout	n/a	n/a	2	Entretien des routes
Sudbury	211.2	n/a	4	Entretien, production de semis, pre-commercial thinning, plantation d'arbres

District	Estimated Value of Contracts / Opportunities (thousands $)		Number of Communities Affected	Types of Activities
	Industry	MNR		
Fort Frances	3,461.0	0.0	6	plantation d'arbres, pre-commercial thinning
Timmins	n/a	15.0	3	préparation du rapport sur les ressources autochtones
Wawa	0.0	n/a	3	Collecte et enregistrement des valeurs, préparation du rapport sur les ressources autochtones

Formation et emploi

Les chefs de district ont trouvé des moyens pour participer à la coordination des programmes provinciaux et fédéraux existants et aider ainsi les collectivités autochtones dans leur préparation à participer davantage aux activités d'aménagement forestier.

Dans certains districts, l'industrie forestière offre aux entrepreneurs indépendants une stratégie de formation, du soutien en matière de recrutement et d'embauchage ainsi que des débouchés. Dans certains cas, le MRN concourt à l'établissement de centres de formation pour les Autochtones en procurant installations, matériel et leadership. Le MRN a participé au Programme d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones et au Programme d'emploi des jeunes Autochtones dans le domaine des richesses naturelles (Programme des brigadiers autochtones). Les paragraphes suivants résument les occasions de formation créées par le MRN et par l'industrie forestière à l'intention des collectivités autochtones, conformément aux rapports de district produits en vertu de la condition 34; les districts pertinents sont soulignés, au besoin.

Sommaire des initiatives de formation - 2008/2009

Différentes initiatives de formation et de perfectionnement dans des domaines liés à la forêt ont été offertes aux peuples autochtones. Des occasions ont été offertes dans le cadre de quelques

grands programmes complets et d'une multitude d'offres locales et spécialisées. Le MRN et l'industrie ont apporté un soutien important à la formation.

Le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones et le Programme d'emploi des jeunes autochtones dans le domaine des richesses naturelles (souvent appelé Programme des brigadiers des Premières nations) sont des exemples de grands programmes. Dans le cadre du Programme d'expérience de travail pour les jeunes Autochtones, au moins huit districts organisent des programmes d'emploi d'été d'une durée de huit semaines dans la plupart des cas) pour les jeunes Autochtones (Thunder Bay, Chapleau, Kirkland Lake, Cochrane, Dryden, Hearst, Parry Sound et Sault Ste. Marie). Le programme met l'accent sur les projets de gestion des ressources, de préparation à l'emploi et de perfectionnement du personnel.

Le Programme d'emploi des jeunes autochtones dans le domaine des richesses naturelles (Programme des brigadiers des Premières nations) est principalement offert à Camp Firesteel, à l'ouest d'Upsala. Le programme d'une durée de sept semaines emploie 30 jeunes, trois chefs d'équipe en formation et un chef d'équipe provenant de dix Premières nations (Cochrane, Dryden, Hearst et Nipigon). Le programme est administré par le Collège Confederation et a l'appui du MRN et d'autres ministères et organismes (Canada, Ontario et organisations autochtones) et d'un certain nombre de partenaires de l'industrie.

Ces programmes mettent l'accent sur les jeunes, un aspect important des activités de formation et de perfectionnement réalisées. D'importants partenaires de l'industrie comme AbitibiBowater, Domtar et Tembec sont activement engagés dans le soutien de la formation des jeunes (et des autres travailleurs). Les membres de l'industrie ont souvent des politiques et des ententes pour documenter leur engagement continu envers la formation et le perfectionnement des jeunes travailleurs. D'autres exemples de formation des jeunes comprennent le soutien offert par le MRN et l'industrie au programme Algonquin Earthwalker (modelé sur le programme Ontario Stewardship Rangers de Pembroke); le financement de l'industrie pour les occasions de perfectionnement et d'éducation des jeunes, de formation coopérative et de partage de postes (Timmins); et la participation du MRN à une foire de l'emploi pour les jeunes Autochtones des écoles secondaires de Sault Ste. Marie.

La formation la plus fréquente (formation spécialisée) est celle offerte par les ateliers de planification en gestion forestière du MRN. Différents ateliers sont offerts à toutes les équipes de planification à des intervalles appropriés du processus d'élaboration du PGF. Les avantages de ces programmes touchent de plus en plus de collectivités à mesure que des Autochtones s'intègrent aux équipes de planification. Des membres autochtones ont participé aux ateliers de formation PGF dans plusieurs districts (incluant Chapleau, Dryden, Fort Frances, Kirkland Lake, Sioux Lookout, Sudbury et Wawa).

Le MRN a également offert ou soutenu plusieurs autres initiatives. En voici quelques exemples :

- soutien à un Autochtone inscrit à un cours provincial d'évaluation des milieux humides (Sault Ste. Marie);
- séances de partage des connaissances sur le cèdre, incorporant les connaissances traditionnelles autochtones et la science occidentale (Chapleau);
- fourniture de brèves séances de formation sur le SIG (Sudbury);
- formation sur la conformité (North Bay);
- formation sur le processus de réattribution des territoires de piégeage (Timmins).

Les membres de l'industrie ont également appuyé une gamme d'initiatives de formation spécialisée :

- l'Agence de foresterie du parc Algonquin (et le MRN) conseillent les collectivités sur les occasions de formation et offrent de commanditer une ou deux personnes de chacune des collectivités (Parc Algonquin);
- formation sur la récolte forestière et le fonctionnement de l'équipement pour les membres de deux collectivités (Kenora);
- soutien à une personne dans le cadre d'un programme de formation en construction d'une durée de cinq semaines (Timmins);
- présentation d'une session de formation annuelle d'une semaine sur différents sujets reliés à l'exploitation forestière, à laquelle participent des membres de la communauté autochtone (Chapleau).

Emplois réservés aux Autochtones dans l'industrie forestière

Même si un compte rendu des emplois des Autochtones dans l'industrie forestière n'est pas exigé en vertu de la Condition 34, de l'information sur les emplois des Autochtones permet de mieux saisir les avantages que procure la gestion forestière aux Autochtones. En 2008-2009, les niveaux de participation des Autochtones qui œuvrent dans tous les domaines de la gestion forestière variaient. Les données de district indiquent clairement que les Autochtones participent aux activités de récolte, ainsi qu'à différentes activités sylvicoles et autres. Les Autochtones ont également œuvré dans des installations de transformation des ressources forestières (usines).

Les caractéristiques des emplois des Autochtones dans l'industrie forestière varient de façon considérable. Il existe des emplois permanents à temps plein dans le domaine, mais les possibilités d'emploi y sont généralement saisonnières ou à temps partiel, en raison tout simplement de la nature du travail. Les relations de travail varient également, selon qu'il s'agit

par exemple d'un employé régulier d'une société forestière (p. ex. ouvrier d'usine), d'un travailleur autonome effectuant des tâches occasionnelles ou de façon intermittente (p. ex. entretien des routes et des ponceaux). Des entreprises établies peuvent être associées directement à des collectivités autochtones, dirigées par des membres de collectivités autochtones ou exploitées par des parties non autochtones.

Sommaire de l'emploi autochtone dans l'industrie forestière-2008/2009

Emplois dans les usines

- 30-50 Autochtones employés à la scierie d'AbitibiBowater dans la Première nation de Fort William (Thunder Bay).
- Tembec emploie trois personnes dans ses installations de Kapuskasing (Hearst).
- Des occasions d'emploi ont été offertes à l'usine Weyerhaeuser iLevel (Kenora).
- 80 % de l'effectif de Long Lake Forest Products vient des collectivités autochtones (Nipigon).
- Environ 35 personnes employées à l'usine d'AbitibiBowater à Fort Frances (Fort Frances).

Scieries détenues et exploitées par des membres de communautés Autochtones

Emploi dans la récolte forestière

- Une entreprise affiliée à la collectivité a récolté 76 000 mètres cubes de bois (Parc Algonquin).
- Deux collectivités des forêts Nighthawk et Iroquois Falls Forests ont récolté 97 100 mètres cubes de bois (Cochrane).
- Dans le cadre d'opérations associées à trois collectivités autochtones, 115 000 mètres cubes de bois ont été récoltés dans les forêts Dryden et Wabigoon en vertu de permis en chevauchement (Dryden).
- Environ 358 000 mètres cubes de bois dans la forêt Crossroute ont été rendus disponibles à la récolte par des parties affiliées à huit collectivités autochtones. Presque toutes les parties ont participé activement à la récolte (Fort Frances).
- Trois collectivités ont récolté 56 000 mètres cubes de bois qui leur étaient alloués dans la forêt Nipissing (North Bay).
- Une entreprise liée à cinq collectivités autochtones a obtenu l'autorisation de récolter 154 000 mètres cubes de bois dans la forêt Sudbury (Sudbury).

La récolte dans une plantation de pins blancs et rouges

Sylviculture et autres emplois

- Un membre de l'industrie dans la forêt de Hearst a embauché 19 Autochtones pour des travaux sylvicoles (Hearst).
- Le titulaire de PAFD dans la forêt Timiskaming a accordé trois contrats à des collectivités autochtones et à des Autochtones pour la plantation d'arbres et l'éclaircissement précommercial, assurant du travail à environ 20 personnes (Kirkland Lake).
- Cinq personnes provenant de trois collectivités ont été embauchées pour exécuter des opérations forestières dans la forêt Ogoki (Nipigon).
- Une organisation affiliée à la collectivité a été retenue pour la plantation de 600 000 arbres dans la forêt Nipissing (North Bay).
- Deux membres de la collectivité ont obtenu un contrat du MRN pour la coupe de ravages de cervidés (Parry Sound).
- Une collectivité a produit des semis d'arbre à planter dans les forêts Northshore et Sudbury (Sudbury, Sault Ste. Marie).
- Des entreprises d'affiliation autochtone ont effectué des plantations d'arbres dans les forêts Armstrong et Lakehead, offrant de l'emploi à environ 21-30 membres de la collectivité (Thunder Bay).

De plus, des districts ont signalé la participation d'Autochtones dans, entre autres, le débardage de produits forestiers, la construction et l'entretien de routes, la gestion des rémanents d'exploitation, la préparation des sites, la collecte des données sur les ressources forestières et la conformité.

Bien qu'un compte rendu des emplois occupés par les Autochtones ne soit pas exigé en vertu de la Condition 34, les districts se sont efforcés d'inclure dans la mesure du possible des données à ce sujet. Dans bien des cas, les districts sont capables d'indiquer ou d'estimer le nombre de participants à une activité donnée ou à une initiative lancée en vertu d'un contrat, mais ils n'ont généralement pas accès aux données sur les emplois reliés à d'autres activités. Quelques districts ont estimé le nombre total d'Autochtones employés par l'industrie sur leur territoire; selon quelques-unes des estimations, plus de 100 personnes auraient été embauchées par district. Toutefois, les données sur le nombre total d'Autochtones œuvrant dans l'industrie forestière sont souvent incomplètes. À ce moment-là, les districts du MRN indiquent dans les rapports produits en vertu de la condition 34 que l'information voulue n'est pas disponible.

Rôle dans la planification et la gestion forestière

En plus de négocier les façons d'assurer aux peuples autochtones une part plus équitable des avantages tirés dans le cadre de la planification de la gestion, les districts du MRN s'efforcent de créer des tribunes où les collectivités autochtones puissent s'exprimer davantage sur la planification et la gestion des ressources forestières situées près de leur territoire. Les plans de gestion forestière comprennent un rapport d'information détaillé sur le contexte autochtone et des cartes des valeurs autochtones. Le rapport d'information détaillé sur le contexte autochtone indique brièvement l'emplacement des différentes caractéristiques naturelles, l'utilisation des terres et les évaluations foncières qui ont une incidence sur les collectivités autochtones et exposent les préoccupations soulevées par les collectivités en ce qui concerne la gestion des forêts. Les districts ont aidé financièrement certaines collectivités pour qu'elles puissent soit préparer elles-mêmes ces documents, soit embaucher des chercheurs indépendants pour le faire.

Dans de nombreux districts, les Autochtones font partie des équipes de planification de la gestion forestière aux côtés de l'industrie forestière et du gouvernement. De plus, ils siègent souvent à des comités locaux de citoyens (CLC). Le tableau 11d décrit sommairement la contribution des peuples autochtones à la planification des forêts dans chaque district. Soulignons que les chiffres fournis dans les colonnes sur les représentants des collectivités autochtones aux sein des CLC et des équipes de planification tiennent compte de chaque représentant d'une collectivité donnée faisant partie d'un comité ou d'une équipe précise. Il se peut qu'une collectivité particulière ait un représentant dans plus d'un CLC ou d'une équipe de planification; à ce moment-là, les représentants sont dénombrés séparément dans le présent rapport.

Tableau 11d – Participation des Autochtones aux processus de la planification de la gestion forestière

District	Nombre de représentants des collectivités autochtones au sein des CLC		Nombre de représentants des collectivités autochtones au sein des équipes de planification		Nombre de rapports d'information sur le contexte autochtone reçu pour une forêt donnée
	Membre actif	Membre actif	Active Member	Non-active Member	
Algonquin Park	2	0	9	0	5
Bancroft	0	0	11	0	0
Chapleau	0	2	8	4	12
Cochrane	2	1	2	1	6
Dryden	1	0	4	4	14
Fort Frances	2	0	2	0	15
Hearst	0	0	1	2	3
Kenora	0	0	0	0	0
Kirkland Lake	3	0	5	0	5
Nipigon	6	1	11	2	18
North Bay	6	0	6	0	6
Parry Sound	1	0	2	0	5
Pembroke	1	0	8	0	4
Red Lake	0	0	1	0	7
Sault Ste. Marie	0	0	4	0	6
Sioux Lookout	1	0	2	0	5
Sudbury	1	1	6	6	9
Thunder Bay	7	1	3	0	8
Timmins	4	0	11	3	9
Wawa	7	1	7	3	11

1 - Annexe 1 Index des UGF

2 - Plans de gestion forestière approuvés

3- Redevances de régénération forestière en 2008-2009

4 - Collectivités tributaires de la forêt en Ontario (classes selon le pourcentage de travailleurs)

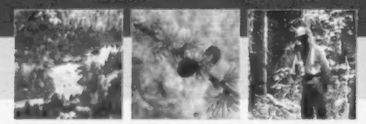

Annexe 1 Index des UGF (1er avril 2008)

(UGF établies en vertu de l'article 7 de la 'Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne)

No de 'UGF	Nom	Gestion	District principal
444	Forêt Armstrong	CR	Thunder Bay
178	Forêt Black Sturgeon	PAFD	Nipigon
175	Forêt Caribou	PAFD	Sioux Lookout
405	Forêt Crossroute	PAFD	Fort Frances
177	Forêt Dog River-Matawin	PAFD	Thunder Bay
535	Forêt Dryden	PAFD	Dryden
230	Forêt English River	PAFD	Dryden
350	Forêt Kenogami	PAFD	Nipigon
644	Forêt Kenora	PAFD	Kenora
702	Forêt Lac Seul	PAFD	Sioux Lookout
260	Forêt Lake Nipigon	PAFD	Nipigon
796	Forêt Lakehead	PAFD	Thunder Bay
415	Forêt Ogoki	PAFD	Nipigon
851	Forêt Pic River Ojibway	PAFD	Nipigon
840	Forêt Red Lake	PAFD	Red Lake
853	Forêt Sapawe	PAFD	Fort Frances
030	Forêt Spruce River	PAFD	Thunder Bay
120	Forêt Trout Lake	PAFD	Red Lake
130	Forêt Wabigoon	PAFD	Dryden
490	Forêt Whiskey Jack	PAFD	Kenora
615	Forêt Algoma	PAFD	Sault Ste. Marie
067	Forêt Big Pic	PAFD	Wawa
370	Forêt Black River	PAFD	Wawa
375	Forêt Cochrane-Moose River	PAFD	Cochrane
438	Forêt Gordon Cosens	PAFD	Hearst
601	Forêt Hearst	PAFD	Hearst
012	Forêt Iroquois Falls	PAFD	Cochrane
565	Forêt Magpie	PAFD	Wawa
509	Forêt Martel	PAFD	Chapleau
390	Forêt Nagagami	PAFD	Wawa
150	Forêt Nighthawk	PAFD	Timmins
754	Forêt Nipissing	PAFD	North Bay
680	Forêt Northshore	PAFD	Sault Ste. Marie
421	Forêt Pineland	PAFD	Chapleau
930	Forêt Romeo Malette	PAFD	Timmins
040	Forêt Smooth Rock Falls	PAFD	Cochrane
210	Forêt Spanish Forest	PAFD	Sudbury
889	Forêt Sudbury	PAFD	Sudbury
898	Forêt Temagami	CR	North Bay
280	Forêt Timiskaming	PAFD	Kirkland Lake
060	Forêt White River	PAFD	Wawa
451	Forêt Algonquin Park	AFA	Algonquin Park
220	Forêt Bancroft-Minden	PAFD	Bancroft
360	Forêt French-Severn	PAFD	Parry Sound
140	Forêt Mazinaw-Lanark	PAFD	Bancroft
780	Forêt Ottawa Valley	PAFD	Pembroke
990	Forêt Southern Ontario	n/a	Various

PAFD Permis d'aménagement forestier durable
CR Couronne
AFA Agence de foresterie du parc Algonquin

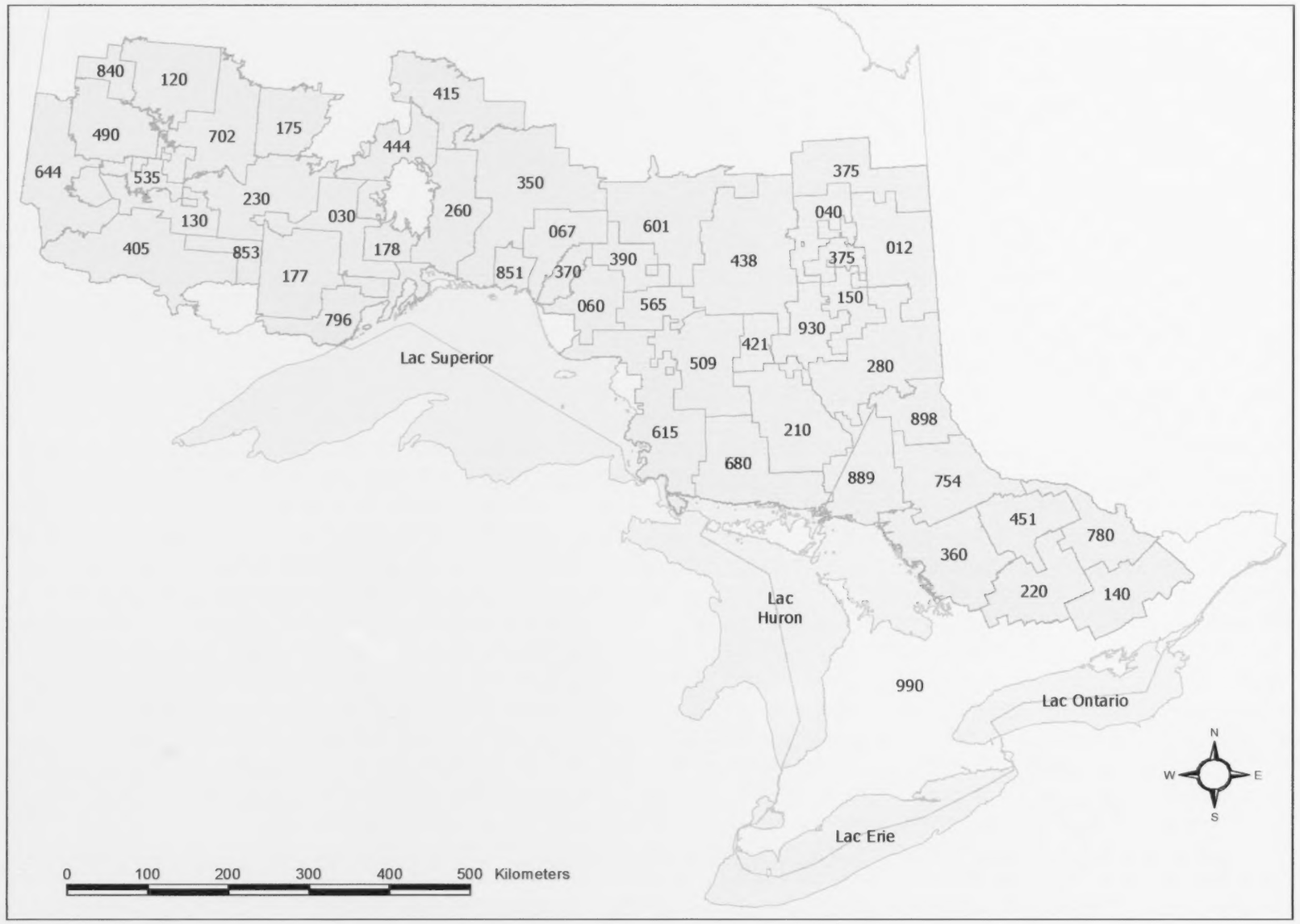

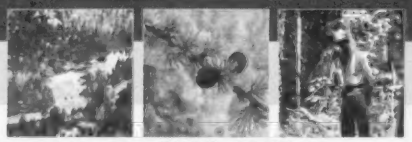

Annexe 2 - Plans de gestion forestière approuvés en vue de leur mise en oeuvre en 2007, 2008, 2009 et plans devant être approuvés pour être mis en oeuvre en 2010 et 2011.

No de l'UGF	om de l'UGF (actuel ou proposé)	District principal	Région
Plans de gestion ière dont la mise en oeuvre est prévue en 2008			
175	Caribou Forest	Sioux Lookout	NW
375	Cochrane-Moose River	Cochrane	NE
150	Nighthawk Forest	Timmins	NE
415	Ogoki Forest	Nipigon	NW
840	Red Lake Forest	Red Lake	NW
130	Wabigoon Forest	Dryden	NW
060	White River Forest	Wawa	NE
Plans dont la préparation a débuté en 2006 et dont la mise en oeuvre est prévue en 2009			
177	Dog River-Matawin Forest	Thunder Bay	NW
230	English River Forest	Dryden	NW
360	French-Severn Forest	Parry Sound	S
565	Magpie Forest	Wawa	NE
754	Nipissing Forest	North Bay	NE
930	Romeo Malette Forest	Timmins	NE
898	Temagami	North Bay	NE
120	Trout Lake Forest	Red Lake	NW
490	Whiskey Jack Forest	Kenora	NW
Plans dont le renouvellement est prévu en 2010			
615	Algoma Forest	Sault Ste. Marie	NE
451	Algonquin Park Forest	Algonquin Park	S
444	Armstrong Forest	Thunder Bay	NW
375	Cochrane-Moose River	Cochrane	NE
438	Gordon Cosens Forest	Hearst	NE
012	Iroquois Falls Forest	Cochrane	NE
350	Kenogami Forest	Nipigon	NW
680	Northshore Forest	Sault Ste. Marie	NE
853	Sapawe Forest	Fort Frances	NW
040	Smooth Rock Falls Forest	Cochrane	NE
210	Spanish Forest	Sudbury	NE
889	Sudbury Forest	Sudbury	NE
Plans dont le renouvellement est prévu en 2011			
220	Bancroft-Minden Forest	Bancroft	S
370	Black River Forest	Wawa	NE
178	Black Sturgeon Forest	Nipigon	NW
535	Dryden Forest	Dryden	NW
350	Kenogami Forest	Nipigon	NW
644	Kenora Forest	Kenora	NW
702	Lac Seul Forest	Sioux Lookout	NW
260	Lake Nipigon Forest	Nipigon	NW
509	Martel Forest	Chapleau	NE
140	Mazinaw-Lanark Forest	Bancroft	S
390	Nagagami Forest	Wawa	NE
780	Ottawa Valley Forest	Pembroke	S
851	Pic River Ojibway Forest	Nipigon	NW
421	Pineland Forest	Chapleau	NE
030	Spruce River Forest	Thunder Bay	NW
280	Timiskaming Forest	Kirkland Lake	NE
Plans dont le renouvellement est prévu en 2012			
67	Big Pic Forest	Wawa	NE
405	Crossroute Forest	Fort Frances	NW
601	Hearst Forest	Hearst	NE
796	Lakehead Forest	Thunder Bay	NW

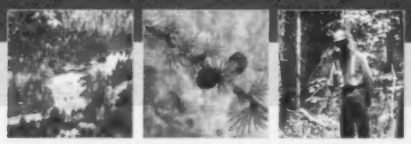

Annexe 3 Redevances de régénération forestière en 2008/09 (par mètre cube)

		Redavances par essences d'arbres ou groupes d'essences							
Région du MRN	Unité de gestion forestière	Pins blancs et rouges, catégorie 1	Pins blancs et rouges, catégorie 2	Pruches et cèdres	Autres conifères	Peupliers	Birch	Feuillus catégorie 2	Feuillus catégorie 3
Nord-Ouest	Forêt Armstrong	5.00	5.00	5.00	5.00	1.00	1.00	1.00	1.00
	Forêt Black Sturgeon	11.00	11.00	6.00	6.00	-	-	8.00	1.50
	Forêt Caribou	11.00	11.00	3.00	0.50	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Crossroute	8.00	8.00	-	4.65	0.62	0.62	1.50	0.50
	Forêt Dog River - Matawin	11.00	11.00	4.50	3.00	-	-	8.00	1.50
	Forêt Dryden	4.00	4.00	4.00	4.00	0.75	0.75	2.00	0.75
	Forêt English River								
	Apr. 1, 2007 - Apr. 30, 2007	11.00	11.00	6.00	4.00	0.75	0.75	8.00	1.50
	May 1, 2007 - Mar. 31, 2008	11.00	11.00	6.00	1.50	-	-	8.00	1.50
	Forêt Kenogami	11.00	11.00	4.50	4.50	0.50	0.50	1.00	1.00
	Forêt Kenora	5.00	5.00	3.00	3.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Lac Seul	11.00	11.00	2.00	2.00	1.00	1.00	8.00	1.50
	Forêt Lake Nipigon	3.75	3.75	3.75	3.75	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Lakehead	6.00	6.00	1.00	6.00	1.00	1.00	1.00	1.00
	Forêt Ogoki	11.00	11.00	6.00	7.00	1.00	1.00	8.00	1.50
	Forêt Pic River Ojibway	11.00	11.00	2.00	2.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Red Lake	6.00	6.00	3.50	2.50	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Sapawe								
	Apr. 1, 2007 - Jul. 31, 2007	6.00	6.00	2.00	6.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Aug. 1, 2007 - Mar. 31, 2008	6.00	6.00	2.00	3.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Spruce River	5.00	5.00	5.00	5.00	1.00	1.00	1.00	1.00
	Forêt Trout Lake	11.00	11.00	2.75	2.75	0.25	0.25	8.00	1.50
	Forêt Wabigoon	11.00	11.00	1.00	1.75	0.25	0.25	0.25	0.25
	Forêt Whiskey Jack	11.00	11.00	5.00	5.00	1.40	1.40	8.00	1.50
Nord-Est	Forêt Algoma	5.12	5.12	0.80	3.33	0.32	0.32	4.00	0.64
	Forêt Big Pic								
	Apr. 1,2007 - Jul. 31,2007	11.00	6.00	3.00	3.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Aug. 1,2007 - Mar. 31,2008	11.00	6.00	-	-	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Black River	11.00	11.00	6.00	0.50	1.00	1.00	8.00	1.50
	Forêt Cochrane - Moose River	11.00	6.00	0.50	-	-	-	8.00	1.50
	Forêt Nighthawk	4.36	4.36	4.36	4.36	0.50	0.50	0.50	0.50
	Forêt Gordon Cosens	11.00	11.00	1.00	4.70	1.10	1.10	8.00	1.50
	Forêt Hearst	11.00	11.00	1.00	5.00	1.00	1.00	8.00	1.50
	Forêt Iroquois Falls	11.00	11.00	2.00	5.00	0.63	0.63	8.00	1.50
	Forêt Magpie	11.00	11.00	0.50	0.50	1.00	1.00	8.00	1.50
	Forêt Martel	11.00	11.00	1.00	2.66	0.55	0.55	8.00	1.50
	Forêt Nagagami	11.00	11.00	1.00	4.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Nipissing	11.00	6.00	0.50	6.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Northshore	7.25	7.25	0.50	4.00	0.50	0.50	8.00	0.50
	Forêt Pineland	11.00	11.00	0.60	4.50	0.60	0.60	8.00	1.50
	Forêt Romeo Malette	6.00	6.00	4.30	5.53	1.32	1.32	8.00	1.50
	Forêt Smooth Rock Falls	11.00	11.00	0.50	3.34	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Spanish	10.00	10.00	1.00	4.25	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Sudbury	10.00	6.00	0.50	5.00	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Temagami	11.00	6.00	6.00	5.67	0.50	0.50	8.00	1.50
	Forêt Timiskaming	11.00	11.00	4.80	3.60	0.38	0.38	8.00	1.50
	Forêt White River	11.00	11.00	1.00	4.00	0.50	0.50	8.00	1.50
Sud	Forêt Algonquin Park	4.75	4.75	0.10	0.10	0.10	0.10	4.75	0.10
	Forêt Bancroft - Minden	11.50	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	8.00	0.05
	Forêt French - Severn								
	Apr. 1,2007 - Nov. 30,2007	11.00	2.00	2.00	6.00	2.00	2.00	8.00	1.00
	Dec. 1,2007 - Mar. 31,2008	11.00	2.00	2.00	6.00	1.00	2.00	8.00	1.00
	Forêt Mazinaw - Lanark	11.00	2.15	2.15	2.15	2.15	3.00	9.00	3.00
	Forêt Ottawa Valley	11.00	2.00	6.00	6.00	1.00	1.00	8.00	2.00
	Southern Ontario	12.50	5.00	6.00	6.00	1.50	1.50	8.00	1.50

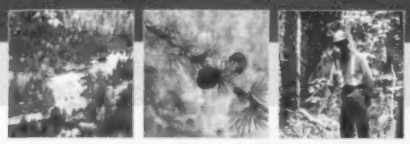

Annexe 4 - Collectivités tributaires de la forêt en Ontario (classées selon le pourcentage de travailleurs)

Subdivision de recensement	Type de Type de subdivision	Population Population 2006[1]	Population Population active	Main-d'oeuvre Main-d'oeuvre Forestière	Pourcentage dans la foresterie
Dubreuilville	Canton	773	450	280	62%
James	Canton	414	195	90	46%
White River	Canton	841	580	245	42%
Red Rock	Canton	1063	460	190	41%
Dorion	Canton	379	250	95	38%
Hilton	Canton	243	55	20	36%
Terrace Bay	Canton	1625	805	290	36%
Ear Falls	Canton	1153	715	230	32%
Constance Lake 92	Réserve	702	220	70	32%
Greenstone	Municipality	4906	2680	850	32%
Smooth Rock Falls	Petite ville	1473	660	195	30%
Mattice-Val Cote	Canton	772	375	110	29%
Ignace	Canton	1431	780	225	29%
Nipigon	Canton	1752	790	215	27%
Atikokan	Canton	3293	1650	445	27%
Brudenell, Lyndoch and Raglan	Canton	1497	765	205	27%
South Algonquin	Canton	1253	610	160	26%
Calvin	Canton	608	240	60	25%
Baldwin	Canton	554	245	60	24%
Hearst	Petite ville	5620	3020	730	24%
Opasatika	Canton	280	145	35	24%
Cochrane, Unorganized, North Part	Sans organisation municipale	2447	1230	295	24%
Iroquois Falls	Petite ville	4729	2050	465	23%
Papineau-Cameron	Canton	1058	515	115	22%
Chapleau	Canton	2354	1255	275	22%
Fauquier-Strickland	Canton	568	290	60	21%
Mattawa	Petite ville	2003	785	160	20%
Cochrane	Petite ville	5487	2750	555	20%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

Notes:

Remarque : Les travailleurs forestiers constituent un agrégat des classes suivantes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) :

Code	Description
1131	Exploitation de terres à bois
1132	Pépinières forestières et récolte de produits forestiers
1133	Exploitation forestière
1153	Activités de soutien à la foresterie
3211	Scieries et préservation du bois
3212	Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué
3219	Fabrication d'autres produits en bois
3221	Usines de pâte à papier, de papier et de cartor
3222	Fabrication de produits en papier transformé

09/20/2010
ISSN 1923-0540